



Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Distr.
Générale

SAICM/ICCM.1/7
8 mars 2006

Français
Original : Anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
Première session
Dubai, 4–6 février 2006

Rapport de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sur les travaux de sa première session

Introduction

I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

1. La première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a été ouverte le samedi 4 février 2006, à 10 h 15. Cette session marquait l'aboutissement des négociations entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, menées par le Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Ce Comité avait été créé comme suite à la décision SS.VII/3 du Conseil d'administration du PNUE en date du 15 février 2002, qui préconisait l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dont les travaux ont ensuite été approuvés lors du Sommet mondial pour le développement durable en septembre 2002 et lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2005. Le Comité préparatoire a tenu sa première session à Bangkok du 9 au 13 novembre 2003, sa deuxième session à Nairobi du 4 au 8 octobre 2004, et sa troisième session à Vienne du 19 au 24 septembre 2005. Les rapports de ces trois sessions ont été publiés respectivement sous les cotes SAICM/PREPCOM.1/7, SAICM/PREPCOM.2/4 et SAICM/PREPCOM.3/5.

2. Au fil de ces trois sessions, il a été convenu que l'Approche stratégique comporterait une Déclaration de haut niveau, une Stratégie politique globale et un Plan d'action mondial; un accord provisoire est intervenu sur une grande partie du texte de ces documents. Toutefois, aucun accord définitif n'ayant pu intervenir avant la session en cours, une certaine partie du texte était restée entre crochets, reflétant l'absence de consensus. La présente session avait pour but de permettre aux participants de parvenir à un accord sur le texte définitif et d'adopter les documents constituant l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, ainsi que les résolutions s'y rapportant.

3. La session a été ouverte par M. John Buccini, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Hamad Abdul Rahman Al Midfa, Ministre de la santé et Président de l'Agence fédérale de l'environnement des Emirats arabes unis; M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE; M. Rob Visser, Chef de la Division de l'environnement, de la santé et de la sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'exprimait au nom du Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) et M. Suwit Wibulpolprasert, Président du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC).

4. Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants au nom du Gouvernement des Emirats arabes unis, M. Al Midfa a signalé que l'ouverture de la Conférence coïncidait avec la Journée nationale de l'environnement aux Emirats arabes unis, ce qui était de bon augure. Le développement et l'utilisation des produits chimiques avaient grandement contribué à la prospérité de l'humanité et la croissance rapide de l'industrie chimique devait se poursuivre. Toutefois, on se souciait davantage aujourd'hui des effets néfastes de cette industrie. Les Emirats arabes unis avaient répondu à cette

préoccupation en adoptant une législation visant à protéger l'environnement et à limiter la production, l'utilisation, l'importation et la circulation de matières dangereuses; par ailleurs, les Emirats avaient signé plusieurs instruments internationaux tels que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. En guise de conclusion, M. Al Midfa a rappelé que les effets néfastes de certains produits chimiques transcendaient les frontières géographiques et qu'une action collective était donc nécessaire pour bien gérer ces produits.

5. Prenant la parole, M. Töpfer a présenté ses condoléances, au nom de toutes les personnes présentes, au peuple et au Gouvernement des Emirats arabes unis ainsi qu'à la ville de Dubaï à l'occasion de la disparition récente de l'Emir Sheik Maktoum bin Rashid Al Maktoum, qui avait remarquablement contribué au développement de la région et dont l'héritage passait maintenant à son successeur, l'Emir Sheik Mohammed bin Rashid Al Maktoum. Il a ensuite retracé les progrès de l'Approche stratégique au fil des réunions du Comité préparatoire à Bangkok, puis à Nairobi et à Vienne, et il a souligné qu'il importait que ce processus s'achève à la session en cours. Contrairement aux accords précédents, qui portaient essentiellement sur certains aspects particuliers de la gestion des produits chimiques, l'Approche stratégique était inédite en ce sens qu'elle liait la gestion des produits chimiques au développement international, constituant ainsi un tout. Cette démarche, a-t-il déclaré, était la meilleure manière de lutter contre la pauvreté. Pour atteindre les objectifs fixés d'ici à 2020 par le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, les pays en développement devaient pouvoir manier les produits chimiques en toute sécurité, avec un minimum d'effets sur la santé des êtres humains et l'environnement. La réalisation de ces objectifs était une responsabilité globale.

6. Intervenant ensuite, M. Visser a exprimé l'espoir que la session déboucherait sur l'adoption d'un accord sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Rappelant toutes les étapes franchies lors des précédentes négociations, il a souligné que la réussite de la session en cours, qui devait s'achever par un accord sur l'Approche stratégique tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, était essentielle pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'IOMC et ses membres s'étaient profondément impliqués dans les négociations et activités relatives à l'Approche stratégique; ils avaient soumis deux documents de séance à la présente session et organisé plusieurs manifestations en marge de la session. Il a conclu en exprimant l'espoir qu'à sa neuvième session extraordinaire, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE serait le premier organe directeur à approuver la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

7. M. Wibulpolprasert a, à son tour, présenté les condoléances du FISC à l'occasion de la disparition de Sheik Maktoum. Comme l'avait fait observer l'un de ses conseillers privés, il était plus important, à la session en cours, d'écouter que de parler. Lançant un défi aux représentants, il les a averti que l'Approche stratégique pourrait se solder par un échec pour trois raisons : les gouvernements et les organisations internationales ne s'engageraient pas à soutenir l'Approche stratégique à l'aide d'un financement additionnel; la participation aux négociations s'était fortement limitée aux secteurs du gouvernement et de la société civile n'ayant que des pouvoirs limités pour effectuer des changements; enfin, on avait peu entendu les associations de la société civile susceptibles de mobiliser un large appui en faveur de l'Approche stratégique, en particulier les associations représentant les personnes les plus concernées, à savoir les agriculteurs, les travailleurs et les enfants. Il espérait que cette prédiction serait démentie par l'adoption d'un accord ferme sur l'Approche stratégique à l'issue de la session.

II. Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption du règlement intérieur

8. La Conférence des Parties a convenu d'appliquer à la session en cours le règlement intérieur du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, *mutatis mutandis*, étant entendu :

a) Que toute décision sur les questions de fond serait prise à la session en cours par consensus entre tous les participants;

b) Que le caractère participatif de l'Approche stratégique serait maintenu et que, à cet égard, la Communauté européenne serait appelée à y participer pleinement, dans son domaine de compétence;

c) Que la Conférence adopterait son propre règlement intérieur, à sa deuxième session.

9. La Conférence a également convenu que les travaux sur le règlement intérieur de sa deuxième session seraient préparés par un groupe de travail juridique et technique à composition non limitée qui se réunirait quelques mois avant la deuxième session.

B. Election du Bureau

10. La Conférence a élu par acclamation les membres suivants du Bureau de la première session de la Conférence :

Président : M. Mariano Arana Sanchez (Uruguay)

Vice-présidentes : Mme Sulfina Barbu (Roumanie)
Mme Aisha Omar Kigoda (République-Unie de Tanzanie)
Mme Claudia MacMurray (Etats-Unis d'Amérique)
Mme Fatemeh Vaezjvali (République islamique d'Iran)

11. Mme Kigoda a accepté de remplir également les fonctions de Rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour

12. La Conférence a adopté pour sa première session l'ordre du jour ci-après, inspiré de l'ordre du jour paru sous la cote SAICCM/ICCM.1/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption du règlement intérieur;
 - b) Election du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - e) Organisation des travaux.
3. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Poursuite de l'élaboration et adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
5. Préparation et adoption des résolutions de la Conférence.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la session.

D. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

13. La Conférence a constitué une Commission de vérification des pouvoirs comprenant un représentant de haut niveau de chacun des pays représentés au Bureau, pour examiner les pouvoirs des participants à la Conférence. Ce comité était composé comme suit : M. Seyed Ali Mohammed Mousavi (République islamique d'Iran), Mme Rodica Mohoroi (Roumanie), M. Abubakar Rajab (République-Unie de Tanzanie), M. David Brown (Etats-Unis d'Amérique) et M. Fernando Lugris (Uruguay).

E. Organisation des travaux

14. La Conférence a convenu de se réunir tous les jours, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

15. La Conférence a également convenu de créer un Comité plénier, placé sous la présidence de Mme Viveka Bonn, ancienne Présidente du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, et chargé de dégager un consensus sur

le texte du projet de Stratégie politique globale et du projet de Plan d'action mondial figurant dans les documents SAICM/ICCM.1/3 et SAICM/ICCM.1/4 respectivement, ainsi que sur le texte des trois projets de résolution figurant dans le document SAICM/ICCM.1/5 qui seraient soumis à la Conférence pour examen et adoption éventuelle. La Conférence a également convenu que, durant la session, le Président engagerait des consultations sur le projet de déclaration de haut niveau et que, à l'issue de ces consultations, il préparerait, avec l'aide de M. Maged George Elias Ghattas, Ministre égyptien de l'environnement, un projet révisé de déclaration en vue de le soumettre à la Conférence pour examen. Avant d'entamer l'examen des questions dont il était saisi, le Comité plénier a élu Mme Abiola Olanipekun (Nigéria) au poste de Rapporteur du Comité.

F. Participation

16. Les pays suivants étaient représentés : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Equateur, Erythrée, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Hongrie, Iles Cook, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Madagascar, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palau, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République démocratique populaire de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne de), Viet Nam et Zambie.

17. Les représentants des pays suivants étaient représentés en tant qu'observateurs : Arabie saoudite, Belarus, Belize, Bolivie, Brunéi Darussalam, Comores, Côtes d'Ivoire, Emirats arabes unis, Ethiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kiribati, Kirghizistan, Mali, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République centrafricaine, Rwanda, Samoa, Somalie, Swaziland, Tadjikistan, Tunisie et Turquie.

18. L'Autorité palestinienne était représentée en tant qu'observateur.

19. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Commission de l'Union africaine, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds mondial pour l'environnement, Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), Organisation International du Travail, Ligue des Etats arabes, OCDE, Secrétariat de l'ozone, Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, Secrétariat du Fonds multilatéral, pour l'application du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud (SACEP), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), PNUE, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Réseau d'action sur les pesticides et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Banque mondiale, Organisation mondiale pour la santé (OMS).

20. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : AGENDA, AMWAJ of the Environment, Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED), Organisation des femmes arméniennes pour la santé et l'environnement (AWHHE), Association Arnika, Association de toxicologie médicale d'Asie-Pacifique (APAMI), Associação de Combate aos POPs (ACPO), Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL), Community Development Association, Confédération of Employers (Entrepreneurs), Croplife International, Day Hospital Institute for Rehabilitation and Development, Development Indian Ocean Network, Earthlife Africa, Eco-Accord Centre for Environment and Sustainable Development, Environmental Health and Fund, Eurométaux, Foundation for Realization of Ideas, General Union of NOS-ENV NGOs, GET Global Environmental Technology, Alliance mondiale pour les alternatives aux incinérateurs, Greenpeace International, Gulf Research Centre, Chambre de commerce internationale, Secrétariat international sur les produits chimiques (CHEMSEC), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Conseil

international des associations de fabricants de produits chimiques, Conseil international des mines et métaux, International Policy Network, Réseau international pour l'élimination des POP, Société internationale des médecins pour l'environnement (ISDE), Land and Human to Advocate Progress, Les Amis de la Terre – Togo, North Africa Communications, Pesticide Action Network (PAN), Physicians for Social Responsibility-Kenya, Red de Accion Sobre Plaguicidas y Alternativas en Mexico, Singapore Chemical Industry Council, Sustainable Development Policy Institute, Tanzania Plantations and Agricultural Workers Union, Thanal, Toxics Link, World Harmony Foundation, WWF International.

21. Les organisations non gouvernementales, les organismes du secteur privé et les associations professionnelles ci-après ont également participé en qualité d'observateurs : BIRPO BmbH, Doctor Kayasseh Medical Clinic, Dow Chemical Europe GmbH, Golder Associates, Ltd., Life World Watch Center, Memac Ogilvy, Public Relations, Mexican Cleaner Production Center, Seasons Travel, TEcEco Pty. Ltd., Triple Sign System, AB, TUV Life Service GmbH.

III. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (point 3 de l'ordre du jour)

22. Le Président de la Commission de vérification des pouvoirs, M. Lugris, a informé la Conférence que la Commission s'était réunie les 5 et 6 février et avait examiné les pouvoirs présentés par 122 Etats et une organisation régionale d'intégration économique et qu'ils étaient tous en bonne et due forme à l'exception d'un Etat. Au total, 24 Etats n'avaient pas présenté de pouvoirs. La Commission a recommandé que les Etats qui n'avaient pas présenté de pouvoirs complets le fassent avant la clôture de la session.

23. La Conférence a pris note du rapport de la Commission. Les Etats qui ont présenté des pouvoirs en bonne et due forme avant la clôture de la session sont énumérés au chapitre II, section f), du présent rapport en tant que gouvernements participants, alors que ceux qui ont participé à la session sans l'avoir fait sont énumérés en tant qu'observateurs.

IV. Poursuite de l'élaboration et adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (point 4 de l'ordre du jour)

24. La Conférence a entamé l'examen de cette question par un bref rapport de Mme Bohn sur les travaux menés par le Comité préparatoire pour l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques depuis sa première session tenue en novembre 2003. Les représentants de plus de 140 pays avaient collaboré à des discussions très constructives au cours des trois sessions plénières du Comité et de nombreuses réunions régionales et autres. La dernière session, tenue en septembre 2005, s'était néanmoins achevée sans que l'on parvienne à un accord sur toutes les questions, et certains passages des projets de documents sur l'Approche stratégique étaient restés entre crochets pour indiquer qu'ils n'avaient pas fait l'objet d'un consensus. A la lumière des résultats de cette session et compte tenu des conclusions d'une réunion du Bureau élargi tenue en novembre 2005 ainsi que des nouvelles observations formulées par les participants, Mme Bohn, en sa qualité de Présidente du Comité préparatoire, avait établi les textes révisés du projet de Déclaration de haut niveau (SAICM/ICCM.1/2), du projet de Stratégie politique globale (SAICM/ICCM.1/3) et du projet de Plan d'action mondial (SAICM/ICCM.1/4), qu'elle a recommandés à la Conférence pour servir de point de départ à ses délibérations. Les passages qui restaient controversés et donneraient donc matière à discussion à la session en cours étaient placés entre crochets dans ces documents, et les paragraphes 13 à 18 de la note de scénario pour la session en cours (SAICM/ICCM.1/INF/1) analysait les divergences à leur propos. La Conférence a convenu de s'appuyer sur les documents tels que présentés en tant que point de départ de ses délibérations.

A. Stratégie politique globale

25. Le Comité plénier s'est interrogé sur la démarche qu'il pourrait adopter pour l'examen du projet de Stratégie politique globale et a passé en revue les sections qui pourraient relever de son mandat. Plusieurs participants ont insisté pour que l'on examine seulement les passages entre crochets et les propositions précises soumis par la Présidente lors de l'établissement du projet révisé à la session en cours, car le texte qui n'était plus entre crochets avait été approuvé par le Comité préparatoire à sa troisième session. D'autres participants ont dit que du fait que la stratégie formait un

tout, les décisions sur son contenu dans un domaine pourraient avoir des incidences ailleurs et qu'il était donc difficile de déterminer le texte ouvert à la négociation. La Présidente a fait savoir qu'elle avait l'intention d'axer les débats sur les passages entre crochets qui n'avaient pas été approuvés provisoirement à la troisième session du Comité préparatoire, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5 de la note du secrétariat sur la stratégie (SAICM/ICCM.1/3), mais a convenu qu'il pourrait être nécessaire d'examiner d'autres passages à la suite des débats sur d'autres questions.

1. Introduction

26. S'agissant de la portée de l'Approche stratégique, on a soulevé la question de savoir s'il convenait ou non de conserver le mot « volontaire » pour qualifier l'Approche stratégique. Il a été convenu de revenir sur ce point après l'examen du projet de Plan d'action mondial pour lequel le mot volontaire posait également problème.

2. Considérations financières

27. Le Comité a entamé ses délibérations sur le contenu de la Stratégie politique globale par la section sur les considérations financières. Mme Bohn a rappelé aux participants qu'à sa troisième et dernière session, le Comité préparatoire n'avait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le paragraphe 19 du projet de stratégie concernant les considérations financières et que ce paragraphe était donc resté entre crochets dans le texte soumis à la Conférence dans le document SAICM/ICCM.1/3. Elle a proposé que le Comité entame ses travaux sur une note positive en acceptant de supprimer les crochets entourant le texte du paragraphe 19 et en adoptant ce paragraphe en l'état.

28. En réponse à cette suggestion, un participant a déclaré que malgré le soutien apporté par son pays à l'Approche stratégique, sa délégation n'était pas en mesure d'appuyer l'adoption de ce paragraphe sans changement, et il a proposé un certain nombre d'amendements tendant à supprimer les références aux institutions financières internationales et à la Banque mondiale, qui, a-t-il dit, se consacraient à l'atténuation de la pauvreté et ne devaient donc pas être mentionnées expressément dans un plan pour la gestion des produits chimiques. En outre, ces institutions avaient leurs propres organes directeurs et il n'appartenait donc pas à la Conférence de leur imposer, de l'extérieur, un mandat qui constituerait une diversion inopportune. Pour des raisons analogues, il a également proposé de supprimer les références au Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

29. De nombreux participants ont objecté à la proposition tendant à supprimer les références aux institutions financières internationales et au FEM en affirmant que la protection de l'environnement et la gestion des produits chimiques constituaient en fait des éléments clés de l'atténuation de la pauvreté. De fait, l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement consistant à assurer un environnement durable reliait explicitement la protection de l'environnement et le développement et, pour atteindre cet objectif, il était crucial d'assurer un développement durable, en particulier dans le cas des petits Etats insulaires en développement, où les moyens d'existence étaient particulièrement vulnérables à la dégradation de l'environnement. En outre, les institutions financières internationales et le FEM avaient déjà commencé à inclure des travaux relatifs à la gestion des produits chimiques dans leurs activités.

30. Des participants étaient également opposés à la suppression des références aux institutions financières internationales au motif que des ressources financières nouvelles et supplémentaires seraient nécessaires pour que la mise en œuvre de l'Approche stratégique ne se traduise pas par une réduction des flux financiers vers d'autres priorités de développement comme l'eau potable, l'assainissement et l'éducation. D'autres participants ont souligné la nécessité de disposer d'un mécanisme financier fiable et durable pour soutenir les travaux menés en application de l'Approche stratégique et de créer un fonds fournissant des ressources financières supplémentaires pour assurer la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique. Un participant, qui s'exprimait au nom des pays de sa région, a dit que le paragraphe considéré devrait mentionner expressément, non seulement la nécessité de disposer de ressources financières nouvelles et supplémentaires, mais aussi le Principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement qui se réfère expressément à la coopération entre les Etats pour protéger et restaurer l'environnement.

31. Ayant ces considérations à l'esprit, un certain nombre de participants ont exprimé leur appui à une proposition relative au lancement d'un programme de démarrage rapide visant à améliorer la mise en œuvre de la stratégie et ont déclaré qu'il devrait être mentionné dans le chapeau du paragraphe 19. Un des auteurs de la proposition a dit qu'à son avis ce programme devrait être souple et prévoir un fonds de contributions volontaires. Un certain nombre de participants, tout en étant favorables à ce

programme, ont souligné qu'il devrait être considéré seulement comme un début pour le financement qui serait nécessaire pour appliquer la stratégie avec succès.

32. Un participant, s'exprimant au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, a estimé que les considérations financières pour l'Approche stratégique devaient être envisagées dans le contexte plus large de l'environnement et du développement durable et a fait valoir qu'il faudrait donc inclure des références au principe de précaution, au principe de substitution et à d'autres principes dans la Stratégie politique globale sans dilution des normes comme dans les accords multilatéraux existants sur l'environnement.

33. A la suite de la discussion sur les considérations financières, le Comité a décidé de créer un groupe de contact coprésidé par M. Jean-Louis Wallace (Canada) et M. Seyed Ali Mohammad Mousavi (République islamique d'Iran). Compte tenu des observations formulées au cours de la discussion, le Groupe devait s'efforcer de parvenir à un consensus sur le chapeau et sur les alinéas c) iii), d) et e) du paragraphe 19 du projet de Stratégie politique globale (SAICM/ICCM.1/3), et notamment sur la question de savoir s'il faudrait, dans ce paragraphe, faire référence au principe de coopération entre les Etats énoncé dans le Principe 7 de la Déclaration de Rio. Le groupe de contact devait également examiner un projet de résolution figurant dans un document de séance soumis par un certain nombre de participants de gouvernements pour examen et adoption éventuelle par la Conférence sur les modalités du programme de démarrage rapide proposé.

34. Le groupe de contact sur les considérations financières n'a pas été en mesure d'achever ses délibérations ou de parvenir à un consensus sur les questions en suspens avant la fin des travaux du Comité plénier. Il a fait rapport en conséquence à la Conférence sur l'état de ses travaux, après quoi la Conférence a prolongé son mandat en lui demandant de tenter de mener à bonne fin les tâches qui lui auraient été confiées.

3. Principes et approches

35. Mme Bohn a appelé l'attention du Comité sur le paragraphe 20 du projet de Stratégie politique globale (SAICM/ICCM.1/3) relatif aux principes et approches, faisant observer que les crochets entourant l'ensemble du texte subsistaient, et sur une proposition de variante présentée au cours de la session, qui tenait compte des résultats de la troisième session du Comité préparatoire ainsi que des observations et suggestions faites ultérieurement.

36. Plusieurs participants ont estimé qu'en plus du paragraphe 20 il fallait renforcer et rendre plus explicite l'énoncé du principe de précaution figurant à l'alinéa e) du paragraphe 14, notamment en ce qui concerne les questions touchant la santé humaine. Certains représentants étaient toutefois favorables à une révision du texte plus détaillé figurant au paragraphe 20, qui, ont-ils dit, serait plus aisé à comprendre pour le grand public. D'autres ont suggéré d'utiliser la variante proposée, car elle reprenait la question là où la troisième session du Comité préparatoire l'avait laissée et évitait de revenir sur l'ensemble de cette question. On a appelé l'attention sur le fait que tout texte adopté devait traduire fidèlement les principes en cause, eu égard aux négociations minutieuses qui avaient abouti à leur adoption et pour faire en sorte qu'ils soient bien compris par tous.

37. A la suite des discussions sur les principes et approches, la Conférence a créé un groupe de contact placé sous la présidence de M. Donald Hannah (Nouvelle Zélande) pour établir un projet de texte sur la question en se fondant pour ses discussions sur le paragraphe 20 et l'alinéa e) du paragraphe 14 et en tenant compte de la suggestion d'inclure des principes plus précis sur les questions de santé ainsi que de la variante proposée à la session en cours. Le groupe devait également tenir compte d'autres principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et notamment du Principe 9 sur l'échange de connaissances scientifiques et techniques, du Principe 13 sur la responsabilité et l'indemnisation et du Principe 20 sur le rôle des femmes.

38. Le groupe de contact sur les principes et approches a rendu compte au Comité en suggérant un texte révisé pour les paragraphes 14 e) et 20 du projet de Stratégie politique globale. Le Comité a approuvé le projet de texte du paragraphe 20, tel que modifié par le groupe de contact. Aucune solution n'a pu être trouvée en ce qui concerne l'alinéa e) du paragraphe 14, lequel a été renvoyé à la Conférence qui l'a examiné en tant que partie de l'ensemble des textes adoptés.

4. Portée

39. Le Comité a examiné s'il convenait de conserver une note de bas de page indiquant que les gouvernements pourraient décider de ne pas appliquer l'Approche stratégique aux produits réglementés par une instance ou une disposition nationale de contrôle alimentaire ou pharmaceutique. Certains participants préconisaient de conserver cette note, tandis que d'autres y ont objecté en faisant

valoir que la question avait des incidences étendues. Le Comité est convenu que les participants intéressés pourraient avoir des entretiens informels pour voir s'il était possible de parvenir à un accord.

5. Mise en œuvre et évaluation des progrès accomplis

40. En ce qui concerne la création d'un secrétariat pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et sa dotation en personnel nécessaire, dont il est question au paragraphe 6 de la note du secrétariat sur la question publiée sous la cote SAICM/ICCM.1/INF/4, un participant a demandé qu'il soit consigné dans le rapport que les syndicats estimaient que le secrétariat devrait comprendre un spécialiste de la santé au travail à la classe P-4.

B. Plan d'action mondial

41. La Présidente a appelé l'attention sur le projet de Plan d'action mondial figurant dans l'annexe I au document SAICM/ICCM.1/4, et notamment sur son exposé de synthèse et sur la note de couverture du secrétariat indiquant les modifications apportées au Plan par rapport à la version figurant dans l'annexe III au rapport de la troisième session du Comité préparatoire (SAICM/PREPCOM.3/5) et les domaines pour lesquels il n'avait pas encore été possible de parvenir à un consensus.

1. Caractère volontaire des activités du Plan

42. Mme Bohn a rappelé au Comité qu'il y avait eu désaccord sur le point de savoir si le mot « volontaire » devrait être utilisé pour qualifier les activités figurant dans le plan en rappelant qu'un problème analogue s'était posé à propos de l'emploi de ce mot dans le projet de Stratégie politique globale. Elle a alors demandé si le Comité pouvait accepter l'inclusion du mot « volontaire » entre crochets.

43. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs participants se sont déclarés favorables à l'inclusion de ce mot, alors que de nombreux autres y étaient opposés. Ces derniers ont fait valoir que puisque l'Approche stratégique dans son ensemble constituait un processus qui n'était pas juridiquement contraignant, ce qui, ont-ils dit, ressortait partout du texte du Plan ainsi que de la Déclaration de haut niveau et de la Stratégie politique globale, il n'était pas nécessaire d'inclure le mot « volontaire ». Ils ont fait valoir en outre que cela risquait d'affaiblir le Plan d'action, par exemple en donnant à penser que les gouvernements ne seraient pas libres de mettre en œuvre des activités qui, bien qu'étant entreprises volontairement par ces gouvernements, seraient obligatoires à l'intérieur de leurs frontières nationales.

44. A l'issue d'un nouveau débat sur la question, le Comité est convenu qu'une des solutions possibles consistait à présenter le plan à la Conférence avec le mot « volontaire » entre crochets. Il n'a cependant pas été possible de parvenir à un consensus sur l'endroit où le placer dans le texte. Le Comité a décidé en conséquence de créer un groupe de rédaction qui tenterait de parvenir à un accord sur ce point précis.

2. Statut des activités figurant dans les tableaux B et C du Plan

45. Il y a eu des discussions considérables sur le statut des activités figurant dans les tableaux B et C du projet de Plan d'action mondial. Un participant a proposé de modifier le texte des paragraphes 1 et 3 du projet pour indiquer que les quatre dernières colonnes du tableau B ne constituaient que de simples suggestions et que ces colonnes et le tableau C dans son ensemble n'avaient pas été négociés et approuvés officiellement et il a présenté un document de séance contenant ces propositions et d'autres. D'autres participants se sont élevés contre la suggestion selon laquelle les activités figurant dans le Plan n'avaient pas été négociées et ont été d'avis que les diverses réunions régionales et les réunions du Comité préparatoire avaient constitué un processus de négociation étendu et valable.

46. Un autre participant a fait observer que certains éléments du tableau B n'avaient pas été pleinement articulés et explorés, mais qu'ils étaient néanmoins précieux comme indicateurs de mesures importantes à prendre et des acteurs et des délais associés, qui contribueraient au développement continu de l'Approche stratégique. Il a cependant exprimé sa préoccupation à propos du tableau C qui, a-t-il convenu, contenait des activités au sujet desquelles il n'y avait pas eu consensus ainsi que du fait que l'on n'était pas encore parvenu à un accord sur une procédure d'actualisation du Plan en vue de l'inclusion d'activités nouvelles. Il a donc suggéré que le tableau C soit supprimé étant entendu que les activités qui y étaient énumérées pourraient à l'avenir être ajoutées au tableau B, et que le rapport de la session en cours et l'exposé de synthèse du Plan d'action tiendraient compte de la suppression du tableau C. Il a ensuite annoncé que son pays présenterait un document de séance contenant une proposition relative à un processus d'actualisation des activités

figurant dans le Plan d'action ainsi que d'autres amendements suggérés à l'exposé de synthèse du Plan d'action.

47. D'autres participants ont préconisé de conserver le tableau C; plusieurs ont estimé qu'il contenait des éléments qui s'appliquaient particulièrement aux pays en développement. L'un d'eux, s'exprimant au nom d'une organisations régionale d'intégration économique, a dit que sa délégation présenterait un document de séance contenant une proposition relative à un processus d'actualisation des activités figurant dans le Plan d'action qui prévoirait la formation d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée pour examiner les activités qu'il était proposé d'ajouter dans le Plan entre les sessions de la Conférence intergouvernementale sur la gestion des produits chimiques.

48. Le Comité a finalement décidé que le tableau C devait être supprimé du Plan d'action. Il a aussi décidé que le groupe de rédaction créé pour examiner l'emploi du mot « volontaire » dans le Plan d'action étudierait également le meilleur moyen de faire ressortir dans l'exposé de synthèse du Plan l'importance du tableau C comme source de nouvelles activités possibles pour le Plan d'action et s'efforcerait de parvenir à un accord sur une méthode d'actualisation des activités figurant dans le Plan d'action compte tenu des propositions présentées à cette fin dans les documents de séance susmentionnées.

49. Le Comité a prié le secrétariat d'actualiser les tableaux conformément aux résultats de la session en cours. En outre, le Comité a demandé que le rapport mentionne qu'il était préoccupé par le fait que le point 20 du tableau B ne couvrait pas, dans son état actuel, les maladies dues à des minéraux autres que l'amiante.

3. Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques (INFOCAP)

50. Un représentant, soulignant l'utilité du Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques (INFOCAP), s'est inquiété de la suggestion tendant à remettre à plus tard toute discussion sur l'accueil d'INFOCAP étant donné qu'aucune date n'avait été fixée pour cette discussion. Il a souligné que dans de nombreux forums sur la gestion des produits chimiques, INFOCAP avait été considéré comme un outil essentiel et hautement adaptable : ce réseau devrait être exploité au maximum et il devait être administré par le secrétariat de l'Approche stratégique.

51. Il avait déjà été suggéré que le secrétariat de l'Approche stratégique, qui avait été chargé de fournir des renseignements sur les activités d'échange d'informations, devrait accueillir INFOCAP de manière permanente car il profiterait des informations obtenues grâce à ce réseau.

52. Le Comité a recommandé que le secrétariat de l'Approche stratégique entame des discussions sur le transfert éventuel d'INFOCAP en vue de son administration par le secrétariat de l'Approche stratégique.

V. Préparation et adoption des résolutions de la Conférence

53. Le Comité plénier a abordé l'examen des trois projets de résolution pour la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui figuraient dans l'annexe au document SAICM/ICCM.1/5. Lors de l'examen du premier, qui avait trait aux dispositions relatives à la mise en œuvre, le Comité était saisi d'un document de séance établi par le Réseau international d'élimination des polluants organiques persistants et proposant notamment de désigner des représentants des organisations non gouvernementales et de créer un organe subsidiaire dont le mandat s'achèverait à la fin de la deuxième session de la Conférence, composé de représentants des gouvernements de chacune des régions de l'ONU choisis par groupes régionaux, de représentants d'organisations non gouvernementales d'intérêt public, de syndicats, d'universitaires et de représentants des organisations participant à l'IOMC. Bien qu'un certain nombre de représentants ait considéré cette proposition avec bienveillance, le Comité est convenu qu'il serait inapproprié de prévoir une disposition instituant un mandat pour d'autres organes, étant donné notamment que la création d'un nouvel organe aurait des incidences budgétaires. En conséquence, il a été convenu d'explorer les possibilités de renforcer la coopération à la prochaine session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, ou lors d'un débat ad hoc entre des représentants régionaux avant cette session. La Conférence a décidé de demander aux organisations non gouvernementales de désigner des correspondants pour l'Approche stratégique.

54. En outre, la Conférence est convenue que chacune des régions devrait désigner des correspondants pour l'Approche stratégique qui pourraient aider à faire en sorte que le processus de

mise en œuvre conserve son élan. Compte tenu de cela, il a été demandé au secrétariat de préparer, pour ce projet de résolution, un projet révisé de paragraphe 7.

55. Le Comité a examiné les deux autres projets de résolution figurant dans l'annexe au document SAICM/ICCM.1/5, dont le premier remerciait le Gouvernement des Emirats arabes unis et le second concernait le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. Le Comité a approuvé ces résolutions et les a transmises pour examen et adoption éventuelle par la Conférence. Une quatrième résolution sur le projet de programme de démarrage rapide a été élaborée par le groupe de contact sur les aspects financiers et examinée par la Conférence.

VI. Débat de haut niveau

56. Dans la matinée du lundi 6 février 2006, la Conférence s'est réunie sous la forme d'un débat de haut niveau auquel ont participé des ministres et autres chefs de délégation. Le débat a été ouvert par le Président de la Conférence, qui a déclaré qu'un échange de vues ouvert était essentiel pour garantir le succès de la session. Il a ajouté que les déclarations devaient fournir un aperçu équilibré de tous les avis des participants à la Conférence.

57. M. Töpfer et M. Al Midfaa ont prononcé des déclarations liminaires.

58. M. Töpfer a déclaré que la gestion des produits chimiques avait un rôle considérable à jouer dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les prévisions de l'OCDE indiquant que les produits chimiques seraient de plus en plus fabriqués dans les pays en développement montraient l'urgence de la situation. C'est pourquoi il était important non de réagir mais d'agir, en appliquant l'approche de précaution évoquée dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et en faisant tout ce qui était possible pour fournir des ressources financières et humaines supplémentaires plutôt que de puiser dans des ressources allouées à d'autres domaines prioritaires tels que la pauvreté, la santé et l'éducation. Le PNUE serait honoré de se voir confier les fonctions de secrétariat pour le projet d'Approche stratégique, et s'efforceraient de devenir un partenaire du développement des capacités et de l'appui technologique et de garantir une mise en œuvre efficace du projet de programme de démarrage rapide.

59. M. Al Midfa a déclaré que la Conférence avait permis la tenue de débats importants et approfondis sur la gestion rationnelle des produits chimiques. La communauté internationale avait pu tirer de nombreux avantages de la fabrication et de l'utilisation des produits chimiques. Toutefois, garantir qu'ils soient gérés de manière sûre et qu'ils contribuent au développement humain et à combler le fossé entre pays riches et pays en développement constituait un défi. Il a rappelé l'engagement des Emirats arabes unis envers les efforts internationaux déployés pour protéger la santé humaine et l'environnement.

60. A l'issue de ces discours liminaires, des déclarations ont été prononcées par des ministres et autres représentants des gouvernements participants suivants, énumérés par ordre d'intervention : Iran (République islamique d'), Autriche, intervenant au nom de l'Union européenne, Egypte, Norvège, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Inde, Suisse, Indonésie, Maroc, Suède, Malawi, Ouganda, Brésil, Islande, Japon, Guinée, Argentine, Sainte-Lucie, Finlande, Ghana, Sierra Leone, Lesotho, ex-République yougoslave de Macédoine, Bénin, Afrique du Sud, Congo, Hongrie, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Tuvalu, Kenya et République de Corée.

61. Compte tenu des délais impartis, les représentants des gouvernements participants ci-après n'ont pu faire de déclaration : Algérie, Burkina Faso, Espagne, France, Libéria, Mauritanie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Philippines, Somalie, Surinam, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du).

62. Des déclarations ont également été faites par des représentants du FEM, de la Commission européenne, de l'ONUDI, de l'OMS, du Réseau international d'élimination des polluants organiques persistants, du Conseil international des associations chimiques, de la FAO, de l'OCDE, de l'UNITAR, de l'OIT, de la Banque mondiale, du PNUD, de l'Autorité palestinienne et du Conseil international des industries extractives et des métaux.

63. Faute de temps, les représentants du secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et du Fonds mondial pour la nature (WWF International) n'ont pu prononcer de déclarations.

64. Au cours de leur déclaration à la Conférence, les représentants des pays ci-après ont annoncé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour soutenir le lancement du Programme de démarrage rapide : Norvège, 25 millions de couronnes norvégiennes sur cinq ans; Afrique du Sud, 100 000 dollars; Suède, 25 millions de couronnes suédoises; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 300 000 dollars. La Suisse a annoncé une contribution de 100 000 dollars pour le secrétariat de l'Approche stratégique et un montant de 3 millions de francs suisses pour aider à élaborer un cadre intégré de mise en œuvre du projet d'Approche stratégique.

VII. Proposition du Président de la Conférence et adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

65. Malgré les efforts du Comité plénier et des divers groupes de contact et de rédaction qu'il avait créés et bien qu'il soit parvenu à un accord sur certaines questions, le Comité n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur divers aspects du projet de Stratégie politique globale, du projet de Plan d'action mondial et du projet de résolution sur les dispositions relatives à la mise en œuvre. En conséquence, le Président de la Conférence a annoncé qu'à la suite de consultations tenues avec le Bureau et divers participants, il s'efforcera de présenter une proposition exhaustive tenant compte de toutes les questions en suspens pour examen par la Conférence.

66. Le Président a ensuite présenté pour adoption par la Conférence les versions révisées des textes du projet de Stratégie politique globale, du projet de Plan d'action mondial et des projets de résolution sur les dispositions relatives à la mise en œuvre et sur le Programme de démarrage rapide, ainsi que du projet de Déclaration de haut niveau qu'il avait préparé. A l'issue du débat approfondi qui a suivi, la Conférence est convenue de créer un groupe composé du Bureau, du Président du Comité plénier et des représentants des groupes régionaux, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales pour essayer de concilier les différences mises en avant par le débat. Suite à un rapport sur les efforts déployés par ce groupe, un nouveau débat en plénière et des consultations officieuses en marge de la session, la Conférence a adopté la Déclaration de haut niveau, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial qui figurent dans les annexes I à III, respectivement, du présent rapport ainsi que les résolutions sur les dispositions relatives à la mise en œuvre et sur le Programme de démarrage rapide reproduits à l'annexe IV du présent rapport. En outre, la Conférence a adopté la résolution remerciant le Gouvernement des Emirats arabes unis et la résolution concernant le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique qui avaient été approuvées par le Comité plénier, et qui figurent également à l'annexe IV au présent rapport. Sur proposition du Président, la Conférence est convenue que la Déclaration de haut niveau telle qu'adoptée serait désignée sous le nom de Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques.

67. Lors du dernier débat qui a conduit à l'adoption de la version définitive des documents relatifs à l'Approche stratégique, la Conférence a décidé que le présent rapport tiendrait compte de l'avis de certains participants à savoir que, bien qu'il n'y ait pas eu d'accord sur ce point, la possibilité que le FEM accorde une place aux produits chimiques serait évoquée lors de la prochaine session de la Conférence.

68. Au cours du même débat, le représentant de la Suisse a noté qu'il était fort probable que la Banque mondiale devienne membre de l'IOMC. La Suisse souhaitait qu'il soit pris acte dans le présent rapport qu'elle avait accepté la suppression des références à la Banque mondiale dans plusieurs parties de l'un des documents de l'Approche stratégique étant entendu que cette organisation serait couverte par toute référence à l'IOMC lorsqu'elle en sera devenue membre.

69. A l'issue de l'adoption des documents relatifs à l'Approche stratégique par la Conférence, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé que la déclaration ci-après figure dans le présent rapport en tant qu'expression de l'opinion des Etats-Unis sur les questions qui y sont évoquées :

« Les Etats-Unis comprennent que : 1) les références à la précaution dans l'Approche stratégique ont pour objet de représenter le statu quo, qui est l'application appropriée du Principe 15 énoncé dans la Déclaration de Rio sur les approches scientifiques de la gestion des produits chimiques; 2) à cet égard, ni ces références ni aucune autre disposition de l'Approche stratégique n'ont pour objet de modifier l'application et l'interprétation des droits ou obligations découlant des lois et accords internationaux; 3) l'Approche stratégique ne s'applique pas aux additifs alimentaires ou aux produits pharmaceutiques, notamment dans la mesure où ils sont réglementés par un organisme national et des mécanismes tels que la Food and Drug Administration aux Etats-Unis. »

VIII. Adoption du rapport

70. La Conférence a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport paru sous les cotes SAICM/ICCM.1/L.1 et Add.1, étant entendu que le Rapporteur serait chargé de le finaliser, en consultation avec le secrétariat. La Conférence est également convenue que le paragraphe 22 de la Déclaration de Dubaï serait harmonisé avec le texte correspondant du paragraphe 15 c) de la Stratégie politique globale.

IX. Clôture de la session

71. A l'issue de la déclaration de clôture par le Président, la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a été déclarée close le 6 février 2006, peu avant minuit.

Annexe I

Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques

Nous, ministres, chefs de délégation et représentants de la société civile et du secteur privé, réunis à Dubaï du 4 au 6 février 2006, à l'occasion de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, déclarons ce qui suit :

1. La gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle pour parvenir au développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté et de la maladie, l'amélioration de la santé des êtres humains et de l'environnement, ainsi que l'élévation et le maintien du niveau de vie dans tous les pays, quel que soit leur stade de développement;
2. Des progrès notables, mais cependant insuffisants, ont été accomplis en matière de gestion internationale des produits chimiques dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 19 d'Action 21¹ et des conventions de l'Organisation internationale du Travail n° 170 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail et n° 174 sur la prévention des accidents industriels majeurs, ainsi que de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et des mesures prises s'agissant des produits chimiques particulièrement dangereux, notamment l'entrée en vigueur récente de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
3. Le secteur privé a fait des efforts considérables pour promouvoir la sécurité chimique, en particulier dans le cadre de programmes et d'initiatives volontaires tels que la gérance des produits et le programme Gestion responsable de l'industrie chimique;
4. Les organisations non gouvernementales qui se consacrent à la santé publique et à l'environnement, les syndicats et d'autres organisations de la société civile ont considérablement contribué à la promotion de la sécurité chimique;
5. Les progrès dans la gestion des produits chimiques n'ont toutefois pas été suffisants à l'échelle mondiale, et l'environnement planétaire continue de pâtir de la pollution de l'air, de l'eau et du sol, nuisible pour la santé et le bien-être de millions de personnes;
6. La nécessité d'une action concertée est renforcée par des préoccupations nombreuses et variées en matière de sécurité chimique au niveau international, y compris le manque de capacités de gestion des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition, la dépendance à l'égard des pesticides dans l'agriculture, l'exposition des travailleurs à des produits chimiques dangereux et l'inquiétude suscitée par les effets à long terme des produits chimiques tant sur la santé des êtres humains que sur l'environnement;
7. La production, le commerce et l'utilisation des produits chimiques sont en progression au niveau mondial, avec des schémas de croissance qui imposent aux pays en développement et aux pays à économie en transition, notamment les moins avancés, et aux petits Etats insulaires en développement, des exigences sans cesse plus lourdes en matière de gestion des produits chimiques, ce qui présente pour eux des difficultés particulières pour relever ce défi. C'est pourquoi, des changements fondamentaux sont nécessaires dans la manière dont les sociétés gèrent les produits chimiques;
8. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les accords applicables en matière de gestion des produits chimiques auxquels nous sommes Parties, à renforcer la cohérence et les synergies qui existent entre eux et à nous efforcer de combler, selon qu'il conviendra, les lacunes existant dans le cadre des politiques internationales pour les produits chimiques;

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.*

9. Nous nous engageons, dans un esprit de solidarité et de partenariat, à assurer la sécurité chimique et, ce faisant, à aider à lutter contre la pauvreté, à protéger les groupes vulnérables et à renforcer la santé publique et la sécurité des populations;

10. Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, à comprendre et respecter l'intégrité des écosystèmes et à combler l'écart entre la réalité présente et notre ambition de rehausser les efforts déployés à l'échelon mondial pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques;

11. Nous sommes inébranlables dans notre engagement à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux pendant toute la durée de leur cycle de vie conformément à l'Action 21 et au Plan d'application de Johannesburg², en particulier son paragraphe 23. Nous sommes convaincus que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques constitue une importante contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus par la communauté internationale énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elle s'appuie sur les initiatives internationales précédentes concernant la sécurité chimique et encourage l'élaboration d'une démarche multisectorielle, intersectorielle et participative;

12. Nous adoptons donc la Stratégie politique globale qui, avec la présente déclaration, constitue notre ferme engagement en faveur de l'Approche stratégique et de sa mise en œuvre;

13. Nous recommandons d'utiliser et de développer plus avant le Plan d'action mondial pour faire face aux besoins sociétaux actuels en perpétuelle évolution, en tant qu'outil de travail et document d'orientation pour honorer les engagements pris en matière de gestion des produits chimiques dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,³ l'Action 21, la Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique,⁴ le Plan d'application de Johannesburg, le Document final du Sommet mondial de 2005⁵ et la présente Approche stratégique;

14. Nous sommes déterminés à tirer parti des bienfaits de la chimie, y compris de la chimie douce, pour améliorer le niveau de vie, la santé publique et la protection de l'environnement, et nous sommes résolus à continuer de travailler ensemble pour promouvoir une production et une utilisation sûres des produits chimiques;

15. Nous nous engageons à renforcer les capacités de toutes les parties concernées pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux à tous les niveaux;

16. Nous continuerons de mobiliser des financements publics et privés aux niveaux national et international en faveur de la gestion du cycle de vie des produits chimiques;

17. Nous nous emploierons à combler les lacunes et à remédier aux disparités entre les pays développés, d'une part, et les pays en développement et à économie en transition, d'autre part, s'agissant des capacités dont ils disposent pour parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, en répondant aux besoins particuliers de ces derniers et en renforçant les capacités dont ils sont dotés pour gérer rationnellement les produits chimiques et mettre au point des produits et procédés de remplacement plus sûrs, y compris non chimiques, grâce à des partenariats, à un soutien technique et à une aide financière;

18. Nous œuvrerons en faveur d'une gouvernance efficace et efficiente de la gestion des produits chimiques, dans la transparence, avec la participation du public et grâce à une responsabilisation de tous les secteurs de la société, en nous efforçant en particulier de garantir une égale participation des femmes à la gestion des produits chimiques;

19. Nous rechercherons activement des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, y compris en renforçant la participation des petites et moyennes entreprises et du secteur informel à la mise en œuvre de l'Approche stratégique;

20. Nous soulignons qu'il incombe à l'industrie de mettre à la disposition des parties concernées les données et les informations relatives aux effets des produits chimiques sur la santé et

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 26 août – 4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe I.

⁴ Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, troisième session, rapport final du Forum III (IFCS/Forum III/23w), annexe 6.

⁵ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005.

l'environnement qui sont nécessaires pour utiliser en toute sécurité les substances chimiques et leurs produits dérivés;

21. Nous faciliterons l'accès du public aux informations et aux connaissances appropriées sur les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris les risques qu'ils posent pour la santé des êtres humains et l'environnement;

22. Nous veillerons à ce que, lorsque les informations sont mises à disposition, les informations et connaissances commerciales et industrielles confidentielles soient protégées conformément aux lois et réglementations nationales ou, en l'absence de ces lois et réglementations, conformément aux dispositions internationales. En mettant à disposition les informations, les informations sur les produits chimiques qui ont trait à la santé et à la sécurité des êtres humains et à l'environnement ne devraient pas être considérées comme confidentielles;

23. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de faire des efforts particuliers pour protéger les groupes de la société qui sont particulièrement vulnérables aux risques posés par les produits chimiques dangereux ou qui sont très exposés à ces risques;

24. Nous sommes résolus à protéger les enfants et les fœtus contre les expositions chimiques nuisibles pour leur vie future;

25. Nous ferons tout notre possible pour prévenir le trafic illicite de substances, de produits et de déchets chimiques toxiques, dangereux, interdits ou strictement réglementés;

26. Nous encouragerons la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux à titre prioritaire dans les cadres d'action nationaux, régionaux et internationaux, y compris les stratégies pour le développement durable, l'aide au développement et la réduction de la pauvreté;

27. Nous nous efforcerons d'intégrer l'Approche stratégique dans les programmes de travail de l'ensemble des organismes, des institutions spécialisées, des Fonds et des programmes des Nations Unies qui sont concernés, conformément aux mandats qui leur ont été assignés par leurs organes directeurs respectifs;

28. Nous reconnaissons qu'en tant que nouvelle initiative volontaire dans le domaine de la gestion internationale des produits chimiques, l'Approche stratégique n'est pas un instrument juridiquement contraignant;

29. Nous sommes unanimement d'avis que la mise en œuvre et l'évaluation des progrès sont essentiels au succès et que, à cet égard, une structure stable et à long terme pleinement participative et multisectorielle pour la définition des orientations, le suivi et le soutien opérationnel est indispensable;

30. Nous sommes déterminés à coopérer pleinement de façon ouverte, inclusive, participative et transparente à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

Annexe II

Stratégie politique globale

I. Introduction

1. La présente Stratégie politique globale résulte des engagements énoncés dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques élaborée dans le contexte de la Déclaration de Rio, d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg. La stratégie est structurée comme suit :

- I. Introduction
- II. Portée
- III. Etat des besoins
- IV. Objectifs
 - A. Réduction des risques
 - B. Connaissances et information
 - C. Gouvernance
 - D. Développement des capacités et coopération technique
 - E. Trafic international illicite
- V. Considérations financières
- VI. Principes et approches
- VII. Mise en œuvre et évaluation des progrès accomplis

2. La participation de tous les secteurs concernés et de toutes les parties prenantes, notamment aux niveaux local, national, régional et mondial, est considérée comme indispensable à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, de même qu'un processus de mise en œuvre transparent et ouvert et la participation du public à la prise de décisions, en veillant en particulier à faire jouer un rôle accru aux femmes. Il est entendu que les principales entités concernées par l'Approche stratégique sont les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les individus participant à la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans tous les secteurs pertinents, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie, les activités économiques pertinentes, la coopération aux fins du développement, le travail et la science. Les parties prenantes individuelles sont les consommateurs, les éliminateurs, les employeurs, les agriculteurs, les producteurs, les législateurs, les chercheurs, les fournisseurs, les transporteurs et les ouvriers.

II. Portée

3. L'Approche stratégique a une portée large qui s'étend aux domaines suivants :

- a) Aspects de la sécurité chimique ayant trait à l'environnement, à l'économie, au social, à la santé et au travail,
- b) Produits chimiques agricoles et industriels, le but étant la promotion du développement durable et le suivi des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie, y compris dans les produits en contenant.⁶

4. L'Approche stratégique doit tenir dûment compte des instruments et processus créés à ce jour et être suffisamment souple pour s'adapter aux nouveaux sans qu'il y ait des chevauchements d'efforts, surtout avec les forums chargés des utilisations militaires des produits chimiques.

⁶ L'Approche stratégique ne s'applique pas aux produits si les aspects liés à la sécurité des substances et produits chimiques pour la santé et l'environnement sont déjà réglementés par une instance ou une disposition nationale de contrôle alimentaire ou pharmaceutique.

III. Etat des besoins

5. Une motivation importante de l'établissement de l'Approche stratégique a été la prise en considération des écarts grandissants entre les aptitudes des différents pays à gérer les produits chimiques dans des conditions de sécurité, la nécessité de renforcer les synergies entre les instruments existants et les processus et le sentiment de plus en plus répandu qu'il était urgent d'évaluer et de gérer les produits chimiques de manière plus efficace pour atteindre l'objectif de 2020 énoncé dans le paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg.⁷ Il importe également que les pays se dotent de structures de gouvernance plus efficaces pour faire en sorte que l'Approche stratégique connaisse un succès durable.

6. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, au cours de laquelle la Déclaration de Rio et Action 21 ont été adoptés, beaucoup a été fait pour améliorer la gestion des produits chimiques. Des mécanismes réglementaires ont été mis en place ou renforcés; beaucoup plus d'informations sur les produits chimiques ont été mises à disposition; une évaluation de nombreux produits chimiques a été entreprise aux niveaux national et international; toute une série de mesures de gestion des risques ont été prises; et de nouveaux outils tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et les registres des émissions et transferts des polluants ont été étudiés et mis au point. De nouveaux instruments et programmes internationaux ont été créés. L'industrie a évolué et étoffé ses propres programmes pour contribuer à une meilleure gestion des produits chimiques et dans le nombre de pays on assiste aujourd'hui à l'émergence de mouvements d'intérêt public actifs et bien avertis qui s'emploient à alerter au danger des produits chimiques et à encourager les bonnes pratiques en la matière. Cela étant, il est admis que :

- a) Le cadre politique international actuel pour les produits chimiques n'est pas tout à fait approprié et nécessite d'être davantage renforcé;
- b) La mise en œuvre des politiques internationales établies est inégale;
- c) La cohérence et les synergies entre les institutions existantes et les processus ne sont pas complètement développées et devraient encore être renforcées;
- d) L'information, ou l'accès à l'information déjà disponible, sur de nombreux produits chimiques actuellement utilisés sont souvent limités, voire inexistantes;
- e) Dans nombreux pays, les capacités de gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial font défaut;
- f) Les ressources disponibles pour s'attaquer aux questions de sécurité chimique dans de nombreux pays sont insuffisantes, en particulier pour combler l'écart qui se creuse entre, d'une part, les pays développés et, d'autre part, les pays en développement et les pays à économie en transition.

7. La réduction des risques (y compris leur prévention, atténuation, neutralisation, réduction au minimum et élimination) est une nécessité fondamentale pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris, au besoin, des produits et articles en contenant. Il est reconnu que :

- a) Des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, reposant sur de meilleures connaissances scientifiques du rôle et du comportement des substances qui tiennent compte du cycle de vie des produits, sont essentielles à la réduction des risques;
- b) Des mesures de réduction des risques convenablement étayées par des méthodes scientifiques et la prise en considération des facteurs socio-économiques sont nécessaires pour réduire ou éliminer les effets nocifs des produits chimiques et leurs utilisations impropres;
- c) Il importe d'améliorer les mesures de réduction des risques pour prévenir les effets néfastes des produits chimiques sur la santé des enfants, des femmes enceintes, des populations en âge de procréer, des personnes âgées, des pauvres, des travailleurs et des autres groupes vulnérables et sur les environnements exposés;
- d) Le développement de solutions de remplacement plus sûres, y compris de substituts des produits chimiques préoccupants, et de technologies durables et abordables devrait être accéléré;

⁷ Le texte du paragraphe 23 figure à l'appendice.

e) L'accès aux technologies et produits de remplacement plus sûrs et abordables dans les pays en développement et les pays à économie en transition doit être amélioré, ce qui contribuera à réduire le trafic illicite des produits chimiques dangereux.

8. Les connaissances, l'information et la sensibilisation du public sont essentielles à la prise de décisions concernant la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les produits et les articles en contenant. Il est reconnu :

a) Que les informations technologiques, les résultats des évaluations des dangers et des risques, les méthodologies socio-économiques et les outils permettant d'élaborer et d'appliquer des procédures scientifiques normalisées et harmonisées d'évaluation et de gestion des risques ne sont pas accessibles à tous les acteurs et le rythme de la recherche dans ces domaines doit être accéléré;

b) Qu'on manque d'informations précises, accessibles, d'actualité et appropriées directement utilisables par les populations locales.

9. La gouvernance est une question importante qu'il convient d'aborder dans le cadre d'une démarche multisectorielle et multipartite pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques. Il importe donc de reconnaître :

a) Que dans nombre de pays, certains acteurs, en particulier les femmes et les communautés autochtones, ne participent toujours pas à tous les aspects de la prise de décisions concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et il faut que cela change;

b) Que l'application du régime international actuel pour la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les instruments juridiquement contraignants et les autres initiatives pertinentes, n'est pas uniforme et il importe d'y remédier. Des lacunes et des chevauchements d'activités sont observées dans la gestion des produits chimiques et il sied dans de nombreux pays de renforcer la cohérence, la constance et la coopération pour garantir une utilisation efficace et efficace des ressources disponibles aux niveaux national, régional et international. De nombreux pays n'ont pas ratifié ou mis en œuvre les instruments juridiquement contraignants et autres initiatives pertinentes de portée régionale et mondiale, comblé les lacunes notées dans les régimes nationaux pour les produits chimiques ou instauré des mécanismes nationaux de coordination des activités dans ce domaine;

c) Que les mécanismes destinés à juguler les effets socio-économiques des produits chimiques sur la santé des êtres humains, la société et l'environnement, y compris les mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation, doivent être améliorés dans certains pays;

d) Que les questions relatives aux produits chimiques sont seulement prises en compte parfois dans les documents pertinents de politique nationale, y compris les plans ou stratégies d'aide au développement, les stratégies de développement durable et, selon qu'il convient, les stratégies de réduction de la pauvreté;

e) Qu'il faut promouvoir le rôle de toutes les composantes de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

10. Le développement des capacités et l'assistance technique concernant tous les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques sont au nombre des éléments indispensables à la mise en œuvre réussie de l'Approche stratégique :

a) Le fossé de plus en plus marqué entre les moyens dont disposent les pays développés, d'une part, et les pays en développement et, pays à économie en transition, d'autre part, doit être comblé en vue d'atteindre l'objectif énoncé au paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg. Certains pays développés sont toutefois aussi confrontés à des problèmes de ce type dans les efforts qu'ils poursuivent sans relâche pour atteindre cet objectif;

b) Il est nécessaire de renforcer la coopération pour rendre les pays en développement et les pays à économie en transition mieux à même d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux et de promouvoir le transfert approprié de technologies moins polluantes et plus sûres vers ces pays.

11. Le trafic international illicite de substances et produits dangereux est un problème auquel il convient de s'attaquer d'urgence dans un grand nombre de pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition.

12. Un des obstacles à surmonter par maints pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, dans la poursuite de l'objectif énoncé au paragraphe 23 du Plan

d'application de Johannesburg est l'accès aux considérables ressources financières et autres ressources requises pour une gestion rationnelle des produits chimiques.

IV. Objectifs

13. L'objectif général de l'Approche stratégique est de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. Cet objectif sera atteint en mettant notamment en œuvre les activités esquissées dans le Plan d'action mondial.

A. Réduction des risques

14. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant la réduction des risques sont les suivants :

- a) Réduire au minimum les risques sanitaires, y compris sur les lieux de travail, et écologiques posés par les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie;
- b) Veiller à ce que les personnes et écosystèmes et leurs éléments constitutifs qui sont particulièrement vulnérables ou particulièrement enclins à être exposés à des produits chimiques pouvant poser un risque soient pris en compte et protégés en prenant des décisions sur les produits chimiques;
- c) Appliquer des stratégies transparentes, englobantes, efficaces et rentables de gestion des risques fondées sur des connaissances scientifiques appropriées, y compris des effets sur la santé et l'environnement, et des analyses socio-économiques pertinentes visant à la prévention de la pollution ainsi qu'à la réduction et l'élimination des risques, y compris des informations détaillées en matière de sécurité concernant les produits chimiques, afin de prévenir les expositions dangereuses et inutiles à ces derniers;
- d) S'assurer que d'ici à 2020 :
 - i) Les produits ou utilisations chimiques qui posent des risques excessifs et par ailleurs impossibles à gérer pour la santé des personnes et l'environnement⁸, en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en tenant compte des coûts et avantages ainsi que de la disponibilité de substituts plus sûrs et de leur efficacité, ne soient plus produits ou utilisés à de telles fins;
 - ii) Les risques découlant des rejets non intentionnels de produits chimiques qui posent des risques excessifs et par ailleurs impossibles à gérer pour la santé des personnes et l'environnement⁸ en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en tenant compte des coûts et avantages soient réduits au minimum;
- e) Appliquer de manière appropriée l'approche de précaution énoncée dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, tout en s'efforçant de faire en sorte que les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soient réduits au minimum;
- f) Envisager prioritairement l'application de mesures préventives, notamment la prévention de la pollution;
- g) S'assurer que les problèmes actuels, nouveaux et émergents préoccupants au niveau mondial soient traités de manière adéquate dans le cadre de mécanismes appropriés;
- h) Réduire la production de déchets dangereux, tant en quantités que s'agissant de leur toxicité, et veiller à leur gestion écologiquement rationnelle, y compris leur stockage, traitement, et élimination;

⁸ Les groupes de produits chimiques qui pourraient, à titre prioritaire, faire l'objet d'une évaluation et d'études connexes sont notamment les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT); les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; les polluants organiques persistants (POP), le mercure et d'autres produits chimiques dont les utilisations sont préoccupants au niveau mondial; les produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités; ceux largement répandus; et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau national.

- i) Promouvoir la récupération et le recyclage écologiquement rationnels des matières et déchets dangereux;
- j) Promouvoir et soutenir la mise au point et l'application, ainsi que de nouvelles innovations, de solutions de remplacement écologiquement rationnelles et sans danger, y compris une production plus propre, les substituts judicieux des produits chimiques particulièrement préoccupants et les solutions de remplacement non chimiques.

B. Connaissances et information

15. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant les connaissances et l'information sont les suivants :

- a) Faire en sorte que les connaissances et informations sur les produits chimiques et la gestion des produits chimiques soient suffisantes pour aider à l'évaluation adéquate et à la gestion en toute sécurité de ces produits tout au long de leur cycle de vie;
- b) Faire en sorte, pour toutes les parties prenantes :
 - i) Que l'information sur les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris, selon qu'il y a lieu, les produits en contenant, soit disponible, accessible, facilement utilisable, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes. Les types appropriés d'informations englobent les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement, leurs propriétés intrinsèques, leurs utilisations potentielles, les mesures de protection et la réglementation;
 - ii) Que cette information soit diffusée dans les langues appropriées par le biais notamment des médias et des mécanismes d'information sur les dangers tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et les dispositions pertinentes des accords internationaux;
- c) Veiller à ce qu'en mettant à disposition l'information conformément au paragraphe 15 b), les informations et connaissances commerciales et industrielles confidentielles soient protégées conformément aux lois et réglementations nationales ou, en l'absence de ces lois et réglementations, conformément aux dispositions internationales. Dans le cadre de ce paragraphe, les informations sur les produits chimiques qui ont trait à la santé et à la sécurité des personnes et l'environnement ne devraient pas considérées comme confidentielles;
- d) Offrir des informations scientifiques objectives dont il sera dûment tenu compte dans les évaluations des risques et la prise de décision associée sur les politiques chimiques, y compris en ce qui concerne l'évaluation des dangers chimiques et des risques pour la santé des personnes, en particulier chez les membres vulnérables de la population tels que les enfants, et pour l'environnement, en particulier les écosystèmes exposés;
- e) S'assurer que tous les acteurs puissent avoir accès aux normes scientifiques, aux méthodes de gestion et d'évaluation des risques ainsi qu'aux résultats des évaluations des dangers et des risques;
- f) Pouvoir disposer de méthodes et informations scientifiques objectives pour évaluer les effets des produits chimiques sur les populations et l'environnement, grâce notamment à l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs;
- g) Accélérer le rythme de la recherche scientifique pour déterminer et évaluer les effets des produits chimiques sur les êtres humains et sur l'environnement, y compris les problèmes émergents, et s'assurer que la recherche et le développement soient menées dans leur rapport avec les techniques de contrôle des produits chimiques, le développement de produits chimiques plus sûrs et de technologies moins polluantes, ainsi que les substituts et technologies non chimiques;
- h) Promouvoir l'application des définitions et critères communs figurant dans le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
- i) Rendre largement accessible, aux fins d'examen et d'application, l'ensemble des outils actuels de réduction des risques et autres outils proposés par diverses organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques

(IOMC)⁹, dont le système d'acceptation mutuelle des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la base de données INCHEM du Programme international sur la sécurité chimique contenant des informations sur la sécurité chimique fournies par des organisations intergouvernementales, afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la gestion des produits chimiques, l'harmonisation et le partage des charges;

j) Développer les connaissances et informations sur les impacts financiers actuels et prévus et autres impacts pour le développement durable qui découlent de la gestion non rationnelle des produits chimiques préoccupants au niveau mondial.

C. Gouvernance

16. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant la gouvernance sont les suivants :

- a) Parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie en s'appuyant selon que requis sur des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux appropriés qui soient multisectoriels, englobants, efficaces, opérants, transparents, cohérents et inclusifs et assurent le respect des principes de responsabilité, en tenant compte de la situation et des besoins des pays, en particulier des pays en développement et pays à économie en transition;
- b) Promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques dans chaque secteur concerné et des programmes intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les secteurs;
- c) Guider les parties prenantes dans l'identification des priorités pour les activités de gestion des produits chimiques;
- d) Renforcer l'application effective et encourager l'application des lois et réglementations nationales relatives à la gestion des produits chimiques, y compris celles visant à donner effet aux accords internationaux.
- e) Promouvoir des codes de conduite appropriés, y compris ceux ayant trait à la responsabilité des entreprises à l'égard de l'environnement et de la société;
- f) Promouvoir une coopération internationale étroite entre les institutions concernées, y compris entre les services des douanes, dans les divers pays pour l'échange d'informations pertinentes en vue de prévenir tout trafic international illicite de produits chimiques dangereux;
- g) Encourager et appuyer la participation active et véritable de tous les secteurs de la société civile, en particulier les femmes, les travailleurs et les communautés autochtones, aux processus réglementaires et autres processus décisionnels reliés à la sécurité chimique;
- h) Assurer la participation à part entière des femmes à la prise de décisions sur les politiques en matière de produits chimiques et la gestion de ces produits;
- i) Veiller à ce que les cadres institutionnels nationaux traitent de la prévention du trafic international illicite des produits chimiques;
- j) Favoriser la coordination des activités d'assistance au niveau international en conformité avec la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- k) Promouvoir des politiques commerciales et environnementales qui soient complémentaires;
- l) Etablir et favoriser des cadres permettant aux entreprises de mettre au point et d'améliorer des produits promouvant les objectifs de l'Approche stratégique;
- m) Renforcer les synergies entre les activités des gouvernements, des institutions internationales, des secrétariats des organisations multilatérales et des organismes de développement en vue d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques;
- n) renforcer la coopération en matière de gestion rationnelle des produits chimiques entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile aux niveaux national, régional et mondial.

⁹ Les organisations membres de l'IOMC sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, et l'Organisation mondiale de la santé.

D. Développement des capacités et coopération technique

17. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant le développement des capacités et la coopération technique sont les suivants :

- a) Renforcer les capacités de gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans tous les pays selon que requis, en particulier dans les pays en développement et les pays en économie en transition;
- b) Comblent l'écart grandissant entre les capacités des pays développés d'une part, et celles des pays en développement et pays à économie en transition d'autre part;
- c) Etablir ou renforcer les partenariats et mécanismes pour la coopération technique et le transfert de technologies appropriées et moins polluantes vers et entre les pays en développement et les pays à économie en transition, en exploitant au maximum les synergies avec le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;
- d) Elaborer et appliquer des stratégies durables de développement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition et promouvoir la coopération entre tous les pays;
- e) Promouvoir la coordination de l'information sur le développement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et l'accès à cette information, et améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle;
- f) Inscrire prioritairement le renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies de développement social et économique, y compris les stratégies nationales de développement durable, les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies d'assistance aux pays, et accorder aux produits chimiques une place importante dans les politiques nationales;
- g) Encourager les parties prenantes à développer et promouvoir des programmes touchant la sécurité chimique et la recherche et l'analyse scientifiques, et appuyer les programmes de développement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition;
- h) Encourager et faciliter l'utilisation appropriée par les pays en développement et les pays à économie en transition des travaux déjà menés et des modèles de gestion des produits chimiques déjà établis par d'autres pays et organisations internationales;
- i) Sensibiliser les donateurs, les organisations multilatérales et les autres acteurs concernés à l'intérêt que présente la sécurité chimique pour la réduction de la pauvreté et le développement durable.

E. Trafic international illicite

18. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant le trafic international illicite sont les suivants :

- a) Prévenir le trafic international illicite de substances, mélanges de substances, composés et déchets chimiques toxiques, dangereux, interdits ou strictement réglementés, y compris les produits qui en contiennent;
- b) Renforcer les mécanismes et la mise en œuvre aux niveaux national et régional à l'appui des accords multilatéraux existants comportant des dispositions relatives à la prévention du trafic international illicite;
- c) Promouvoir le partage des informations et renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition aux niveaux national et régional en vue de prévenir et réprimer le trafic international illicite.

V. Considérations financières

19. L'Approche stratégique devrait refléter les efforts faits aux niveaux national, régional et mondial pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques en tenant compte du Principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Elle devrait mettre à contribution les sources actuelles et nouvelles de soutien financier en vue de canaliser des ressources additionnelles, et s'appuyer entre autres, sur le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Elle devrait également inclure la mobilisation de ressources financières additionnelles

aux niveaux national et international, dans le cadre notamment du Programme de démarrage rapide et des autres mesures exposées dans ce paragraphe, pour accélérer le renforcement des capacités et des moyens en vue d'atteindre les objectifs de l'Approche stratégique. L'ampleur des progrès que les pays en développement en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, et les pays à économie en transition peuvent réaliser pour atteindre l'objectif de 2020 dépend en partie de la disponibilité des ressources financières allouées par le secteur privé et les organismes ou donateurs bilatéraux, multilatéraux et internationaux. Les arrangements financiers pour l'Approche stratégique incluent notamment :

- a) Des actions aux niveaux national ou sous-national pour soutenir le financement de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, notamment :
 - i) L'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les programmes, plans et/ou stratégies pertinents à différents niveaux;
 - ii) L'évaluation des lois, politiques et réglementations actuelles pour déterminer les changements à effectuer pour progresser dans la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique, y compris une évaluation des besoins de financement le cas échéant;
 - iii) L'évaluation et, si nécessaire, l'adoption de politiques appropriées aux niveaux national et sous-national, qui pourraient inclure des instruments économiques, pour financer les coûts liés à la gestion rationnelle des produits chimiques;
 - iv) L'évaluation et l'adoption au besoin, aux niveaux national et sous-national, d'instruments économiques pour favoriser l'internalisation des coûts externes des produits chimiques, en ayant à l'esprit la nécessité, surtout pour les pays en développement et les pays à économie en transition, de soigner la conception de tels instruments;
 - v) L'échange d'informations entre les gouvernements et les autres parties prenantes sur les expériences et études concernant l'utilisation au niveau national d'instruments économiques et la soumission de ces informations au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue de leur large diffusion;
- b) Le renforcement des partenariats industriels et de la participation financière et technique de l'industrie à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, notamment en l'invitant à :
 - i) Revoir et renforcer les initiatives industrielles volontaires actuelles pour relever les défis considérables liés à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique;
 - ii) Lancer de nouvelles initiatives, y compris en partenariat avec les fondations, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales, pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique;
 - iii) Allouer des ressources, y compris des contributions en nature, pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique, en poursuivant ses initiatives sur une responsabilité sociale et environnementale des entreprises et en les mettant à profit;
- c) L'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans la coopération bilatérale et multilatérale pour l'aide au développement, notamment en :
 - i) Amenant les pays en développement et pays à économie en transition, au besoin avec le soutien technique des donateurs, à envisager l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les documents nationaux pertinents qui orientent la coopération pour l'aide au développement;
 - ii) Amenant les donateurs à donner suite aux demandes présentées par les pays en développement et pays à économie en transition et en agissant en partenariat avec ces derniers aux fins de reconnaître les objectifs de l'Approche stratégique comme un volet important de la coopération des organismes d'aide bilatérale en faveur du développement durable;
 - iii) Invitant les institutions spécialisées, Fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales à inclure les objectifs de l'Approche stratégique dans leurs activités, selon qu'il conviendra;

d) L'utilisation plus efficace et la mise à profit des sources actuelles appropriées de financement à l'échelon mondial notamment en invitant le Fonds pour l'environnement mondial ainsi que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et son Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal dans le cadre des mandats qui leur ont été assignés à examiner dans quelle mesure et comment ils pourraient appuyer la mise en œuvre des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique et à faire rapport à ce sujet;

e) Le soutien des activités initiales de renforcement des capacités pour mettre en œuvre les objectifs de l'Approche stratégique en établissant un programme dénommé « Programme de démarrage rapide ». Le Programme comportera un fonds de contributions volontaires à durée limitée et pourra inclure la coopération multilatérale, bilatérale, ou d'autres formes de coopération. Le fonds d'affectation spéciale sera administré par le PNUE;

f) L'appel aux gouvernements et autres parties prenantes à dégager des ressources pour permettre au secrétariat de l'Approche stratégique de s'acquitter des tâches énoncées dans le paragraphe 28, notamment en :

- i) Invitant le PNUE à prendre les mesures voulues pour adapter et renforcer le Fonds existant de contributions volontaires en vue de soutenir l'exécution de ces tâches;
- ii) Invitant tous les pays et les organisations régionales d'intégration économique à contribuer;
- iii) Invitant le secteur privé, y compris l'industrie, ainsi que les fondations et d'autres organisations non gouvernementales à contribuer également.

VI. Principes et approches

20. Lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre l'Approche stratégique et le Plan d'action mondial, les gouvernements et les autres parties prenantes seront guidés par :

- a) Les principes et approches énoncés dans les textes suivants :
 - i) La Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, en particulier le Principe 22;
 - ii) La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;
 - iii) Action 21, en particulier les chapitres 6, 8, 19 et 20;
 - iv) La Déclaration du Millénaire;
 - v) La Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique;
 - vi) Le Plan d'application de Johannesburg;
- b) Les accords suivants, lorsqu'ils s'appliquent à leur égard :
 - i) Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
 - ii) La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination;
 - iii) La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international;
 - iv) La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants;
 - v) La Convention n°. 170 de l'OIT concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail.

VII. Mise en œuvre et évaluation des progrès accomplis

21. Les arrangements institutionnels à l'appui de la mise en œuvre et de l'évaluation des progrès de l'Approche stratégique incluront notamment la coordination au niveau national et selon que de besoin des processus régionaux et, au niveau international, un processus d'examen périodique facilité par un secrétariat.

22. La mise en œuvre de l'Approche stratégique débutera par une phase de facilitation pour mettre en place au besoin les capacités nécessaires pour élaborer, avec la participation des parties prenantes concernées, un plan national de mise en œuvre de l'Approche stratégique, en prenant en considération le cas échéant les éléments existants, notamment la législation, les profils nationaux, les plans d'action, les initiatives des parties prenantes, ainsi que les lacunes, priorités, besoins et conditions. Les plans régionaux de mise en œuvre de l'Approche stratégique seront au besoin, élaborés de la même manière. Les phases ultérieures de mise en œuvre porteront sur l'exécution de plans d'action spécifiques. Parallèlement, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les acteurs privés sont encouragés à financer ces activités et à envisager d'élaborer au besoin leurs propres plans d'action. Des partenariats seront recherchés entre parties prenantes pour appuyer la mise en œuvre.

23. Pour favoriser une approche intégrée de la gestion des produits chimiques, chaque gouvernement devra établir un mécanisme pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur une base interministérielle ou interinstitutionnelle, de façon que toutes les parties prenantes et tous les ministères nationaux concernés soient représentés et que tous les domaines de fond pertinents soient couverts. Pour faciliter la communication, aux niveaux national et international, chaque gouvernement devra désigner un correspondant national de l'Approche stratégique, qui servira d'intermédiaire pour les questions intéressant l'Approche stratégique, notamment en transmettant des invitations aux réunions et en diffusant des informations. Le correspondant national de l'Approche stratégique devra être un représentant des arrangements interministériels ou interinstitutionnels du pays, lorsque ces arrangements existent.

24. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ci-après dénommée la Conférence) révisera périodiquement l'Approche stratégique. Elle sera dotée des fonctions suivantes :

- a) Recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et diffuser les informations selon qu'il conviendra;
- b) Evaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés en regard de l'objectif de 2020 et de prendre les décisions stratégiques, planifier, fixer les priorités et actualiser l'approche au besoin;
- c) Fournir aux parties prenantes concernées des orientations sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- d) Rendre compte aux parties prenantes des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- e) Encourager le respect des instruments et programmes internationaux existants;
- f) Favoriser la cohérence entre les instruments relatifs à la gestion des produits chimiques au niveau international;
- g) Encourager le renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques;
- h) Veiller à assurer que les ressources financières et techniques nécessaires soient disponibles pour la mise en œuvre;
- i) Evaluer la performance du mécanisme financier de l'Approche stratégique;
- j) Attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants à mesure qu'ils surviennent et recommander des mesures appropriées, et dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération;
- k) Promouvoir l'échange d'informations et la coopération scientifique et technique;
- l) Servir de forum international de haut niveau pour des débats multipartites et multisectoriels et l'échange de données d'expérience sur les problèmes relatifs à la gestion des produits chimiques, avec la participation des organisations non gouvernementales conformément au règlement intérieur applicable;
- m) Promouvoir la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

25. Selon qu'il conviendra, les sessions de la Conférence devraient se tenir à intervalles très rapprochées des réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes afin d'accroître les synergies et l'efficacité et de favoriser le caractère multisectoriel de l'Approche

stratégique. Les sessions de la Conférence se tiendront en 2009, 2012, 2015 et 2020, à moins que la Conférence n'en décide autrement.

26. Il sera essentiel de poursuivre efficacement la mise en œuvre de l'Approche stratégique entre les réunions de la Conférence, en s'appuyant sur ses méthodes de travail transparentes, multipartites et multisectorielles. Plusieurs éléments permettront d'y parvenir :

a) Les réunions régionales ont joué un rôle significatif dans l'élaboration de l'Approche stratégique et il sera important d'aller au-delà de cet engagement et de tirer parti des compétences techniques, en prenant en compte les besoins des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés parmi eux, ainsi que des pays à économie en transition et des pays développés. Des réunions régionales faciliteront les contributions aux activités relevant de l'Approche stratégique, les préparatifs des réunions futures de la Conférence et l'échange de compétences techniques et d'informations au niveau régional. Tout comme pour la Conférence, ces réunions pourraient être accolées aux réunions des organisations intergouvernementales régionales ou mondiales compétentes, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles;

b) Les réunions régionales serviront notamment à :

- i) Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans les régions;
- ii) Fournir des orientations à toutes les parties prenantes sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique au niveau régional;
- iii) Faciliter les discussions techniques et stratégiques ainsi que l'échange d'informations;

c) La mise en œuvre de l'Approche stratégique dépendra dans une large mesure des activités des organisations intergouvernementales compétentes. Pour assurer une coordination adéquate de ces activités, l'IOMC devrait continuer à coordonner les activités et les programmes de travail de ces organisations.

27. La Conférence sera dotée d'un Bureau, dont les fonctions seront en conformité avec le règlement intérieur.

28. Le secrétariat s'acquittera des fonctions suivantes :

a) Faciliter les réunions et les travaux intersessions de la Conférence, ainsi que les réunions régionales, en assurant la plus forte participation possible des diverses parties prenantes et en diffusant ses rapports et recommandations;

b) Faire rapport à la Conférence sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique par tous les participants;

c) Faciliter l'établissement et le maintien d'un réseau de parties prenantes à l'Approche stratégique aux niveaux national et régional et, dans le cas des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, au niveau international;

d) Faciliter le développement et la diffusion de matériels d'orientation pour soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique par les parties prenantes;

e) Aider les parties prenantes à présenter des propositions de projet;

f) Fournir des services d'échange d'informations, notamment en conseillant les pays au sujet de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en orientant les demandes d'information vers les sources pertinentes et en facilitant l'accès à l'information et aux compétences techniques pour appuyer les actions spécifiques menées au niveau national;

g) S'assurer que les recommandations émanant de la Conférence soient transmises aux organisations et institutions mondiales et régionales compétentes;

h) Encourager l'échange d'informations scientifiques et techniques pertinentes;

i) Etablir et maintenir des relations de travail avec les organisations membre de l'IOMC pour tirer parti de leurs compétences techniques sectorielles.

29. Le Directeur exécutif du PNUE sera prié d'établir le secrétariat de l'Approche stratégique. Le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) joueront le rôle de chef de file au secrétariat dans leurs domaines respectifs de compétence, s'agissant de l'Approche stratégique, le PNUE assumant la

responsabilité administrative générale. Le secrétariat de l'Approche stratégique sera installé dans les mêmes locaux que les services du PNUE s'occupant des substances chimiques et des déchets à Genève, et mettra pleinement à profit les synergies existantes. Pour refléter le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique, le secrétariat travaillera en coordination et/ou en coopération avec les organisations membres de l'IOMC et le PNUD, et ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales, selon qu'il conviendra. Le secrétariat fera rapport à la Conférence.

Appendice au projet de Stratégie politique globale

Texte du paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg

Le Plan d'application de Johannesburg témoigne d'un engagement politique essentiel, à la base de la stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Dans ce Plan, il a été convenu que « les gouvernements, les organisations internationales compétentes, le secteur privé et tous les grands groupes doivent jouer un rôle actif pour modifier les schémas de production et de consommation durables ». Des actions doivent être entreprises à cet effet à tous les niveaux, comme défini dans son paragraphe 23.

« 23. Renouveler l'engagement pris dans Action 21 de bien gérer les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé des êtres humains et de l'environnement, notamment afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum grâce à des procédures scientifiques et transparentes d'évaluation des risques et à des méthodes scientifiques de gestion des risques, compte tenu du principe de précaution énoncé au principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et aider les pays en développement à se doter de meilleurs moyens de bien gérer les produits chimiques et les déchets toxiques en leur apportant une assistance technique et financière. Les mesures à prendre à tous les niveaux seraient notamment les suivantes :

a) Promouvoir la ratification et l'application des instruments internationaux pertinents relatifs aux produits chimiques et aux déchets, notamment la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, de manière à permettre son entrée en vigueur d'ici à 2003, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de manière à permettre son entrée en vigueur d'ici à 2004 et encourager et améliorer la coordination dans ce domaine, ainsi que l'appui aux pays développés en vue de l'application de ces instruments;

b) Élaborer d'ici à 2005 une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, sur la base de la Déclaration de Bahia et des Priorités d'action après 2000 adoptées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et inviter instamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, les organisations internationales s'occupant de gestion des produits chimiques et les autres organismes internationaux et intervenants compétents à collaborer étroitement à cet effet, selon que de besoin;

c) Encourager les pays à mettre en œuvre dès que possible le nouveau système général harmonisé de classification et d'étiquetage de produits chimiques, de façon à ce qu'il soit pleinement opérationnel d'ici à 2008;

d) Encourager les partenariats à promouvoir des activités visant à améliorer la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux, à appliquer les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, à faire mieux connaître les problèmes que posent les produits chimiques et les déchets dangereux, et encourager la collecte et l'utilisation de données scientifiques supplémentaires;

e) Promouvoir, d'une manière qui soit compatible avec les obligations énoncées dans les instruments internationaux pertinents comme la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, les efforts visant à empêcher le trafic illégal de produits chimiques dangereux et de déchets dangereux et à prévenir les dégâts résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination;

f) Encourager le rassemblement d'informations cohérentes et intégrées sur les produits chimiques, notamment au moyen des registres nationaux des émissions et transferts de matières polluantes;

g) Promouvoir une réduction des risques liés aux métaux lourds qui présentent un danger pour la santé des êtres humains et pour l'environnement, notamment en passant en revue les études pertinentes, comme l'évaluation mondiale du mercure et de ses composés à laquelle a procédé le PNUE. »

Annexe III

Plan d'action mondial

Exposé de synthèse

Introduction

1. Le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques s'articule autour de domaines d'activité et d'activités associées non contraignantes que les parties intéressées pourront entreprendre pour pouvoir honorer les engagements pris dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la Stratégie politique globale et atteindre les objectifs qui y sont énoncés. La Déclaration de Dubaï et la Stratégie politique globale réaffirment l'engagement pris par le Sommet mondial pour le développement durable dans le Plan d'application de Johannesburg de faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soient réduits au minimum.¹⁰ Le plan devrait être considéré comme un document d'orientation à réviser selon qu'il conviendra et les activités devraient être envisagées et menées selon qu'il conviendra par les parties prenantes durant la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en fonction de leur applicabilité.
2. Le but de cet exposé de synthèse est de donner aux décideurs un bref aperçu de la structure du Plan d'action mondial et une idée de l'éventail d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique. Dans le Plan d'action mondial, les domaines d'activité possibles ainsi que leurs activités associées, acteurs désignés, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre se trouvent groupés dans un tableau selon les cinq catégories d'objectifs figurant dans la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, en l'occurrence les suivantes : réduction des risques, connaissances et information, gouvernance, développement des capacités et assistance technique et trafic international illicite. Ces objectifs sont examinés dans les sections A à E du présent exposé de synthèse. Les mesures interdisciplinaires qui apparaissent dans plus d'une catégorie sont examinées dans la section F, intitulée « pratiques générales améliorées ».
3. Trois tableaux figurent à la suite de cet exposé de synthèse. Le tableau A récapitule les domaines d'activité possibles et les numéros de leurs activités associées. Le tableau B énumère les domaines d'activité ainsi que leurs activités associées, les acteurs désignés, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre, présentés dans cinq colonnes distinctes correspondant aux cinq catégories d'objectifs mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus. Bien que chaque domaine d'activité soit mentionné sous une seule catégorie principale dans le tableau A, il peut apparaître sous plusieurs objectifs dans le tableau détaillé B. Les colonnes concernant les acteurs désignés, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique. Il n'empêche que les parties prenantes pourront les juger utiles dans la mise en œuvre des activités pertinentes. Un tableau présentant la liste des acronymes et abréviations utilisés dans le tableau B figure également en annexe.
4. Les participants au processus d'élaboration de l'Approche stratégique n'ont pas été en mesure d'achever leurs discussions sur un certain nombre d'activités, telles qu'indiquées dans le tableau C du document SAICM/ICCM.1/4, qui peut être consulté sur le site Internet <http://www.chem.unep.ch/saicm>. Eu égard au fait que le Plan d'action mondial est un outil évolutif censé permettre d'atteindre les objectifs de l'Approche stratégique, les parties prenantes souhaiteront peut-être examiner ces questions. Au cours de la période située entre les première et deuxième sessions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, des activités telles que la tenue de réunions régionales pourront être menées.
5. Les différentes catégories d'objectifs, ainsi que leurs domaines d'activité correspondants, sont étroitement liées. De nombreuses mesures de réduction des risques doivent être prises pour protéger la santé des êtres humains et l'environnement contre une gestion non rationnelle des produits chimiques.

¹⁰ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.I et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

Un grand nombre d'entre elles doivent être appuyées par des améliorations importantes des connaissances et informations dont nous disposons sur les produits chimiques, des dispositions relatives à la gouvernance (en particulier la coordination institutionnelle, les cadres réglementaires et les politiques publiques) dans tous les secteurs concernés, et des pratiques générales en matière de gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. De plus, un développement des capacités et une assistance technique judicieuse et opportune venant appuyer les actions des pays en développement et des pays à économie en transition sont essentiels si l'on veut faire des progrès substantiels dans la réduction des risques posés à la santé humaine et à l'environnement par la gestion non rationnelle des produits chimiques.

6. Le Plan d'action mondial sert aussi à donner des orientations à toutes les parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et local. Cela comprend l'évaluation de l'état actuel de leurs actions à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et la détermination des interventions à entreprendre en priorité pour remédier aux lacunes de cette gestion. On souligne toutefois que les priorités et les délais peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction, par exemple, de leur situation au plan de la gestion des produits chimiques et de leur aptitude à appliquer une mesure donnée. On s'attend à ce que les gouvernements et les autres parties intéressées adoptent des programmes flexibles permettant le développement et le maintien de capacités adéquates dans tous les domaines touchant à la gestion rationnelle des produits chimiques, compte tenu des circonstances nationales et en conformité avec les objectifs de l'Approche stratégique.

7. En général, la priorité devrait être accordée aux activités :

- a) Axées sur la réduction de l'écart au plan de la capacité de gestion rationnelle des produits chimiques qui existe entre, d'une part, les pays développés et, d'autre part, les pays en développement et les pays à économie en transition;
- b) Facilitant l'exécution des accords et des travaux existants;
- c) Ciblant des problèmes actuellement ignorés par les accords et les travaux existants;
- d) Visant à faire en sorte que, d'ici à 2020 :
 - i) Les produits chimiques ou les utilisations chimiques qui présentent des risques graves et non maîtrisables pour la santé et l'environnement¹¹ en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en prenant en compte les coûts et avantages ainsi que la disponibilité de produits de remplacement sans danger et leur efficacité ne soient plus produits et utilisés;
 - ii) Les risques liés aux rejets non intentionnels de produits chimiques qui présentent des dangers graves et non maîtrisables pour la santé et l'environnement¹² en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en prenant en compte les coûts et avantages soient réduits au minimum;
- e) Ciblant les produits chimiques qui posent des risques graves et non maîtrisables;
- f) Favorisant le développement des connaissances scientifiques adéquates sur les risques posés par les produits chimiques pour la santé et l'environnement et la possibilité pour toutes les parties prenantes d'y avoir accès.

8. Il est important, pour nombre de domaines d'activité, de travailler de manière concertée pour être le plus efficace possible. Il est donc essentiel que toutes les parties intéressées mènent des actions concertées appropriées autour des priorités mondiales. Parmi ces dernières, on peut notamment citer :

- a) L'intégration des questions chimiques dans l'agenda plus global de développement, y compris l'élaboration de plans visant à hiérarchiser les actions et ce, en consultation avec les parties prenantes, y compris les groupes exposés;

¹¹ Les groupes de produits chimiques auxquels la priorité pourrait être accordée aux fins d'évaluation et d'études connexes sont notamment les suivants : substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques; substances très persistantes et très bioaccumulatives; substances chimiques qui sont cancérogènes ou mutagènes ou qui ont des effets nocifs notamment sur les systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; polluants organiques persistants; mercure et autres substances chimiques préoccupants au niveau mondial; produits chimiques produits ou utilisés en grandes quantités; produits chimiques dont les utilisations très dispersives largement répandues; et autres produits chimiques préoccupants au niveau national.

¹² Ibid.

- b) La promotion de la ratification et de l'application des conventions internationales existantes pertinentes relatives à la santé, à la sécurité, à la santé et la sécurité au travail et à l'environnement;
- c) La promotion de la mise en œuvre des normes, outils et approches actuels reconnus au niveau international en matière d'environnement et de santé et pour la protection contre les produits chimiques, notamment le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et les registres des émissions et transferts de polluants;
- d) La promotion de la réduction des risques posés par le mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial de façon à les réduire au minimum;
- e) La promotion de la réduction des quantités et de la toxicité des déchets dangereux;
- f) L'intensification des efforts pour prévenir le trafic illicite des produits chimiques et des déchets dangereux;
- g) La promotion d'une plus grande coordination entre les centres régionaux et nationaux et d'autres parties prenantes afin de s'attaquer à tout l'éventail des problèmes liés aux produits chimiques et aux déchets dangereux;
- h) Le développement de produits de remplacement afin de réduire et d'éliminer progressivement les pesticides hautement toxiques;
- i) La promotion du développement des capacités, de l'éducation et de la formation ainsi que de l'échange des informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques pour toutes les parties intéressées;
- j) La promotion d'initiatives industrielles volontaires et la bonne gestion des produits dans toutes les industries pertinentes;
- k) La promotion de l'élimination de l'essence au plomb;
- l) La promotion de la réhabilitation des sites contaminés.

A. Mesures à l'appui de la réduction des risques

9. Dans la catégorie de la réduction des risques, les domaines d'activité en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement comprendraient l'élaboration de plans d'action pour la résolution de problèmes prioritaires touchant les groupes particulièrement exposés. Au nombre des mesures destinées à protéger la santé des femmes et des enfants, on trouverait la réduction au minimum des expositions à des produits chimiques avant la conception et durant non seulement la gestation, mais aussi le premier âge, l'enfance et l'adolescence. La santé et la sécurité des travailleurs seraient favorisés grâce à des mesures telles que la mise en place de systèmes nationaux de contrôle et l'application de normes adéquates en matière de santé et de sécurité des travailleurs, dans le but de réduire au minimum les risques posés par les produits chimiques sur les lieux de travail. Les groupes de produits chimiques qui pourraient être prioritaires aux fins d'évaluation et d'études connexes, notamment pour le développement et l'utilisation de produits de remplacement sûrs et efficaces, incluent notamment : les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques; les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les produits chimiques cancérigènes ou mutagènes qui ont des effets nocifs sur les systèmes reproducteur, endocrinien, nerveux ou immunitaire; les polluants organiques persistants; le mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial; les produits chimiques produits ou utilisés dans des quantités élevées; les produits chimiques dont les utilisations sont largement répandues; et les autres produits chimiques préoccupants au niveau national. La réduction au minimum des déchets dangereux serait renforcée dans le cadre des plans et politiques nationaux, et grâce à la sensibilisation et la protection des manutentionnaires, tandis que les sites contaminés seraient identifiés et réhabilités. Les mesures de prévention de la pollution incluraient l'élimination de l'essence au plomb. Les capacités de traitement des cas d'intoxication et autres incidents chimiques seraient renforcées.

B. Renforcement des connaissances et de l'information

10. Parmi les mesures de renforcement des connaissances et de l'information, on trouverait l'amélioration de l'éducation, la formation et la sensibilisation des personnes susceptibles d'être exposées à des substances chimiques toxiques à une étape quelconque de leur cycle de vie, ainsi que la production et la diffusion d'informations sur les risques posés par chacun des produits chimiques en vente dans le commerce, en tenant compte des exigences légitimes en matière de confidentialité

commerciale. A cela se rajouteraient la surveillance accrue des impacts des produits chimiques sur la santé et l'environnement, des évaluations harmonisées des risques, les initiatives de mise en application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, ainsi que l'établissement et la publication de registres nationaux des émissions et transferts de polluants.

C. Gouvernance : renforcement des institutions, des lois et des politiques

11. En ce qui concerne les objectifs de l'Approche stratégique au plan de la gouvernance, les mesures les plus importantes seraient celles de révision des législations nationales en vue de la ratification et de l'application des actuels accords internationaux traitant des produits chimiques et des déchets dangereux - notamment la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, les conventions de l'Organisation internationale du Travail sur la protection des travailleurs et les mesures visant à améliorer la coordination et les synergies dans le domaine des politiques et activités nationales et internationales se rapportant à la sécurité chimique. Les mesures destinées à assurer la participation de tous les intéressés, en particulier les femmes, à la gestion du cycle de vie des produits chimiques joueraient également un rôle essentiel. Celles d'intégration de la gestion des produits chimiques aux stratégies d'aide au développement, de développement durable et de réduction de la pauvreté seraient importantes pour étayer l'affectation plus efficace des ressources aux activités relatives à la sécurité chimique. Au nombre des autres mesures se rapportant à la gouvernance, on trouverait l'élaboration de systèmes de planification préalable des secours et d'intervention en cas d'accident chimique, l'étude de l'utilisation de produits chimiques dans les zones protégées, la formation aux procédures de détermination de la responsabilité et de compensation des dommages causés à la santé humaine et à l'environnement par la production ou l'utilisation de produits chimiques, et les actions visant à prévenir et détecter le trafic illicite de produits chimiques et de déchets dangereux.

D. Intensification du développement des capacités

12. Parmi les mesures de développement des capacités, on cite la formation du personnel dans le but de procurer les compétences nécessaires pour appuyer la mise en œuvre systématique de l'Approche stratégique aux niveaux local, national et régional d'une façon coordonnée et pour l'éventail complet des besoins en matière de sécurité chimique, en particulier la planification stratégique, l'évaluation et la gestion des risques, le contrôle, la recherche et la lutte contre le trafic illicite. On se servirait des mécanismes d'échange d'informations sur le renforcement des capacités pour assurer la coordination.

E. Lutte contre le trafic international illicite

13. Il importe de prendre des mesures aux niveaux national, régional et mondial pour prévenir et détecter le trafic illicite de produits chimiques et de déchets dangereux, et notamment s'employer à mettre plus efficacement en application les conventions internationales relatives aux mouvements transfrontières de produits chimiques et de déchets dangereux.

F. Pratiques générales améliorées

14. La liste des domaines d'activité contient un certain nombre d'activités pour améliorer les pratiques générales de gestion des produits chimiques, par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de production plus propres selon les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales. Pareillement, l'utilisation de meilleures méthodes agricoles, y compris l'utilisation de produits de remplacement non chimiques, serait encouragée. Au nombre des mesures associées à une plus grande responsabilité sociale et écologique des entreprises aux fins de la production et de l'utilisation sans risque des produits, on compterait la poursuite de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives telles que le Programme Gestion responsable de l'industrie chimique et le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Tableau A. Domaines d'activité possibles et leurs activités associées

Domaine d'activités	Activité associée
1. Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	1, 165, 207
2. Protection de la santé humaine	2 à 6
3. Enfants et sécurité chimique	7 à 10, 150 à 153, 245 et 246
4. Sécurité et santé au travail	11 à 21, 138 à 149, 255
5. Application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	22, 99 à 101, 168, 248 à 250
6. Pesticides hautement toxiques – gestion et réduction des risques	23 à 30, 114 à 117
7. Programmes relatifs aux pesticides	31
8. Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides	32 à 42
9. Production plus propre	43 à 46, 118, 238 à 242
10. Réhabilitation des sites contaminés	47 et 48, 243
11. Essence au plomb	49, 156, 244
12. Bonnes pratiques agricoles	50 à 53, 158 à 160
13. Substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques; substances très persistantes et très bioaccumulatives; produits chimiques cancérigènes, mutagènes, ou nocifs pour le système reproducteur endocrinien, immunitaire ou nerveux; polluants organiques persistants	54 à 56
14. Mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial; produits chimiques produits ou utilisés dans des grandes quantités; ceux dont les utilisations sont largement répandues; et autres produits chimiques préoccupants au niveau national	57 à 60, 157
15. Evaluation, gestion et notification des risques	61 à 67, 127 à 137, 247
16. Gestion (et réduction au minimum) des déchets	68 à 73, 161 et 162, 258 à 262, 272 et 273
17. Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	74 à 79, 237
18. Recherche, surveillance et données	80 à 87
19. Production et disponibilité de données sur les dangers	88 à 97
20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie	98, 189 à 192
21. Gestion et diffusion de l'information	102 à 113, 256
22. Cycle de vie	119 à 123
23. Registres des émissions et transferts des polluants – création de registres nationaux et internationaux	124 à 126, 177 à 180
24. Education et formation (sensibilisation)	154 et 155
25. Participation des parties prenantes	163 et 164
26. Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques	166 et 167
27. Accords internationaux	169 à 176
28. Considérations socio-économiques	181 à 188, 257
29. Aspects juridiques, politiques et institutionnels	193 à 198
30. Responsabilité et indemnisation	199
31. Bilan des progrès	200 et 201
32. Zones protégées	202 et 203, 253 et 254
33. Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	204, 263 à 271
34. Commerce et environnement	205, 251 et 252
35. Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public	206
36. Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales	208 à 236

Tableau B. Liste des domaines d'activité possibles et leurs activités associées, acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre ¹²

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	1. Etablir des profils nationaux et mettre en œuvre des plans d'action pour la gestion rationnelle des produits chimiques.	Gouvernements Centres de recherche IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) Syndicats ONG	2006–2010	Des profils et plans d'action nationaux sont élaborés.	Création de comités interorganisations et multipartites chargés d'aider à l'établissement des profils nationaux
Protection de la santé humaine	2. Comblent les lacunes en matière d'aptitude à accéder aux connaissances, à les interpréter et à les appliquer.	Industrie Gouvernements Centres de recherche IOMC (OMS, OCDE) Syndicats	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Les écarts dans le domaine des aptitudes se sont réduits.	Plus grande disponibilité d'informations présentées sous une forme convenant aux utilisateurs finaux sur les risques posés par les substances chimiques (y compris celles qui se trouvent dans les produits manufacturés) et leur utilisation sans risque et utilisation améliorée des évaluations de risques existantes
	3. Elaborer et utiliser de nouvelles méthodes harmonisées d'évaluation des risques.	IOMC (OMS, OCDE) Gouvernements	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	De nouvelles méthodes harmonisées d'évaluation des risques sont mises au point.	Méthodes d'évaluation de la relation dose-effet et des risques courus par les groupes vulnérables, en particulier les enfants, les femmes enceintes, les individus en âge de procréer, les personnes âgées et les pauvres; nouveaux outils d'évaluation des risques

¹² Une liste des acronymes et abréviations utilisés figure à la suite du tableau.

¹³ Les acteurs qui apparaissent en caractères gras sont les acteurs principaux.

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	4. Elaborer des méthodes et critères plus performants de détermination de l'impact des produits chimiques sur la santé humaine (et donc sur l'économie et le développement durable) aux fins de l'établissement des priorités en matière d'actions, de la détection des substances chimiques, et du suivi des progrès de la SAICM.	IOMC (OMS, OCDE) Centres de recherche	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Des méthodes et critères plus performants de détermination des impacts des produits chimiques sont mis au point. Les produits chimiques et la santé humaine sont inscrits à l'ordre du jour de l'aide au développement.	Utilisables au niveau des pays Moyen de déterminer les impacts des décisions politiques sur la santé humaine
	5. Développer l'aptitude des pays à faire face aux intoxications et aux incidents chimiques.	Gouvernements Organisations régionales IOMC, (PNUE, OMS)	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Le nombre des pays capables de faire face aux intoxications et aux incidents chimiques a augmenté.	Approche intégrée de la création et du renforcement des centres anti-poison et des mécanismes de surveillance, d'alerte et d'intervention en cas d'incident chimique Coopération technique à l'échelon régional
	6. Mettre en place un assortiment de stratégies préventives.	Gouvernements IOMC (OMS)	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Un assortiment de stratégies préventives est mis en place aux échelons international, régional et national.	Education et sensibilisation Renforcement des capacités en matière de communication sur les risques
Enfants et sécurité chimique	7. Elaborer des outils d'orientation destinés à aider les pays à entreprendre des évaluations initiales de l'hygiène du milieu du point de vue des enfants, à déterminer les problèmes prioritaires et à établir ainsi qu'à mettre en œuvre des plans d'action pour la résolution de ces problèmes.	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE) UNICEF, gouvernements Parties prenantes Organisations régionales ONG	2006–2010	Des évaluations initiales de l'hygiène du milieu et de la sécurité chimique du point de vue des enfants sont entreprises dans tous les pays. Des plans d'action sont élaborés et mis en application.	Orientation en matière d'évaluations

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	8. Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour entreprendre des recherches permettant de réduire les incertitudes dans le domaine de l'évaluation des risques.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006–2010	L'infrastructure est créée.	Collecte de données toxicologiques supplémentaires sur les effets particulièrement importants pour les enfants, à savoir ceux produits durant le développement et la croissance in utero ou postnataux, et de données susceptibles d'aider à déterminer ou à quantifier l'étendue de l'exposition des enfants aux substances chimiques considérées. Formation de chercheurs
	9. Elaborer des mécanismes de partage et de diffusion de l'information que l'on peut utiliser pour réduire les incertitudes dans le domaine de l'évaluation des risques.	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) ONG FISC	2006–2010	Des mécanismes sont élaborés.	
	10. Eliminer à titre prioritaire tout emploi d'enfants à des travaux faisant intervenir des substances dangereuses	IOMC (OIT) Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	Le nombre de pays dotés de lois interdisant l'emploi d'enfants à des travaux faisant intervenir des substances dangereuses a augmenté. L'aptitude à appliquer effectivement de telles lois s'est améliorée dans tous les pays. Le nombre de pays qui ont ratifié la convention de l'OIT sur le travail des enfants a augmenté.	Modèles de législation
Sécurité et santé au travail	11. Elaborer des éléments de données harmonisés pour consigner les données pertinentes obtenues sur les lieux de travail dans des bases de données propres aux compagnies.	IOMC (OIT, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Des éléments de données harmonisés pour consigner les données pertinentes obtenues sur les lieux de travail sont élaborés.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Normes et orientations

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	12. Envisager des lois relatives à la protection de la santé des travailleurs et du public qui couvrent la gamme complète des activités professionnelles demandant la manipulation de produits chimiques, en particulier dans les secteurs comme, par exemple, l'agriculture et la santé	Gouvernements IOMC (OIT) Syndicats Industrie	2006-2010	La loi est intégralement appliquée dans tous les secteurs concernés.	Mise au point d'orientations relatives à la mise en œuvre
	13. Elaborer un système d'évaluation de l'impact sanitaire et écologique de la manipulation de produits chimiques et l'incorporer dans les programmes relatifs à la sécurité et à la santé au travail.	IOMC (OIT, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006–2010	Tous les pays incorporent des évaluations de l'impact sanitaire et écologique dans leurs programmes relatifs à la sécurité et à la santé au travail.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail
	14. Développer, mettre à jour et appliquer les normes de l'OIT concernant la sécurité au travail, les directives de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001), ainsi que les autres directives et codes de bonne pratique non contraignants, y compris ceux qui sont propres aux populations autochtones et tribales.	IOMC (OIT) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Les normes et directives de l'OIT concernant la sécurité au travail sont appliquées dans tous les pays. D'autres directives et codes de bonne pratique non contraignants encourageant la gestion rationnelle des produits chimiques sont inventoriés, documentés et appliqués. Les pratiques indigènes et tribales sont inventoriées, documentées et appliquées.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Disponibilité de méthodologies applicables Mise à jour de la législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	15. Elaborer des politiques nationales en matière de sécurité et de santé au travail contenant des textes spécifiques relatifs à la gestion des produits chimiques qui mettent clairement l'accent sur les mesures préventives et qui exigent que les évaluations des risques et les mesures de prévention des risques sur les lieux de travail soient menées selon la hiérarchie reconnue des mesures de prévention et de contrôle.	Gouvernements Syndicats Industrie IOMC (OIT, OMS) ONG	2006–2010	Les politiques de tous les pays en matière de santé et de sécurité au travail contiennent des mentions spécifiques des substances chimiques. Des politiques nationales en matière de santé et de sécurité au travail mettant l'accent sur les mesures préventives sont mises en place et appliquées dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Prise en compte des besoins des employés des petites et moyennes entreprises, des employés du secteur informel, des travailleurs migrants, des travailleurs migrants illicites, des travailleurs indépendants, des salariés et des groupes vulnérables, y compris les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes âgées, dans les programmes de réduction des risques chimiques sur les lieux du travail Documents d'orientation
	16. Mettre en place à l'intention de tous les praticiens et professionnels de la santé et de la sécurité publiques des programmes intégrés mettant l'accent sur la détermination, l'évaluation et le contrôle des facteurs de risque chimique dans tous les secteurs professionnels (industriel, agricole, commercial, tertiaire, etc.).	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006–2010	Des programmes intégrés à l'intention de tous les praticiens et professionnels de la santé et de la sécurité publiques mettant l'accent sur la détermination, l'évaluation et le contrôle des facteurs de risque chimique sur les lieux de travail sont établis et appliqués dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Etablissements et matériels de formation
	17. Promouvoir l'échange d'informations sur les expériences et projets réussis ayant trait à la sécurité et à la santé au travail.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sont mis en place dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Infrastructure
	18. Elaborer et distribuer des fiches d'information concernant les mesures de sécurité à prendre pour chaque substance chimique afin d'aider les entreprises à protéger leurs employés.	Gouvernements IOMC (OMS) Industrie Syndicats	2006–2010	Des fiches d'information relatives à la sécurité sont rédigées et distribuées.	Formation de professionnels Infrastructure pour la diffusion de fiches d'information relatives à la sécurité

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	19. Protéger les travailleurs contre les expositions, si possible à l'aide de mesures techniques, fournir des équipements protecteurs appropriés, améliorer l'acceptation du port d'équipements protecteurs et encourager la conduite de recherches plus poussées sur les équipements protecteurs à utiliser en milieu chaud et humide.	Gouvernements IOMC (FAO) Industrie Syndicats	2005 –2010	Le nombre de cas de maladies et accidents du travail affiche une tendance continue à la baisse. La recherche sur les équipements protecteurs produit des solutions réalisables.	Sensibilisation des employeurs et des employés Développement des capacités techniques
	20. Protéger les travailleurs contre les agents chimiques à l'origine de l'asbestose, les autres maladies causées par l'amiante, les cancers dus aux activités professionnelles, les substances chimiques incluses dans la Convention de Rotterdam en raison des risques qu'elles comportent pour les travailleurs et les autres substances chimiques dangereuses pour la santé.	Gouvernements Syndicats Industrie	2005–2010	Le nombre des cas d'asbestose et d'autres maladies causées par l'amianté ainsi que celui des cas de cancer dus aux activités professionnelles affichent une tendance continue à la baisse.	Sensibilisation des employeurs et des employés Législation
	21. Elaborer des orientations relatives à une approche harmonisée de la définition de limites en matière d'exposition professionnelle.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Syndicats	2006–2010	Des orientations sont élaborées.	Création de groupes de travail aux niveaux international et national
Application du SGH	22. Définir les rôles et responsabilités des employeurs, employés, fournisseurs de produits chimiques et gouvernements dans l'application du SGH.	IOMC (OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) Gouvernements Industrie Syndicats	2007	Les rôles et responsabilités des employeurs, employés, fournisseurs de produits chimiques et gouvernements dans l'application du SGH sont définis et portés à la connaissance du public dans tous les pays.	Initiative internationale : Programme de renforcement des capacités relatif au SGH de l'UNITAR/OIT Modèles de législation
Pesticides très toxiques – gestion et réduction des risques	23. Encourager l'application intégrale du Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO.	Gouvernements IOMC (FAO) Industrie (CropLife International) ONG	2006–2010	Le nombre de pays qui ont adopté le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO a augmenté. Des stratégies pour l'application du Code de conduite international de la FAO sont élaborées et mises en œuvre dans tous les pays.	Sensibilisation au Code de conduite par la FAO Adoption au niveau national d'une approche de la gestion des pesticides basée sur leur cycle de vie

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	24. Accorder à la gestion des ennemis des cultures et des pesticides une priorité adéquate dans les stratégies nationales de développement durable et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin de permettre l'accès à l'assistance technique et financière pertinente, notamment la technologie appropriée.	Gouvernements Secteur agricole (CropLife International) IOMC (FAO) Syndicats, ONG	2006–2010	La gestion des ennemis des cultures et des pesticides figure en tant que priorité dans les stratégies de développement durable et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de tous les pays, leur ouvrant ainsi l'accès à l'assistance technique et financière pertinente.	Ressources financières nationales Modèle de cadre
	25. Fonder les décisions nationales concernant les pesticides très toxiques sur une évaluation de leurs dangers intrinsèques et de l'exposition anticipée à ces derniers au niveau local.	Gouvernements IOMC (FAO)	2006–2010	Des évaluations des dangers intrinsèques de tous les pesticides très toxiques sont entreprises dans tous les pays. Des évaluations de l'exposition anticipée au niveau local sont entreprises dans tous les pays.	Ressources financières nationales Méthodologie Nécessité de tenir compte des conditions d'utilisation communes et de l'impératif de réduction des risques
	26. Accorder la priorité aux méthodes les moins dangereuses de lutte contre les ravageurs et adopter les meilleures pratiques afin d'éviter la constitution de réserves excessives ou inadéquates de produits chimiques.	Gouvernements Secteur agricole (CropLife International) Syndicats IOMC (FAO)	2006–2010	L'achat des méthodes les moins dangereuses de lutte contre les ravageurs fait partie des politiques nationales et sectorielles d'approvisionnement de tous les pays. L'utilisation des meilleures techniques disponibles figure à un rang élevé dans la liste des priorités de tous les pays.	Politiques en matière d'achats Meilleures techniques disponibles
	27. Promouvoir l'élaboration de pesticides présentant des risques réduits et de méthodes efficaces de lutte non chimique contre les ravageurs et l'utilisation de ces solutions à la place des pesticides hautement toxiques.	Secteur agricole (CropLife International) IOMC (FAO) Gouvernements Syndicats Organisations d'agriculteurs ONG	2011–2015	L'utilisation de pesticides très toxiques est en baisse dans tous les pays. L'utilisation de mesures de lutte non chimiques est encouragée dans tous les pays. L'utilisation de pesticides présentant des risques réduits est encouragée dans tous les pays.	Solutions de remplacement disponibles Expérience locale de l'utilisation de pesticides Sensibilisation des utilisateurs de pesticides Méthodes de contrôle non chimiques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	28. Distinguer les programmes qui sont parvenus à réaliser à peu de frais une réduction appréciable et durable des risques de ceux qui n'y sont pas arrivés et incorporer dans les futurs programmes des mécanismes d'évaluation et des moyens de mesurer les progrès.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Les programmes qui sont parvenus à des réductions appréciables et durables des risques sont documentés et portés à la connaissance du public.	Programmes de réduction des risques posés par l'utilisation de pesticides mis en place par l'OCDE
	29. Promouvoir la gestion intégrée des ravageurs et des vecteurs de maladies.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	La gestion intégrée des ravageurs et des vecteurs de maladies est pratiquée dans tous les pays et intégrée aux stratégies nationales en matière d'agriculture et de santé.	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Etablissements et matériels de formation
	30. Encourager l'industrie à étendre la gestion avisée des produits et à retirer volontairement les pesticides très toxiques dont on ne peut pas se servir en toute sécurité dans les conditions actuelles.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Syndicats Industrie (CropLife International)	2006–2010	Des initiatives de gestion volontaire des produits sont mises sur pied dans tous les pays. Des retraits volontaires de produits chimiques très toxiques sont effectués. La présence sur le marché de produits chimiques très toxiques est en baisse.	Initiatives de l'industrie
Programmes de gestion des pesticides	31. Mettre en place des programmes de gestion des pesticides afin de réglementer la disponibilité, la distribution et l'utilisation de ces derniers et, selon le cas, appliquer le code de conduite de la FAO sur la distribution et l'utilisation des pesticides.	Gouvernements IOMC (FAO)	2006–2010	Des règlements relatifs à la disponibilité, à la distribution et à l'utilisation des pesticides sont mis en place dans tous les pays.	Législation nationale Capacité technique
Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides	32. Mettre en œuvre un système d'homologation et de contrôle des pesticides permettant de déterminer les risques dès le stade de la production ou de la formulation jusqu'à celui de l'élimination des produits ou emballages périmés.	Gouvernements IOMC (FAO, PNUE, PNUD, Banque mondiale)	2010–2015	Des systèmes d'homologation et de contrôle des pesticides sont mis en œuvre dans tous les pays.	Législation nationale Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	33. Contrôler les pesticides disponibles sur le marché afin de s'assurer qu'ils sont utilisés conformément aux autorisations accordées.	Gouvernements IOMC (FAO)	2011–2015	Tous les pays veillent à ce que les pesticides disponibles sur le marché soient utilisés conformément aux autorisations accordées.	Législation nationale Capacité technique
	34. Mettre en place des programmes de surveillance sanitaire.	Gouvernements IOMC (OIT, FAO, OMS) Syndicats	2006–2010	Des programmes de surveillance sanitaire sont mis en place.	Formation des travailleurs à l'identification des symptômes des intoxications par pesticide
	35. Mettre en place des centres d'information et de traitement ainsi que des systèmes de collecte et d'analyse de données pour la lutte anti-poison.	Gouvernements Institutions médicales IOMC (OMS)	2006–2010	Des centres d'information et de traitement anti-poison sont mis en place.	Infrastructure Capacité technique
	36. Fournir aux services de vulgarisation et de conseil, de même qu'aux organisations d'agriculteurs, des informations sur les stratégies et méthodes de gestion intégrée des ravageurs.	IOMC (FAO) Syndicats Organisations d'agriculteurs	2006–2010	Des informations sur la gestion intégrée des ravageurs sont fournies aux organisations d'agriculteurs et aux services de vulgarisation.	Infrastructure d'échange d'informations Sensibilisation
	37. Veiller à l'adéquation des conditions de stockage des pesticides en magasin, en entrepôt et à la ferme.	Gouvernements Industrie Syndicats Organisations d'agriculteurs IOMC (FAO)	2007–2015	Les conditions de stockage des pesticides sont correctes dans tous les pays.	Sensibilisation
	38. Mettre en place un programme de surveillance des résidus de pesticides dans les aliments et dans l'environnement.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS)	2006–2010	Des programmes de surveillance des résidus de pesticides sont mis en place dans tous les pays.	Capacité d'analyse en laboratoire Capacité technique
	39. Mettre à la disposition des consommateurs une gamme de pesticides moins toxiques.	Industrie IOMC (FAO)	2006–2010	Des pesticides moins toxiques sont disponibles dans tous les pays.	Sensibilisation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	40. N'autoriser et ne vendre que des préparations pesticides prêtes à l'emploi conditionnées dans des récipients difficilement réutilisables, dotés d'une protection enfants et portant sur leur étiquette un mode d'emploi clair et précis que les utilisateurs locaux peuvent comprendre.	Gouvernements Industrie IOMC (FAO)	2006–2010	Seuls les pesticides prêts à l'emploi sont autorisés et vendus. Les étiquettes des pesticides portent des instructions claires concernant leur utilisation.	Législation Sensibilisation
	41. Veiller à ce que les travailleurs agricoles reçoivent une formation adéquate aux méthodes d'application et à ce que les équipements de protection soient suffisants pour permettre une utilisation sans risques des produits.	IOMC (FAO) Syndicats Organisations d'agriculteurs Services de vulgarisation agricole	2006–2010	Les travailleurs agricoles sont formés à l'application en toute sécurité des pesticides.	Programmes de formation Infrastructure de formation
	42. Œuvrer en faveur de la disponibilité et de l'utilisation de tenues de protection.	Industrie Syndicats IOMC (FAO) Organisations d'agriculteurs	2006–2010	Des actions en faveur de la disponibilité et de l'utilisation de tenues de protection sont effectuées.	Sensibilisation
Production plus propre	43. Encourager la production et l'utilisation durables, ainsi que le transfert, la mise en œuvre et l'adoption de technologies de production plus propres et, en particulier des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales (MTD/MPE)	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Industrie Centres nationaux pour une production plus propre Syndicats ONG Milieux universitaires	2011–2015	Des mécanismes encourageant la production et l'utilisation durables, ainsi que le transfert de technologies non polluantes appropriées sont mis en place dans tous les pays. La mise en œuvre des MTD/MPE est encouragée.	Mise sur pied de centres nationaux pour une production plus propre MTD/MPE

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	44. Promouvoir la mise au point et l'utilisation de produits et processus présentant moins de risques	Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des systèmes d'évaluation des risques et des critères pour le remplacement sont établis. Une liste de produits de substitution mentionnant leurs propriétés est publiée et diffusée afin d'aider à la prise de décisions. Une liste des produits chimiques dangereux qui ont été remplacés est publiée et diffusée.	Elaboration de méthodologies Projet de l'ONUDI: Regional Network on Safe Pesticide Production and Information for Asia and the Pacific (RENAP) Produits chimiques de substitution
	45. Incorporer le concept de prévention de la pollution dans les politiques, programmes et activités se rapportant à la gestion des produits chimiques.	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2011–2015	La prévention de la pollution est incorporée dans les initiatives de gestion des produits chimiques. Des initiatives de prévention de la pollution sont mises en œuvre.	Etablissements et matériels de formation
	46. Appuyer l'élaboration plus poussée et l'adoption des spécifications de la FAO et de l'OMS concernant les pesticides.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) ONG	2006–2010	Les spécifications de la FAO et de l'OMS concernant les pesticides sont développées et adoptées dans tous les pays.	Modèles de législation
Réhabilitation des sites contaminés	47. Repérer les sites et points névralgiques contaminés et appliquer un plan de réhabilitation de ces endroits afin de réduire les risques courus par le public et l'environnement.	IOMC (FAO, OIT, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Secteur privé ONG	2010–2020	Des plans de réhabilitation de tous les sites contaminés sont élaborés dans tous les pays.	Programme africain sur les stocks de pesticides périmés Modèles de législation
	48. Veiller à la réhabilitation des sites contaminés, y compris ceux qui l'ont été par suite d'un accident.	Gouvernements Industrie	2016–2020	La réhabilitation obligatoire des sites contaminés figure dans les lois de tous les pays. Des dispositifs d'intervention en cas d'accident faisant intervenir des produits chimiques sont mis en place.	Modèles de législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Essence au plomb	49. Eliminer l'essence au plomb.	Gouvernements IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) FEM Industrie	2006–2010	L'essence au plomb est éliminée.	Modèles de législation Décisions d'importation de plomb tétraéthyle et tétraméthyle au titre de la Convention de Rotterdam
Bonnes pratiques agricoles	50. Elaborer des programmes de gestion intégrée des ravageurs.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Des programmes sont élaborés.	Savoir-faire technique spécialisé Infrastructure de diffusion de l'information Sensibilisation
	51. Offrir des stages de formation aux pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de remplacement non chimiques.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des stages de formation aux pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de remplacement non chimiques, sont conçus pour tous les pays.	Méthodologies et techniques
	52. Faciliter l'accès à des pesticides présentant moins de risques.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats	2006–10	L'accès est facilité	Sensibilisation Infrastructure de diffusion de l'information
	53. Développer des variétés résistantes aux ravageurs et aux maladies.	Gouvernements Secteur agricole Instituts de recherche IOMC (FAO) GCRAI	Activité en cours	Le nombre de variétés résistantes aux ravageurs et aux maladies a augmenté.	Capacité de recherche

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Substances toxiques bioaccumulatives et persistantes; substances très persistantes et très bioaccumulatives; substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; polluants organiques persistants	54. Promouvoir l'utilisation de solutions de rechange, en particulier non chimiques, aux produits chimiques organiques hautement toxiques, persistants et bioaccumulatifs.	Gouvernements Centres de recherche Syndicats ONG Industrie IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2016–2020	Des solutions de remplacement sont identifiées et utilisées.	Méthodologie d'évaluation des risques Accès aux informations sur les produits susceptibles de remplacer les substances toxiques bioaccumulatives persistantes; les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; et les polluants organiques persistants Détermination précise des priorités en matière de gestion des produits chimiques toxiques
	55. Classer par ordre de priorité, en vue d'une évaluation et d'études connexes, les groupes de produits chimiques qui posent un risque excessif, et par ailleurs impossible à gérer, pour la santé humaine et l'environnement dont, éventuellement, les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT), les substances très persistantes et très bioaccumulatives, les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux, et les polluants organiques persistants.	Industrie Gouvernements Syndicats IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2016-2020	Les groupes de produits chimiques qui posent un risque excessif, et par ailleurs impossible à gérer, pour la santé humaine et l'environnement dont, éventuellement, les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT), les substances très persistantes et très bioaccumulatives, les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux, et les polluants organiques persistants sont classés par ordre de priorité, en vue d'une évaluation et d'études connexes.	Méthodologie d'évaluation des risques Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	56. Formuler une approche intégrée de la gestion des produits chimiques tenant compte des accords multilatéraux sur l'environnement et des stratégies qui visent un large éventail de produits chimiques.	Gouvernements Syndicats ONG Industrie IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2016–2020	Une approche intégrée de la gestion des produits chimiques est élaborée et mise en œuvre dans tous les pays.	Modèles de législation Formation Initiatives de l'industrie Elaboration et promotion de formules améliorées et de produits de remplacement
Mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités, produits chimiques dont les utilisations sont largement répandues, et autres produits chimiques préoccupants au niveau national	57. Promouvoir la réduction des risques sanitaires et écologiques posés en particulier par le plomb, le mercure et le cadmium, en assurant une gestion rationnelle de l'environnement et, plus particulièrement, en passant minutieusement en revue les études pertinentes comme, par exemple, l'évaluation mondiale du mercure et de ses dérivés effectuée par le PNUE.	Gouvernements ONG Industrie IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2015	Les risques posés par les produits chimiques nuisibles à la santé humaine et à l'environnement, en particulier le plomb, le mercure et le cadmium, sont réduits dans tous les pays. Les études pertinentes sont identifiées et documentées. Un examen des études pertinentes est effectué et ses résultats publiés et diffusés. Des technologies écologiquement rationnelles de réduction des risques posés par le plomb, en particulier pour les petites entreprises de recyclage, sont mises en place et appliquées.	Méthodologie d'évaluation des risques Disponibilité de formations
	58. Etudier la nécessité de prendre de nouvelles mesures concernant le mercure, en considérant toute une série d'options, notamment la possibilité d'élaborer un instrument juridiquement contraignant, l'établissement de partenariats et d'autres mesures (d'après la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE).	IOMC (PNUE, ONUDI) (Centres pour une production plus propre)	2005–2008	De nouvelles mesures concernant le mercure sont prises.	Analyse des options Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	59. Prendre des mesures immédiates pour réduire les risques sanitaires et écologiques posés au niveau mondial par le mercure contenu dans certains produits et par certains procédés de production (conformément à la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE).	IOMC (PNUE, ONUDI) (Centres pour une production plus propre)	2005–2010	De nouvelles mesures sont prises.	Législation
	60. Se pencher sur l'étude des informations scientifiques mettant tout particulièrement l'accent sur le transport à longue distance dans l'environnement que le PNUE doit présenter au Conseil d'administration à sa 24e session en 2007 (conformément à la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE) pour l'aider lors des discussions futures à déterminer s'il y a lieu de mener une action à l'échelon mondial concernant le plomb et le cadmium.	IOMC (PNUE) Gouvernements	2007	Les actions nécessaires sont engagées.	Evaluation de la nécessité d'une action à l'échelon mondial
Evaluation, gestion et notification des risques	61. Lors de l'évaluation des risques courus par la population en général, voir si des différences existent dans la vulnérabilité et l'exposition de certains segments (enfants, femmes enceintes, etc.).	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements	2006–2010	Une évaluation des éventuelles différences de vulnérabilité chez les enfants et les femmes enceintes est effectuée.	Evaluer la nécessité de prendre des mesures supplémentaires de gestion des risques pour chaque produit chimique.
	62. Mettre en œuvre des systèmes d'alerte concernant les risques posés par la production, l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques.	IOMC (OMS)	2011–2015	Des systèmes d'alerte concernant les risques posés par la production, l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques sont mis en place dans toutes les régions.	Conception Implantation Gestion

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	63. Employer des approches scientifiques, y compris les outils actuellement disponibles chez les organisations membres de l'IOMC, sur, entre autres, les lignes directrices concernant les essais, les bonnes pratiques de laboratoire, l'acceptation mutuelle des données, les nouvelles substances chimiques, les substances chimiques existantes, et les outils et stratégies d'analyse et d'évaluation.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, OCDE)	2006–2010	Des approches scientifiques sont utilisées dans tous les pays pour prendre des décisions.	Scientifiques en nombre suffisant Formation et enseignement scientifiques Sensibilisation
	64. Encourager l'élaboration d'outils simplifiés et normalisés pour intégrer la science dans les politiques et décisions relatives aux produits chimiques et, en particulier, dans l'orientation des méthodologies d'évaluation et de gestion des risques.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Des outils simplifiés et normalisés pour intégrer la science dans les politiques sont créés et mis en œuvre dans tous les pays. Un cadre permettant d'intégrer les outils normalisés dans les politiques est créé et appliqués.	Scientifiques en nombre suffisant Formation et enseignement scientifiques Sensibilisation Politiques appropriées
	65. Faire connaître les procédures d'évaluation des risques en se servant des ressources existantes comme, par exemple, les lignes directrices concernant l'évaluation des dangers liés aux substances chimiques produites en grande quantité, l'analyse de la relation (quantitative) structure-activité ((Q)SAR), l'évaluation des études sur les dangers et le devenir des pesticides, les documents sur les scénarios d'émission et d'exposition, et les mécanismes d'échange d'informations et de coordination établis par l'OCDE.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	La connaissance des procédures d'évaluation des risques s'améliore.	Sensibilisation Infrastructure de diffusion de l'information
	66. Mettre en place des programmes de surveillance des produits chimiques et des pesticides afin d'évaluer l'exposition.	Gouvernements	2006–2015	Des programmes de surveillance sont mis en place.	Capacité technique Coopération régionale

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	67. Suivre des approches axées sur la gestion du cycle de vie afin d'assurer que les décisions prises en matière de gestion des produits chimiques cadrent avec les objectifs de développement durable.	Gouvernements Industrie	2006–2010	Des approches axées sur la gestion du cycle de vie sont utilisées.	Politiques appropriées Sensibilisation
Gestion (et réduction au minimum) des déchets	68. Faciliter l'identification et l'élimination des stocks de pesticides périmés et d'autres produits chimiques (notamment les PCB), en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition.	Secrétariat de la Convention de Bâle, Centres régionaux de la Convention de Bâle, Secrétariat de la Convention de Stockholm, IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2020	Tous les stocks de pesticides et autres produits chimiques périmés sont identifiés et éliminés.	Programme africain sur les stocks de pesticides périmés Méthodologie Identification des stocks périmés d'autres produits chimiques Démonstration et promotion de techniques de destruction appropriées
	69. Etablir et appliquer des plans d'action nationaux relatifs à la réduction au minimum des déchets et à leur élimination qui tiennent compte des accords internationaux pertinents et utilisent des approches axées sur le suivi depuis la production jusqu'au recyclage ou à l'élimination.	Gouvernements Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats ONG	2011–2015	Des plans d'action nationaux pour la réduction au minimum des déchets et pour leur élimination sont mis en place et appliqués dans tous les pays.	Modèles de plan d'action Formation
	70. Prévenir et réduire au minimum la production de déchets dangereux au moyen de l'utilisation de meilleures pratiques et de solutions de remplacement présentant moins de risques.	Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre Syndicats ONG	2016–2020	Des solutions de remplacement sont trouvées et introduites.	Méthodes d'évaluation Formation Elaboration et promotion de solutions de remplacement présentant moins de risques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	71. Appliquer la Convention de Bâle ainsi que des mesures de réduction des déchets à la source et identifier les autres problèmes de déchets qui nécessitent un suivi continu des substances concernées depuis leur production jusqu'à leur recyclage ou jusqu'à la fin de la vie utile des produits qui en contiennent.	Industrie Centres régionaux de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal Syndicats ONG	2006–2010	Des mesures de réduction des déchets à la source sont appliquées dans toutes les usines de produits chimiques. La Convention de Bâle est appliquée dans tous les pays.	Formation Sensibilisation Développement et promotion des meilleures techniques disponibles
	72. Prendre des mesures pour informer et éduquer les personnes qui manipulent des déchets et celles qui font du recyclage à petite échelle au sujet des dangers que comportent ces activités et pour les protéger contre ces dangers.	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (OIT) Secrétariat de la Convention de Bâle Equipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe	2006–2010	Des mesures d'information, d'éducation et de protection des personnes qui manipulent des déchets et de celles qui font du recyclage à petite échelle sont mises en place.	Attention particulière à accorder aux récupérateurs de déchets et autres acteurs du secteur parallèle du recyclage. Infrastructure de diffusion de l'information Sensibilisation
	73. Promouvoir la prévention et la réduction au minimum des déchets en encourageant la production de biens de consommation réutilisables ou recyclables et de produits biodégradables et en développant l'infrastructure nécessaire.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2015	Des mécanismes encourageant la production de biens de consommation réutilisables ou recyclables et de produits biodégradables sont en place dans tous les pays.	Centres nationaux pour une production plus propre Informations sur les initiatives couronnées de succès Eco-design

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	74. Mettre en place des systèmes intégrés nationaux et internationaux de prévention des accidents industriels majeurs ainsi que des plans de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'accident ou de catastrophe.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Equipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe Industrie Syndicats ONG	2006–2012	Des systèmes et des centres intégrés de prévention des accidents industriels majeurs ainsi que des plans de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'accident ou de catastrophe sont mis en place et appliqués dans tous les pays.	Convention 174 de l'OIT sur la prévention des accidents industriels majeurs Projet de l'OCDE sur les indicateurs de performance en matière de sécurité Programme APELL du PNUE Système d'évaluation de la sécurité et de la qualité des transports routier et ferroviaire du CEFIC Application de la gestion de la sécurité des procédés aux opérations chimiques et renforcement des approches intégrées Centres anti-poison
	75. Encourager l'élaboration d'un mécanisme international permettant de répondre aux demandes des pays touchés par des accidents chimiques.	IOMC (OMS)	2010–2020	Un mécanisme international destiné à répondre aux demandes des pays touchés par des accidents chimiques est mis en place.	Conception du mécanisme
	76. Réduire au minimum les cas d'intoxication et de maladies causés par des produits chimiques.	Industrie Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2006–2010	Le nombre de cas d'intoxication et de maladies causés par les produits chimiques est en baisse et des systèmes de surveillance médicale sont en place dans tous les pays. Des indicateurs biologiques sont disponibles.	Systèmes d'information pour rassembler et gérer les données Stratégie nationale de réduction des risques Formation Disponibilité de l'information Sensibilisation
	77. Prendre des dispositions pour assurer la collecte de données harmonisées à l'échelon national et, en particulier, la catégorisation selon, par exemple, le type de poison, l'identité chimique, la structure, l'utilisation ou la fonction.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Industrie ONG	2006–2010	Des systèmes de collecte de données harmonisées sont en place et en usage dans tous les pays	Programme de l'OCDE sur les produits chimiques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs¹³	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	78. Remédier aux lacunes qui existent dans l'application des procédures de sécurité concernant le fonctionnement des grands consommateurs industriels de produits chimiques, en particulier au plan de la gestion écologiquement rationnelle des substances et produits dangereux.	Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE) Syndicats ONG	2006–2010	Les lacunes dans l'application des procédures de sécurité concernant le fonctionnement des grands consommateurs industriels de produits chimiques, en particulier au plan de la gestion écologiquement rationnelle des substances et produits dangereux, sont déterminées. Les lacunes sont comblées.	Stratégie mondiale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail
	79. Concevoir, implanter et équiper les installations chimiques de façon à les protéger contre tout acte de sabotage.	Industrie Gouvernements	2006–2010	Les installations chimiques sont protégées contre tout acte de sabotage.	Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Recherche, surveillance et données	80. Elaborer et mettre en place des approches ciblées d'évaluation de l'exposition et des impacts, en particulier les impacts socio-économiques, et des effets chroniques et synergiques des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement.	Gouvernements Industrie ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006–2010	Des systèmes de surveillance de l'exposition et des impacts socio-économiques sont mis en place dans tous les pays. L'évaluation et la surveillance des expositions sont achevées et des solutions trouvées et appliquées dans tous les pays.	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	81. Evaluer les éventuelles différences de vulnérabilité et/ou d'exposition de différents segments de la population (enfants, femmes, etc.) à chaque produit chimique, par ordre de priorité.	Gouvernements Industrie ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006–2010	Des systèmes de surveillance de l'exposition sont mis en place dans tous les pays L'évaluation et la surveillance des groupes vulnérables ont été menées	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	82. Elaborer, valider et diffuser des techniques d'analyse fiables abordables et pratiques permettant de surveiller la présence dans l'environnement et dans les échantillons biologiques de substances suscitant des préoccupations majeures. Elaborer un procédé ciblé d'évaluation et de surveillance des concentrations d'un certain nombre de polluants prioritaires dans l'environnement.	Gouvernements IOMC (PNUE) Industrie Centres de recherche ONG	2006–2010	Des techniques d'analyse sont disponibles pour tous les pays.	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	83. Développer les connaissances scientifiques afin de renforcer et d'accélérer l'innovation, la recherche, le développement, la formation et l'éducation et, ainsi, de promouvoir la durabilité.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE)	2006–2015	L'innovation est encouragée dans tous les pays.	Centres de formation Centres de recherche Information
	84. Promouvoir la recherche de technologies et solutions de remplacement nécessitant moins de ressources et moins polluantes.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE)	2006–2015	La recherche est à un stade avancé et des technologies et des solutions de rechange sont en usage.	Centres de recherche Elaboration de solutions de remplacement Information

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	85. Collecter des données sur les types d'utilisations de produits chimiques pour lesquels il y a des raisons suffisantes de s'inquiéter, afin d'appuyer, s'il y a lieu, la caractérisation et la communication des évaluations de risques.	Gouvernements ONG Industrie IOMC (PNUE, OMS, OCDE)	2006–2010	Des systèmes de collecte de données sont mis en place dans tous les pays. Des bases de données sont établies et mises à disposition dans tous les pays.	
	86. Concevoir des mécanismes permettant aux enquêteurs des pays moins développés de participer à l'élaboration de documents d'information sur la réduction des risques.	Gouvernements Centres de recherche	2006–2010	Des mécanismes sont conçus.	Informations type sur la réduction des risques
	87. Comblent les lacunes au plan des connaissances scientifiques (par exemple, sur les perturbateurs endocriniens).	Centres de recherche Industrie IOMC (OMS)	2011–2015	Les lacunes au plan des connaissances scientifiques sont comblées.	Initiative de recherche à long terme de l'industrie
Production et disponibilité de données sur les dangers	88. Encourager les partenariats visant à promouvoir la collecte, la compilation et l'utilisation de nouvelles données scientifiques.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD) Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2006–2010	Des partenariats visant à promouvoir la collecte et l'utilisation de nouvelles données scientifiques sont créés et entretenus.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grandes quantités

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	89. Produire et partager des informations détaillant les risques inhérents à tous les produits chimiques qui se trouvent dans le commerce, en donnant la priorité à ceux auxquels on est le plus susceptible d'être exposé de manière considérable ou non négligeable.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2008	Des informations sur les dangers présentés par tous les produits chimiques en usage dans chaque pays sont produites.	SGH Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grande quantité Les informations existantes sur les dangers devraient être systématiquement identifiées, collectées, validées et partagées afin d'éviter de refaire deux fois les mêmes tests. Pour générer de nouvelles informations, il conviendrait de s'appuyer sur les progrès réalisés dans l'identification des dangers ainsi que sur d'autres approches pertinentes permettant de réduire l'utilisation d'animaux pour les tests de toxicité. Utilisation de mesures appropriées adaptées, au besoin, à la situation de chaque pays pour promouvoir la production en temps utile d'informations relatives aux dangers Lors de l'exécution de l'activité, on devrait donner la priorité aux produits chimiques auxquels on est le plus susceptible d'être exposé de manière considérable ou non négligeable.
	90. Etablir des priorités nationales pour la production d'informations concernant les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités.	Gouvernements Syndicats ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs IOMC (OMS)	2006–2010 et plus tard	Les priorités nationales pour la production d'informations concernant les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités sont établies dans chaque pays.	Experts nationaux Budgets nationaux Utilisation d'inventaires des volumes de produits chimiques produits ou importés et collecte ou production d'autres informations pertinentes, notamment sur les expositions importantes.

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	91. Encourager l'utilisation des fiches sur la santé et la sécurité établies par le PISC (fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques).	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) Syndicats ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2006–2010	Les fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques établies par le PISC sont utilisées.	Disponibilité dans les langues appropriées
	92. Convenir, en coordination et en coopération avec les autres parties concernées, des délais à accorder à l'industrie pour la communication d'informations sur les dangers posés par les substances chimiques produites en grandes quantités qui ne sont pas visées par les engagements existants.	Industrie IOMC (PNUE, OIT, UNITAR, OCDE)	2006–2010	Les délais à accorder à l'industrie pour la communication d'informations sur les dangers posés par les substances chimiques produites en grandes quantités qui ne sont pas visées par les engagements existants sont fixés.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grande quantité
	93. Promouvoir l'établissement de directives communément applicables sur les rôles et responsabilités assumés respectivement par les gouvernements, les entreprises productrices et importatrices et les fournisseurs de produits chimiques dans la production et l'évaluation de données sur les risques.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, UNITAR, OCDE)	2006–2010	Le SGH est appliqué.	
	94. Harmoniser davantage la présentation des données sur les risques.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, OMS, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006–2010	Le SGH est appliqué. Des présentations harmonisées des données sont conçues et utilisées.	Formation
	95. Formuler des recommandations concernant des approches multi-niveaux pour répondre aux besoins d'information pour surveiller les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités.	IOMC (PNUE, OIT, UNITAR, OCDE) Industrie	2006–2010	Des approches multi-niveaux pour répondre aux besoins en matière d'information pour surveiller les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités sont développées.	Formation
	96. Trouver des méthodes qu'il est	IOMC (PNUE, OIT, FAO,	2006–2010	Des méthodes permettant de	Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	possible d'appliquer pour hiérarchiser les substances chimiques selon des critères non nécessairement liés au volume de production mais, par exemple, à l'importance des expositions.	OMS, UNITAR, OCDE) Industrie Syndicats		hiérarchiser les substances chimiques en fonction des dangers qu'elles présentent sont élaborées.	
	97. Veiller à ce que chaque pesticide soit testé selon des procédures et méthodes reconnues afin de permettre une évaluation complète de son efficacité, de son comportement et de son devenir, ainsi que des risques et dangers qu'il peut présenter, en fonction des conditions qu'on prévoit de trouver dans les régions et les pays où il est utilisé.	Industrie		Des procédures et méthodes d'essai reconnues sont mises en place.	Installations d'essai pour contrôler la qualité et le contenu des pesticides offerts à la vente
Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie	98. Encourager l'industrie à obtenir de nouvelles connaissances scientifiques en faisant fond sur les initiatives existantes.	Gouvernements IOMC (FAO, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2006–2010	Des mécanismes sont mis en place dans tous les pays pour utiliser les nouvelles informations obtenues par l'industrie. De nouvelles connaissances scientifiques sont développées et utilisées.	Programme de l'OCDE sur les produits chimiques Forums industriels mondiaux Programme de l'ONUDI pour tous les secteurs industriels
SGH	99. Mettre en place des systèmes de gestion des informations sur les dangers.	Gouvernements Industrie	2006–2008	Des systèmes d'information sont mis en place.	Initiative internationale Initiative de l'OCDE concernant la production accrue de données sur les dangers
	100. Préparer des fiches et des étiquettes portant des informations sur la sécurité.	Industrie	2006–2008	Le SGH est appliqué.	Programme Gestion responsable Informations dans les langues appropriées

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	101. Achever la préparation des documents d'orientation et de formation relatifs à la sensibilisation et au développement des capacités dans le domaine du SGH (en particulier les guides d'élaboration de plans d'action et d'analyse de la situation nationale en matière de SGH, ainsi que les autres outils de formation) et les mettre à la disposition des pays.	Industrie Syndicats ONG IOMC (OIT, OMS, UNITAR)	2007	Tous les pays ont élaboré des stratégies de mise en œuvre du SGH.	Activités de sensibilisation Partage des résultats des projets pilotes Etablissement d'une liste d'experts du SGH qui pourraient appuyer les activités de formation et de renforcement des capacités concernant la classification, l'étiquetage et les fiches d'information sur la sécurité en usage dans le SGH
Gestion et diffusion de l'information	102. Mettre en place des arrangements pour l'échange en temps utile d'informations sur les produits chimiques et, en particulier, faire le nécessaire pour surmonter les obstacles à cet échange (par exemple, utiliser les langues vernaculaires).	Gouvernements Industrie	2006–2015	Dans tous les pays, les parties concernées ont accès à des informations en langue vernaculaire.	SGH Application de l'article 14 de la Convention de Rotterdam pour faciliter l'échange d'informations relatives à la toxicologie, à l'écotoxicologie et à la sécurité
	103. Etudier la possibilité d'établir un centre d'échange d'informations sur la sécurité chimique pour optimiser l'utilisation des ressources.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2006–2010	Un centre d'échange d'informations sur la sécurité chimique est mis en place.	Détermination de la faisabilité
	104. S'assurer que tous les responsables gouvernementaux des pays en développement et des pays à économie en transition chargés de la gestion des produits chimiques ont accès à l'Internet et sont formés à son utilisation.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2006–2010	Tous les responsables gouvernementaux des pays en développement et des pays à économie en transition chargés de la gestion des produits chimiques ont accès à l'Internet et sont formés à son utilisation.	Infrastructure Formation
	105. Eliminer les obstacles à l'échange d'informations concernant la gestion rationnelle des produits chimiques afin d'améliorer la communication entre les parties intéressées aux niveaux national, sous-régional, régional et international.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD)	2006–2010	Toutes les parties prenantes ont accès aux informations concernant la gestion rationnelle des produits chimiques.	INFOCAP. Elimination des obstacles à l'échange d'informations

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	106. Renforcer les échanges d'informations techniques entre les secteurs académique, industriel, gouvernemental et intergouvernemental.	Milieus universitaires Gouvernements	2011–2015	Les échanges d'informations techniques entre les secteurs académique, industriel, gouvernemental et intergouvernemental se font en toute liberté.	Infrastructure
	107. Mettre en place des procédures visant à assurer que toutes les matières dangereuses mises en circulation s'accompagnent, au minimum, de fiches d'information sur la sécurité à la fois correctes et fiables portant des informations d'accès aisé et faciles à lire et à comprendre qui tiennent compte du SGH.	Gouvernements Industrie Syndicats	2008	Le SGH est appliqué.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grandes quantités Programme Gestion responsable Informations dans les langues appropriées
	108. Tous les articles et produits contenant des substances dangereuses devraient être accompagnés d'informations pertinentes concernant leur utilisation, les précautions à prendre à leur sujet sur les lieux de travail, et leur élimination.	Gouvernements Industrie	2006–2015	Toutes les parties concernées ont accès à l'information.	Orientations à établir Disponibilité de l'information dans les langues appropriées
	109. Améliorer la base d'information, y compris par le biais de supports électroniques comme l'Internet et les CD-ROM, tout particulièrement dans les pays en développement, en veillant à ce que les informations atteignent bien les groupes cibles appropriés afin de pouvoir les démarginaliser et assurer leur droit de savoir.	Gouvernements IOMC (PNUE, OCDE) Syndicats	2011–2015	Toutes les parties concernées ont accès à l'information	Infrastructure
	110. Inclure un éventail de stratégies de prévention, de même que l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, dans la communication sur les risques.	Gouvernements Industrie Syndicats	2011–2015	Des systèmes de réduction des risques et de communication en la matière sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation à la réduction des risques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	111. Communiquer gratuitement au public et, le cas échéant, produire les renseignements nécessaires sur les dangers inhérents de tous les produits chimiques se trouvant dans le commerce et les informations essentielles ayant trait à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement qu'il faut connaître à leur sujet. D'autres types d'information devraient également être rendus disponibles, en veillant à maintenir l'équilibre entre le droit du public à l'information et la nécessité de protéger, d'une part, les informations industrielles valablement présentées comme confidentielles et, d'autre part, les intérêts légitimes des détenteurs de droits de propriété.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, OMS, UNITAR, OCDE)	2008	Le SGH est appliqué.	Modèles de législation Création d'un répertoire international donnant un accès gratuit aux données concernant les dangers (informations essentielles sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement) Accessibilité des autres types d'information et maintien de l'équilibre entre le droit de savoir du public et la nécessité de protéger les informations industrielles valablement présentées comme confidentielles ainsi que les intérêts légitimes des détenteurs de droits de propriété.
	112. Entreprendre des activités de sensibilisation consistant, en particulier, à enseigner aux consommateurs les meilleures pratiques en matière d'utilisation des produits chimiques et à les informer des risques que les produits chimiques qu'ils utilisent peuvent faire courir à leur propre personne ainsi qu'à leur environnement, et des différentes façons dont l'exposition peut se produire.	Gouvernements Industrie ONG	2006–2015	Des programmes de sensibilisation des consommateurs sont mis en place dans tous les pays.	
	113. Mettre en place des mécanismes d'échange d'informations sur la contamination dans les zones frontalières.	Gouvernements	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sont mis en place.	Infrastructure

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Pesticides hautement toxiques – gestion et réduction des risques	114. Améliorer l'accès à l'information sur les pesticides, en particulier les pesticides hautement toxiques, ainsi que son exploitation, et promouvoir de nouvelles mesures moins dangereuses de lutte contre les ravageurs en se servant de réseaux tels que les milieux universitaires.	Secrétariat de la Convention de Rotterdam IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal ONG Syndicats/Travailleurs Industrie Secrétariat de la Convention de Stockholm Milieux universitaires	2006–2010	Des informations sur les pesticides, en particulier les pesticides hautement toxiques, et de nouvelles mesures moins dangereuses de lutte contre les ravageurs sont à la disposition de toutes les parties intéressées.	Convention de Rotterdam Convention de Stockholm Bases de données
	115. Encourager et faciliter les échanges nationaux et internationaux d'informations, de technologies et de connaissances spécialisées en matière de réduction et d'atténuation des risques entre les secteurs public et privé.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OCDE)	2006–2015	Des mécanismes sont mis en place dans tous les pays pour l'échange entre les secteurs public et privé, tant à l'échelon national qu'au niveau international, d'informations, de technologies et de connaissances spécialisées relatives à la réduction et à l'atténuation des risques.	Infrastructure
	116. Faciliter l'accès des utilisateurs de pesticides, des personnes exposées à des pesticides, et des services de vulgarisation aux résultats des recherches sur les nouvelles mesures (chimiques ou non chimiques) de lutte contre les ravageurs et de protection des cultures.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO) Industrie Syndicats ONG	2006–2015	Les résultats des recherches sur les nouvelles mesures (chimiques ou non chimiques) de lutte contre les ravageurs et de protection des cultures sont accessibles aux utilisateurs de pesticides, aux personnes exposées à des pesticides, aux services de vulgarisation et aux autres parties concernées.	Mécanisme d'échange d'informations

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	117. Evaluer l'efficacité des programmes de réduction des risques et des nouvelles méthodes de lutte contre les ravageurs conçus et actuellement mis en œuvre par les organisations internationales, les gouvernements, les secteurs des pesticides, de l'agriculture et du commerce, et d'autres parties intéressées.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) ONG	2006–2015	Des mécanismes d'évaluation de l'efficacité des programmes de réduction des risques et des nouvelles méthodes de lutte contre les ravageurs sont mis en place.	Programmes de réduction des risques de l'OCDE Disponibilité de méthodologies
Production plus propre	118. Rechercher des moyens novateurs d'assurer une production plus propre, en particulier, par une réduction au minimum des déchets dans tous les secteurs.	Industrie Centres de recherche IOMC (PNUE, ONUDI) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des technologies respectueuses de l'environnement sont élaborées et utilisées dans tous les secteurs économiques.	Appui au développement d'une culture d'innovation
Cycle de vie	119. Encourager les pratiques de gestion tenant compte de l'approche de gestion durable des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, en mettant l'accent sur la prévention de la pollution à la source.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre Industrie ONG	2011–2015	Des stratégies et priorités tenant compte de l'approche de gestion durable des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, en particulier au plan de la prévention de la pollution à la source sont établies dans tous les pays.	Stratégies relatives au cycle de vie
	120. Traiter les questions d'intégration des politiques en tenant compte des considérations relatives au cycle de vie.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des politiques intégrées incluant la gestion des produits chimiques dans le traitement des questions de sécurité alimentaire, gestion des écosystèmes aquatiques et marins, santé, santé et sécurité au travail, coopération pour le développement, et modes de production et de consommation durables sont adoptées dans tous les pays.	Modèles de politique Intégration des questions de gestion des produits chimiques dans les politiques en matière de sécurité alimentaire, gestion des écosystèmes aquatiques et marins, santé, santé et sécurité au travail, coopération pour le développement, et modes de production et de consommation durables

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	121. Se servir du concept de gestion de la totalité du cycle de vie pour identifier les principales lacunes des régimes et pratiques de gestion des produits chimiques et concevoir des actions pour combler ces lacunes, le but étant de trouver des occasions de gérer les produits dangereux, les émissions toxiques non intentionnelles et les déchets dangereux au moment le plus propice du cycle de vie des substances visées.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre ONG	2011–2015	Le concept de gestion de la totalité du cycle de vie est utilisé dans tous les pays pour gérer rationnellement les produits chimiques.	Formation Sensibilisation
	122. Promouvoir les produits qui sont soit entièrement dégradables, et retournent donc à la nature après usage, soit recyclables en tant que produits industriels intermédiaires pour fabriquer de nouveaux produits.	Industrie IOMC (PNUE, FAO)	2011–2015	Des actions en faveur des produits dégradables ou recyclables sont entreprises.	Sensibilisation Recherche Innovation
	123. Incorporer les questions de cycle de vie aux programmes scolaires.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2006–2010	Les questions de cycle de vie sont incorporées aux programmes scolaires.	Experts en matière de conception de programmes d'enseignement
Registres des émissions et transferts des polluants – création de registres nationaux et internationaux	124. Mettre en place un processus de conception d'un registre des émissions et transferts des polluants / inventaire national des émissions impliquant les parties affectées et intéressées.	Organisations intergouvernementales IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD), secrétariat de la Convention de Stockholm Organisations régionales Gouvernements	2011–2015	Des registres des émissions et transferts des polluants sont créés dans tous les pays.	Infrastructure Considération de la situation et des besoins nationaux

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	125. Utiliser des registres adaptés aux conditions des différents pays pour fournir de précieuses informations environnementales à l'industrie, aux gouvernements et au public et pour inciter à réduire les émissions.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2011–2015	Toutes les parties concernées ont accès aux renseignements figurant dans le Registre. Les émissions sont en baisse dans tous les pays.	Infrastructure
	126. Elaborer des manuels et des guides de mise en œuvre pour expliquer en termes simples les avantages de l'existence d'un registre et les mesures à prendre pour en créer un.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2011–2015	Des manuels et des guides de mise en œuvre sont élaborés.	Disponibilité de la capacité technique
Evaluation, gestion et notification des risques	127. Les fabricants, les importateurs et les concepteurs devraient évaluer les données et fournir aux utilisateurs des informations appropriées et fiables.	Gouvernements Industrie	2008	Les fabricants, les importateurs et les concepteurs s'acquittent de leur obligation d'évaluer leurs produits et d'informer les utilisateurs.	
	128. Les pouvoirs publics devraient mettre en place des cadres généraux pour les procédures d'évaluation des risques et les contrôles.	Gouvernements	2011–2015	Des procédures d'évaluation des risques et des systèmes de contrôle sont mis en place dans tous les pays.	Formation
	129. Effectuer les évaluations de danger conformément aux exigences relatives aux évaluations harmonisées des risques sanitaires et écologiques et, notamment, aux méthodologies internationalement recommandées.	Gouvernements IOMC (OMS)	2008	Le SGH est appliqué.	Disponibilité de la capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	130. Harmoniser les principes et méthodes d'évaluation des risques (par exemple, les méthodes à adopter pour les groupes vulnérables, pour des effets toxicologiques précis tels que la cancérogénicité, l'immunotoxicité, les perturbations endocriniennes et l'écotoxicologie) pour les nouveaux outils.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016–2020	Les méthodes d'évaluation des risques pour certains groupes spécifiques sont harmonisées.	Harmonisation de la terminologie utilisée dans le domaine de l'évaluation des risques et dangers Utilisation de l'épidémiologie moléculaire, des données cliniques et d'exposition et des résultats des avancées dans le domaine de la toxicogénomique et des méthodes applicables aux expositions dans les conditions réelles comme par exemple, celles de l'exposition globale ou cumulée, et utilisation de méthodes analytiques simples pour l'évaluation de l'exposition sur le terrain.
	131. Remédier aux lacunes dans les domaines de l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation des risques, des méthodes d'harmonisation des évaluations, des méthodes améliorées d'estimation des impacts des produits chimiques sur la santé dans les conditions réelles, et de l'aptitude à accéder aux connaissances sur les risques, à les interpréter et à les appliquer.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016–2020	Des outils appropriés d'évaluation des risques sont mis au point et utilisés.	Capacité technique
	132. Remédier aux lacunes dans le domaine de l'étude des modes d'exposition et des possibilités d'intervenir selon ces modes d'exposition (par exemple, dans la production alimentaire).	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2016–2020	Des renseignements sur les modes d'exposition et les possibilités d'intervenir selon ces modes d'exposition sont disponibles.	Capacité de recherche
	133. Poursuivre l'élaboration des méthodologies en utilisant des procédures scientifiques transparentes d'évaluation et de gestion des risques et en tenant compte du principe de précaution.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) ONG	2016–2020	Des méthodes de gestion des risques sont disponibles dans tous les pays.	Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	134. Comparer les évaluations des produits et pratiques de substitution afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas des risques plus élevés.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016–2020	Des systèmes d'évaluation comparative des produits chimiques sont établis dans tous les pays.	Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	135. Comblent les lacunes en matière d'aptitude à accéder aux connaissances sur les risques, à les interpréter et à les appliquer (par exemple, accroître la disponibilité d'informations sur les dangers, les risques et l'utilisation correcte des produits chimiques et les présenter sous une forme qui convient aux utilisateurs, et améliorer l'utilisation des évaluations de risques existants).	Gouvernements Industrie ONG IOMC (PNUE, OMS)	2006–2010	Toutes les parties concernées ont accès aux informations sur les produits chimiques.	SGH
	136. Elaborer des principes communs pour une approche harmonisée de l'exécution des évaluations des risques sanitaires et écologiques et de l'établissement des rapports correspondants.	Centres de recherche IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2011–2015	Une méthode harmonisée d'évaluation des risques est disponible.	Infrastructure
	137. Améliorer, d'une part, la compréhension de l'impact des catastrophes naturelles sur les rejets de produits chimiques nocifs, avec les expositions qui en résultent pour les êtres humains et la faune ainsi que la flore sauvages et, d'autre part, les mesures qu'on peut prendre pour les atténuer.	Gouvernements ONG IOMC (OMS)	2011–2015	Des études visant à améliorer la compréhension de l'impact des catastrophes naturelles sur les rejets de produits chimiques nocifs et les expositions qui en résultent pour les êtres humains et la faune ainsi que la flore sauvages sont effectuées. Les résultats sont communiqués aux décideurs concernés. Des mesures d'atténuation sont mises au point et appliquées.	

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Sécurité et santé au travail	138. Etablir un moyen de développer et de mettre à jour des sources d'informations internationalement évaluées sur les produits chimiques dans les lieux de travail, qui sont fournies par des organisations intergouvernementales sous une forme et dans une langue adaptées aux travailleurs visés.	IOMC (OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Syndicats/Travailleurs Industrie ONG	2006–2010	Des moyens de développer et de mettre à jour des sources d'informations internationalement évaluées sur les produits chimiques dans les lieux de travail, qui sont fournies par des organisations intergouvernementales sous une forme et dans une langue adaptées aux travailleurs visés sont établis dans tous les pays.	SGH
	139. Promouvoir la recherche axée sur l'élaboration d'équipements de protection appropriés.	Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Des activités de recherche et développement d'équipements de protection appropriés sont menées dans tous les pays Des équipements de protection appropriés sont disponibles dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT en matière de sécurité et d'hygiène de travail Centres de recherche
	140. Rendre les informations sur les produits chimiques dans les lieux de travail communiquées par les organisations intergouvernementales aisément et immédiatement accessibles à titre gratuit par les employeurs, les employés et les gouvernements.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2008	Des mécanismes permettant d'accéder facilement aux informations sur les produits chimiques communiquées par les organisations intergouvernementales sont mis en place dans tous les pays.	Infrastructure SGH
	141. Renforcer les réseaux mondiaux de partage, d'échange et de transmission d'informations sur la sécurité chimique (par exemple, OIT, OMS, INFOCAP).	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Syndicats	2006–2010	Les réseaux mondiaux existants sont identifiés et les liens renforcés.	Infrastructure nécessaire
	142. Promouvoir la mise en place au niveau national des programmes de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail et la ratification ainsi que la mise en œuvre des conventions N ^o . 170, 174 et 184 de l'OIT.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Les conventions N ^o . 170, 174 et 184 de l'OIT sont ratifiées et appliquées et les programmes de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail mis en place par tous les pays.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	143. Mettre en œuvre une approche intégrée de l'utilisation sans risques des produits chimiques sur les lieux de travail en établissant de nouveaux mécanismes pour élargir et mettre à jour les conventions de l'OIT relatives aux substances dangereuses et en les reliant à diverses autres actions comme, par exemple, celles qui portent sur les codes, la diffusion de l'information, l'application effective, la coopération technique, etc.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Les conventions de l'OIT sur les substances dangereuses sont réactualisées et mises en relation avec d'autres initiatives connexes.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités
	144. Etablir des approches et méthodes pour communiquer aux travailleurs concernés les résultats des évaluations internationales de risques et stipuler les rôles et responsabilités des employeurs, des employés et des gouvernements.	IOMC (OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Des mécanismes pour la diffusion des résultats des évaluations internationales de risques auprès des travailleurs concernés sont mis en place dans tous les pays.	PISC Programme de l'OCDE sur les produits chimiques
	145. Promouvoir la mise en place de systèmes d'inspection nationaux pour la protection des employés contre les effets nocifs des produits chimiques et encourager le dialogue entre les employeurs et les employés afin de maximiser la sécurité chimique et réduire au minimum les risques sur les lieux de travail.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des systèmes d'inspection nationaux sont mis en place dans tous les pays.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités
	146. Intensifier la diffusion d'informations se rapportant à la sécurité chimique auprès des partenaires sociaux et par l'intermédiaire des médias publics aux niveaux national et international.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des systèmes de diffusion d'informations sur la sécurité des produits chimiques sont mis en place dans tous les pays.	SGH

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	147. Souligner l'importance du droit de savoir des travailleurs dans tous les secteurs (formels et informels) : les informations données aux travailleurs devraient être suffisantes pour leur permettre de protéger leur sécurité et leur santé ainsi que l'environnement.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Le droit des travailleurs de tous les secteurs à être informés est respecté dans tous les pays.	SGH Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail
	148. Eliminer les dangers dus à des produits chimiques sur les lieux de travail au moyen de méthodes simples et pratiques, dont la gestion graduée des risques chimiques.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2020	Les dangers sur les lieux de travail dus aux produits chimiques sont éliminés.	Conventions et stratégies de l'OIT
	149. Etablir le droit des employés de refuser de travailler dans des milieux dangereux si on ne leur fournit pas des informations adéquates et correctes sur les produits chimiques dangereux auxquels ils sont exposés dans ces endroits et sur les moyens appropriés de se protéger.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Le droit des employés de refuser de travailler dans un environnement dangereux est reconnu dans tous les pays.	Modèles de législation Informations dans les langues appropriées
Enfants et sécurité chimique	150. Promouvoir l'éducation et la formation en matière de sécurité chimique des enfants.	IOMC (OIT, OMS, OCDE) UNICEF Organisations régionales Gouvernements Parties concernées Syndicats ONG Milieu universitaire	2006–2010	Les responsables gouvernementaux et les principaux intéressés sont formés à la sécurité chimique des enfants.	Disponibilité de programmes de formation à la sécurité chimique des enfants Partage d'expériences
	151. Promouvoir l'utilisation d'indicateurs comparables de la salubrité de l'environnement des enfants dans le cadre d'un processus national d'évaluation et de définition des priorités en matière de gestion des risques inacceptables pour la santé des enfants.	Gouvernements Industrie IOMC (OIT, OMS, OCDE, PNUD) ONG	2006–2010	Des méthodes harmonisées pour la collecte des données, la recherche, la législation et la réglementation, et l'utilisation d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants sont mises en place.	Modèles de législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	152. Tenir compte de la possibilité d'une exposition et d'une vulnérabilité accrues des enfants lors de la définition, à l'échelon national, des niveaux acceptables ou des critères liés aux produits chimiques.	Gouvernements IOMC (OIT, OMS, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2011–2015	La possibilité d'une exposition et d'une vulnérabilité accrues des enfants est prise en considération lors de la définition à l'échelle nationale de niveaux acceptables ou critères concernant les produits chimiques.	Modèles de législation
	153. Elaborer des stratégies globales spécifiquement axées sur la santé des enfants et des jeunes familles.	Gouvernements IOMC (OMS) Syndicats	2011–2015	Des stratégies nationales spécialement axées sur la santé des enfants et des jeunes familles sont mises en place dans tous les pays.	Disponibilité de la capacité technique
Education et formation (sensibilisation du public)	154. Inclure le sujet de la sécurité chimique et, en particulier, celui de la compréhension du système d'étiquetage en usage dans le SGH dans les programmes d'enseignement scolaires et universitaires.	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Centres de formation Organismes de presse Syndicats ONG	2011–2015	Le sujet de la sécurité chimique est inclus dans les programmes scolaires et universitaires de tous les pays.	Disponibilité de matériels de formation
	155. Organiser des formations appropriées et des campagnes de sensibilisation à la sécurité chimique à l'intention de tous ceux qui sont exposés à des produits chimiques à toutes les étapes, de la fabrication à l'élimination (cultivateurs, ouvriers, agents d'application des règlements, etc.)	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (PNUE) Secrétariat de la Convention de Bâle Services nationaux de vulgarisation agricole	2011–2015	Tous les fonctionnaires concernés sont formés dans le domaine de la sécurité chimique.	Centres de formation Formation de formateurs
Essence au plomb	156. Mener des recherches sur des additifs de remplacement.	Industrie Centres de recherche	2006–2010	L'essence au plomb est abandonnée progressivement dans tous les pays.	Centres de recherche Utilisation des solutions de remplacement possibles proposées par le site web de la Convention de Rotterdam.

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Mercuré et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités, produits chimiques dont les utilisations sont largement répandues et autres produits chimiques préoccupants au niveau national	157. Mener des recherches sur les solutions de remplacement possibles pour les autres produits contenant du plomb.	Industrie Milieu universitaire	2006–2010	Des éléments substituables au plomb sont utilisés dans les produits. Des technologies améliorées destinées aux petites entreprises de recyclage sont en place et en usage.	Capacité scientifique et technique
Bonnes pratiques agricoles	158. Effectuer des recherches sur les meilleures pratiques agricoles, en particulier les méthodes qui ne font pas appel à des produits chimiques polluants ou nocifs, et les appliquer.	Secteur agricole Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats/Travailleurs ONG Centres de recherche, centres internationaux de recherche agricole (GCRAI et autres) et organismes de recherche agricole nationaux	2011–2015	De meilleures pratiques agricoles, en particulier des méthodes qui ne font pas appel à des produits chimiques sont identifiées et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Centres et matériels de formation
	159. Définir des stratégies écologiquement rationnelles et intégrées de gestion des ravageurs et, le cas échéant, de lutte contre les vecteurs des maladies transmissibles.	Secteur agricole Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats/Travailleurs ONG	2011–2015	Des stratégies intégrées de gestion des ravageurs sont définies et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Établissements et matériels de formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	160. Promouvoir l'échange d'informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de rechange non chimiques.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques sont créés dans tous les pays	Formation
Gestion (et réduction au minimum) des déchets	161. Entreprendre des mesures concertées d'information, d'éducation et de communication sur la gestion rationnelle des produits chimiques à l'intention des principales parties intéressées, dont les personnes qui manipulent des déchets et les recycleurs.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) ONG Protocole de Montréal Secrétariat de la Convention de Bâle Syndicats, ONG	2006–2010	Des activités efficaces et soutenues d'information, d'éducation et de communication portant sur la gestion rationnelle des déchets chimiques sont menées.	Formation
	162. Appuyer la recherche sur les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets qui permettent d'accroître leur récupération et leur emploi à d'autres fins et de réduire les risques chimiques pour la santé et l'environnement.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006–2010	Les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets visant à accroître leur récupération et leur emploi à d'autres fins et à réduire les risques chimiques pour la santé et l'environnement sont identifiées, documentées et diffusées.	Recherche Diffusion
Participation des parties intéressées	163. Mener des campagnes de sensibilisation et de prévention pour promouvoir l'utilisation sans risque des produits chimiques.	IOMC (PNUE) ONG Organismes de presse Industrie Syndicats ONG	2006–2020	Toutes les parties intéressées sont au courant des questions relatives à la sécurité chimique	Informations dans les langues appropriées

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	164. Travailler à assurer, à tous les niveaux, une participation large et significative des parties intéressées, en particulier les femmes, à l'élaboration de réponses aux défis de la gestion des produits chimiques et aux processus de réglementation et de prise de décisions touchant à la sécurité chimique.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC	2006–2010	Dans tous les pays, toutes les parties intéressées, en particulier les femmes, à tous les niveaux, participent à l'élaboration de réponses aux défis de la gestion des produits chimiques et aux processus de réglementation et de prise de décisions touchant à la sécurité chimique.	Modèles de législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	165. Mettre en place des mécanismes plurisectoriels et multipartites d'établissement des profils nationaux et de détermination des mesures prioritaires.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (UNITAR, PNUD)	2006–2010	Des mécanismes sont en place dans tous les pays.	Comités interorganisations et multipartites
Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques	166. Concernant la mise en œuvre des programmes nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Etablir des profils nationaux détaillés; • Mettre en place un mécanisme interministériel et multipartite officiel de coordination pour les questions relatives à la gestion des produits chimiques, en particulier la coordination des positions des divers gouvernements et parties intéressées lors des réunions internationales; • Elaborer une politique nationale en matière de sécurité chimique indiquant les objectifs stratégiques et les points de repère dans la réalisation de l'objectif à l'horizon 2020 du Sommet de Johannesburg; • Créer des systèmes nationaux d'échange d'informations sur la sécurité chimique; • Elaborer des stratégies nationales de mobilisation des ressources internes et externes et d'accroissement de l'importance de la gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de développement durable; • Elaborer des politiques 	Gouvernements Toutes les parties concernées IOMC (PNUE, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006–2010	Tous les pays ont élaboré des programmes nationaux intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques.	Plans d'éradication de la pauvreté et de développement nationaux Coopération régionale, expérience et meilleures pratiques Participation des ministères et parties concernées aux mécanismes de coordination Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	d'implication systématique des différentes parties intéressées, conduisant à des synergies avec des initiatives connexes de gestion des produits chimiques.				
	167. Appuyer les efforts menés pour mettre en œuvre une approche intégrée de l'utilisation sans risque des produits chimiques sur les lieux de travail en établissant des mécanismes efficaces de suivi et de mise à jour des informations concernant les instruments ayant trait aux substances dangereuses.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie et travailleurs	2010	Des mécanismes efficaces de suivi sont mis en place	Orientations de l'OIT
SGH	168. Réviser la législation nationale pour l'aligner sur les exigences du SGH.	Gouvernements IOMC (OIT, FAO, UNITAR)	2006–2010	Le SGH est appliqué dans tous les pays.	Modèles de législation
Accords internationaux	169. Promouvoir la ratification et l'application de tous les instruments internationaux pertinents sur les produits chimiques et les déchets dangereux, encourager et améliorer les partenariats ainsi que la coordination (par exemple, Convention de Stockholm, Convention de Rotterdam, Convention de Bâle, conventions de l'OIT et conventions de l'Organisation maritime internationale ayant trait aux produits chimiques, à l'exemple de la Convention sur le TBT) et s'assurer que les procédures nécessaires sont mises en place.	Gouvernements Secrétariats des conventions internationales	2006–2010	Toutes les conventions sont ratifiées ou des mesures comparables sont mises en place et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Financement de la ratification et de la mise en œuvre et ressources pour les autorités nationales désignées et les points focaux.

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	170. Etablir des mesures de coordination et de coopération ainsi que des partenariats, ou les renforcer et, en particulier, coordonner les institutions et processus chargés de mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement aux niveaux international, national et local afin de remédier aux lacunes des politiques et des institutions, d'exploiter les synergies potentielles et d'améliorer la cohérence.	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements IOMC Protocole de Montréal	2006–2010	La coordination institutionnelle est renforcée et les exigences en matière d'établissement de rapports rationalisées pour toutes les conventions. Des plans pour l'exploitation des synergies potentielles à tous les niveaux entre les organisations internationales s'occupant de gestion des produits chimiques sont mis sur pied.	Regroupement des secrétariats Plans interministériels de coopération Sensibilisation des représentants gouvernementaux siégeant aux organes directeurs des organisations internationales à la nécessité de la cohérence entre ces organisations
	171. Etudier les moyens de faciliter et de renforcer les synergies et la coordination entre les conventions traitant des produits chimiques et des déchets, y compris par la mise en place de structures communes	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements	2006-2010		
	172. Envisager d'évaluer les possibilités et les avantages potentiels offerts par l'utilisation des moyens de la Convention de Bâle et/ou de la Convention de Stockholm pour la gestion des déchets et l'élimination des déchets issus de la régénération de substances appauvrissant la couche d'ozone visées par le Protocole de Montréal.	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements	2006-2010		
	173. Elaborer des projets pilotes de coordination des points focaux nationaux des accords multilatéraux sur l'environnement se rapportant aux produits chimiques (Conventions de Rotterdam, Stockholm et Bâle et Protocole de Montréal) pour créer des synergies dans la mise en œuvre de ces derniers.	Points focaux nationaux IOMC	2006–2010	Des projets pilotes sont menés. Les résultats sont publiés.	Mandat

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	174. Remédier aux lacunes au niveau national en matière d'application des lois et politiques promulguées dans le cadre des régimes nationaux de gestion de l'environnement, en particulier concernant le respect des obligations créées par les instruments internationaux juridiquement contraignants.	Gouvernements Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement	2006–2010	Les lacunes sont déterminées pour tous les pays. Des stratégies pour remédier à ces lacunes sont mises en place.	Orientations relatives aux critères de détermination des lacunes
	175. Assurer la cohérence avec le futur Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2011–2010	La cohérence avec le Plan stratégique de Bali est assurée.	
	176. Promouvoir, au besoin, l'élargissement des accords internationaux ayant trait aux produits chimiques.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2006–2010	L'élaboration de nouveaux accords internationaux concernant les produits chimiques est convenue.	Evaluation de la nécessité d'élargir les accords internationaux supplémentaires
Registres des émissions et transferts de polluants – création de registres nationaux et internationaux	177. Mettre en place le cadre nécessaire pour la création de registres nationaux des émissions et transferts de polluants.	Gouvernements Secrétariat de la Convention de Stockholm IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) UNECE Industrie	2011–2015	Tous les pays ont mis en place un cadre pour la création de registres nationaux des émissions et transferts de polluants et établi de tels registres.	Modèles de législation
	178. Promouvoir un consensus politique en faveur de l'accès du public aux informations nationales sur l'environnement.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2006–2010	L'accès du public aux informations nationales sur l'environnement s'est amélioré.	Sensibilisation
	179. Gérer la diffusion des informations provenant des registres nationaux des émissions et transferts de polluants de façon à ce que les risques soient signalés en temps utile et de façon exacte sans indûment alarmer le public.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Gouvernements ONG	2006–2010	Des mécanismes pour la diffusion d'informations opportunes et exactes provenant des registres des émissions et transferts de polluants sont mis au point.	Infrastructure

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	180. Promouvoir l'harmonisation des exigences en matière de performance environnementale dans le cadre du commerce international.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE)	2006–2010	Des exigences harmonisées en matière de performance environnementale sont définies.	
Considérations socio-économiques	181. Etablir l'aptitude à collecter et à analyser des données socio-économiques.	Gouvernements IOMC Syndicats/Travailleurs ONG	2011–2015	Des données socio-économiques sont collectées dans tous les pays.	Méthodologie
	182. Etudier et utiliser les moyens permettant d'internaliser les coûts pour la santé humaine, la société et l'environnement de la production et de l'utilisation de produits chimiques, conformément au Principe 16 de la Déclaration de Rio	Gouvernements IOMC	2011–2015	Des études sur l'internalisation des coûts sont menées dans tous les pays	Formation de scientifiques PNUE
	183. Elaborer des méthodes et approches pour l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les stratégies sociales et de développement.	IOMC	2011–2015	Des méthodes sont élaborées.	Scientifiques en nombre suffisant Formation de scientifiques Sensibilisation des parties concernées
	184. Inclure le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques parmi les priorités des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des stratégies d'assistance aux pays.	Gouvernements IOMC	2011–2015	Le développement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques est, dans tous les pays, incorporé en tant que priorité dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les stratégies d'assistance aux pays.	Orientations en matière de développement des capacités
	185. Intensifier les efforts d'application des principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.	Industrie Gouvernements Syndicats	2006–2010	Les principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises sont appliqués.	Informations concernant la responsabilité sociale et environnementale
	186. Créer des cadres pour promouvoir les partenariats public-privé dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.	Gouvernements Industrie Secrétariat de la Convention de Bâle ONG Syndicats	2011–2015	Des cadres sont élaborés et mis en place dans tous les pays.	Orientations Modèles de législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	187. Créer un cadre pour promouvoir la participation active de toutes les parties intéressées, en particulier les organisations non gouvernementales ainsi que les cadres, les travailleurs et les syndicats de toutes les entreprises privées (secteur formel et informel) ou publiques et de la fonction publique, à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Un cadre est élaboré et mis en place.	Appui des organisations intergouvernementales et des gouvernements
	188. Développer les capacités des ONG, de la société civile et des communautés des pays en développement de façon à faciliter leur participation responsable et active. Cela peut inclure la fourniture d'aides financières et de formations portant sur les accords et les concepts relatifs à la sécurité chimique.	Gouvernements IOMC	2006–2010	Les capacités des ONG des pays en développement sont renforcées.	
Promouvoir la participation et la responsabilisation de l'industrie	189. Encourager les initiatives volontaires (par exemple Programme Gestion responsable de l'industrie chimique et Code de conduite de la FAO).	Industrie IOMC (FAO, UNITAR)	2006–2010	Le Programme Gestion responsable de l'industrie chimique et le Code de conduite de la FAO sont mis en œuvre dans tous les pays concernés.	Appui gouvernemental
	190. Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises afin que la fabrication et l'utilisation de tous les produits se fassent en toute sécurité, notamment en mettant au point des approches permettant de réduire les risques personnels et écologiques pour tout le monde et pas simplement de les transférer sur ceux qui sont les moins capables d'y faire face.	Industrie IOMC (ONUDI)	2006–2010	Le SGH est appliqué dans tous les pays et le Programme Gestion responsable adopté par tous les pays qui fabriquent des produits chimiques. Des dispositifs visant à encourager et à promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises sont en place dans tous les pays.	Programme Gestion responsable de l'industrie chimique Initiative relative au Pacte mondial des Nations Unies SGH Centres nationaux pour une production plus propre Participation de l'industrie à tous les aspects de la gestion des produits chimiques durant la totalité de leur cycle de vie.

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	191. Promouvoir l'innovation et l'amélioration continue de la gestion des produits chimiques tout le long de la chaîne de fabrication.	Industrie Gouvernements	2006–2010	Des dispositifs visant à encourager et à promouvoir l'innovation sont en place dans tous les pays.	Centres nationaux pour une production plus propre Appui gouvernemental à l'innovation
	192. Promouvoir l'adoption des registres des émissions et transferts de polluants et de méthodes de production plus propre au sein de l'industrie.	Gouvernements	2006–2010	L'utilisation de registres des émissions et transferts de polluants et de méthodes de production plus propre s'est accrue.	Sensibilisation
Aspects juridiques, politiques et institutionnels	193. Promouvoir une culture de respect et de transparence et des programmes efficaces de mise en application et de surveillance, en particulier par la création et l'application d'instruments économiques.	Gouvernements FEM, IOMC (PNUE, OIT, FAO, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD), secrétariats des conventions Organisations régionales Centres de formation agréés	2006–2010	Des programmes efficaces d'application et de surveillance sont en place dans tous les pays.	Mise en place de programmes Modèles de législation
	194. Renforcer les cadres politiques, législatifs et réglementaires ainsi que leur respect et leur application.	Gouvernements	2006–2010	Les cadres politiques, législatifs et réglementaires ainsi que leur respect et leur application sont renforcés dans tous les pays.	Modèles de législation Infrastructure
	195. Créer des organes de coordination multipartites sur les produits chimiques pour fournir des informations et accroître la sensibilisation aux risques qu'ils présentent.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des organes de coordination multipartites sur les produits chimiques sont mis en place dans tous les pays.	Orientations Mandat
	196. Rechercher des mécanismes de consultation novateurs comme, par exemple, le débat avec médiation, en vue d'aider les couches sociales affectées à trouver un terrain d'entente sur les problèmes critiques qui font obstacle à la gestion rationnelle des produits chimiques.	Gouvernements Industrie ONG	2006–2010	Des mécanismes de consultation sont en place dans tous les pays.	Orientations Mandat

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	197. Mettre en place des stratégies de renforcement des capacités et promouvoir des activités visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel national dans tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la sécurité chimique.	Gouvernements IOMC	2006–2010	Des stratégies de renforcement des capacités et des mesures de promotion des activités visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel national sont mises en place dans tous les pays, au sein de tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la sécurité chimique.	Stratégies de renforcement des capacités Modèles de législation
	198. Encourager les pays à harmoniser leurs normes en matière de sécurité chimique.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2010–2015	Les normes en matière de sécurité chimique de tous les pays sont harmonisées.	Normes de sécurité Modèles de législation
Responsabilité et indemnisation	199. Mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et de surveillance efficaces.	Gouvernements	2006–2010	Des mécanismes de mise en œuvre et de surveillance efficaces sont mis en place.	Modèles de législation
Bilan des progrès	200. Remplir des questionnaires périodiques destinés à mesurer la mise en œuvre de la Déclaration de Bahia.	FISC Organisations régionales Organisations intergouvernementales	2006–2020	Des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bahia sont publiés dans tous les pays.	Elaboration d'un questionnaire Infrastructure d'analyse
	201. Elaborer des indicateurs objectifs pour évaluer l'influence des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE) Gouvernements	2011–2015	Des indicateurs montrant les réductions intervenues dans les risques posés par les produits chimiques à la santé humaine et à l'environnement sont établis.	Financement
Zones protégées	202. Veiller à la prise en compte de la question des pesticides et de celle des produits chimiques dans les évaluations d'impact écologique touchant des zones protégées.	Gouvernements FEM Organisations régionales	2006-2010	Des mécanismes législatifs relatifs aux zones protégées, y compris l'utilisation de produits chimiques dans ces dernières sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation incluant les exigences en matière de « certificat de non objection » pour les évaluations de l'impact environnemental et les prospections sismiques
	203. Evaluation de la dispersion des rejets de polluants (air, eau et sol) dans les zones protégées.	Gouvernements	2006–2010	La dispersion des polluants dans les zones protégées est évaluée dans tous les pays.	Capacité technique et de recherche

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	204. Elaborer des stratégies nationales de prévention, détection et contrôle du trafic illicite comprenant le renforcement des lois et mécanismes judiciaires et de l'aptitude des services des douanes et autres autorités nationales à réprimer et à prévenir les expéditions illicites de produits chimiques toxiques et dangereux.	IOMC, FISC, OMD , Interpol Secrétariats de l'OIAC, de la Convention de Bâle, de la Convention de Rotterdam, et d'autres conventions Protocole de Montréal Gouvernements Autorités douanières nationales	2006–2010	Des stratégies nationales de prévention, détection et contrôle du trafic illicite sont élaborées et mises en œuvre dans tous les pays. La Convention de Rotterdam est ratifiée et appliquée par tous les pays.	Convention de Rotterdam \ Codes douaniers harmonisés de l'OMD Formation En particulier, conformément à l'article 13 (1) de la Convention de Rotterdam, les pays devraient appuyer de manière appropriée les initiatives des membres de l'Organisation mondiale des douanes visant à attribuer des codes selon un système harmonisé particulier à certains produits chimiques relevant de la Convention de Rotterdam ainsi qu'à certains polluants organiques persistants pour permettre leur comparaison avec les données sur le respect des exigences en matière d'environnement.
Commerce et environnement	205. Faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales soient complémentaires.	IOMC (PNUE, UNITAR)		Les politiques commerciales et environnementales sont complémentaires.	Mécanismes pour la coopération entre les responsables du commerce et de l'environnement aux niveaux national et international Participation des parties intéressées du secteur du commerce et de celui de l'environnement à l'élaboration des politiques en matière de produits chimiques Coopération et échange d'informations entre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets et l'OMC

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public	206. Inclure des représentants de la société civile dans les commissions gouvernementales chargées de formuler, d'exécuter et de surveiller les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique.	ONG d'intérêt public / société civile Syndicats IPEN IOMC Gouvernements	2006–2020	La société civile est représentée dans les commissions nationales.	Participation au processus décisionnel
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	207. Assurer la prestation de services d'assistance et de formation en matière d'établissement de profils nationaux.	Gouvernements FEM IOMC (UNITAR, PNUD)	2006–2010	Des services d'assistance et de formation en matière d'établissement de profils nationaux sont fournis.	Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales	<p>208. Etablir une approche systématique visant à faciliter la fourniture, aux pays qui le demandent, de conseils relatifs au développement des capacités nationales de gestion rationnelle des produits chimiques. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de mettre en place un service d'aide qui fournirait des conseils de base et/ou soumettrait les demandes des pays aux sources pertinentes d'expertise, d'orientations politiques, de financement et de directives (institutions politiques, experts, bases de données, informations, etc.); • Veiller à ce que le processus précité se fonde sur les informations et outils existants en matière de développement des capacités et complète les initiatives existantes; • Envisager la mise en place de mécanismes de suivi dans le cadre des processus d'évaluation des progrès de l'Approche stratégique afin d'évaluer l'utilité du processus; • Mettre en œuvre un projet pilote destiné à tester et à affiner le concept avant la mise en œuvre mondiale. 	IOMC Secrétariats des conventions ayant trait aux produits chimiques Syndicats	Mise en place : 2006-2010 Fonctionnement continu entre 2011 et 2020	Nombre de pays demandant de l'aide Nombre de demandes reçues et satisfaites Types de demandes présentés	Elaboration et mise en œuvre du processus comme proposé dans le document SAICM/PrepCom3/Inf/9

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	209. Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition au plan de l'infrastructure par le biais de la fourniture d'assistance financière et du transfert de technologies en vue de combler l'écart grandissant qui existe entre ces pays et les pays développés.	IOMC FEM Secrétariat de la Convention de Bâle Institutions financières internationales	2006–2010	Les capacités techniques, financières et humaines de tous les pays sont renforcées.	Formation Transfert de technologies et actualisation des programmes
	210. Promouvoir l'établissement de bases de données se fondant sur des évaluations scientifiques et la création de centres de collecte et d'échange d'informations aux niveaux national, régional et international.	IOMC	2006–2010	Des bases de données, des registres des substances chimiques et des centres de collecte et d'échange d'informations sont mis en place dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation
	211. Encourager les programmes d'élaboration d'instruments de gestion des produits chimiques (profils nationaux, plans nationaux de mise en œuvre, plans nationaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence)	Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats ONG	2006–2010	Des profils nationaux et des plans nationaux sont établis, et des plans nationaux de mise en œuvre de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont en place.	Modèles de législation Formation Mécanisme de coordination Partage de l'expérience en matière de profils nationaux
	212. Coordonner les programmes d'aide bilatérale et multilatérale établis par les pays développés pour appuyer les activités et stratégies de renforcement des capacités.	Gouvernements Organisations intergouvernementales ONG Syndicats IOMC	2006–2010	Les programmes d'aide sont coordonnés.	Echange d'informations sur les activités d'aide antérieures et actuelles Elaboration de programmes d'aide
	213. Elaborer des stratégies durables de développement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition, en reconnaissant le caractère interdisciplinaire du développement des capacités en matière de sécurité chimique.	IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle FEM	2006–2010	Des méthodes de production plus propres sont élaborées et adoptées dans tous les pays.	Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	214. Encourager les contributions et le recours aux mécanismes d'échange d'informations et d'amélioration de la coopération et de la coordination en matière de sécurité chimique comme, par exemple, INFOCAP.	IOMC Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG INFOCAP	2006–2010	Des mécanismes de coordination des échanges d'informations sont en place et l'utilisation des mécanismes existants, à l'exemple d'INFOCAP, s'accroît.	Mécanismes et options de coordination Formation
	215. Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour ce qui est de la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux produits chimiques	Secrétariats de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Stockholm IOMC Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	La révision des législations nationales est effectuée conformément aux dispositions des conventions internationales. Des responsables (points focaux et autorités nationales désignées) sont désignés dans tous les pays. Les cadres institutionnels requis pour l'application des conventions internationales sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	216. Faire participer toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de développement intensifié des capacités.	Gouvernements IOMC Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des listes des parties concernées sont dressées Dans tous les pays, les parties concernées interviennent dans tous les programmes de développement des capacités.	Politique nationale Formation
	217. Développer les compétences et capacités dans le domaine de la planification nationale de projets pertinents pour la gestion des produits chimiques.	IOMC FEM	2006–2010	La gestion rationnelle des produits chimiques est incorporée dans les programmes nationaux.	Formation
	218. Mettre en place des programmes de formation scientifique et technique du personnel, y compris des douaniers.	IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	Un pool d'éminents scientifiques et de personnel technique est constitué dans chaque pays.	Programmes et établissements nationaux et internationaux de formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	219. Etablir des laboratoires nationaux ou régionaux dotés d'instruments et d'équipements modernes, y compris ceux dont ils ont besoin pour analyser les émissions et opérer conformément aux normes nationales.	IOMC (PNUE, FAO, ONU DI, UNITAR, PNUD) Gouvernements Centres de recherche Industrie	2006–2010	Des laboratoires nationaux dotés d'instruments et d'équipements modernes sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	220. Mettre en place des laboratoires régionaux de référence répondant aux normes internationales.	IOMC (PNUE, FAO, ONU DI, UNITAR) Gouvernements Centres de recherche Industrie	2006–2010	Des laboratoires de référence nationaux sont mis en place dans tous les pays.	Normes internationales Formation
	221. Mettre en place ou renforcer l'infrastructure nationale requise pour, entre autres, la gestion de l'information, les centres anti-poison et les capacités d'intervention en cas d'urgence chimique.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONU DI, UNITAR, PNUD) Gouvernements	2006–2010	L'infrastructure requise pour la gestion rationnelle des produits chimiques est mise en place dans tous les pays.	Méthodologies et lignes directrices Modèles de législation Formation Directives
	222. Développer les ressources pour les plans et projets d'application nationaux.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, PNUD) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Les ressources pour les plans et projets d'application nationaux sont disponibles.	Mécanismes et options de financement Formation
	223. Répondre aux besoins de capacités dans le domaine des approches obligatoires et volontaires pour la gestion des produits chimiques.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD)	2006–2010	Des évaluations des besoins de capacité pour les initiatives obligatoires et les initiatives volontaires ont été réalisées dans tous les pays	Identification des approches obligatoires et volontaires Disponibilité de méthodologies d'évaluation Formation
	224. Améliorer la coordination au niveau national, renforcer l'intégration politique tous secteurs confondus et, en particulier, établir des partenariats avec le secteur privé.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes de coordination multipartites et des cadres institutionnels sont mis en place dans tous les pays.	Politiques nationales Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	225. Intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les activités de tous les ministères ayant un rapport avec la production, l'utilisation et la gestion de produits chimiques.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (FAO, PNUD)	2006–2010	La gestion rationnelle des produits chimiques est incorporée aux plans et programmes ministériels dans chaque pays.	Modèles de législation Politique nationale Mécanismes de coordination intersectoriels
	226. Développer la capacité technique et la technologie disponible (y compris le transfert de technologie).	IOMC (PNUE, FAO, ONUDI, PNUD) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	La capacité technique est renforcée dans tous les pays. Des mesures pour améliorer la technologie disponible sont prises dans tous les pays. Seules les technologies appropriées sont transférées aux pays en développement et aux pays à économie en transition.	Evaluation des besoins de capacité technique Evaluation des technologies existantes Disponibilité de technologies sans risques Formation
	227. Renforcer les mécanismes de communication et de compilation des informations nécessaires pour produire les documents récapitulatifs de référence qui aideront à déterminer les priorités nationales et les lacunes en matière de gestion (par exemple, registres et inventaires des émissions et transferts de polluants) en tenant compte des initiatives de l'industrie en matière d'information.	Gouvernements Centres de recherche IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS) Centres régionaux de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes multipartites de communication et de compilation des informations nécessaires pour produire les documents récapitulatifs de référence sont mis en place dans tous les pays.	Méthodologies et protocoles Formation
	228. Développer l'infrastructure permettant de compenser le manque d'organismes d'accréditation et de laboratoires agréés et de référence capables d'échantillonner des matrices environnementales et humaines et des denrées alimentaires.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, ONUDI) Industrie	2006–2010	Des laboratoires agréés et de référence sont mis en place aux niveaux national et régional.	Normes Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	229. Mettre en place les formations et l'infrastructure requises pour entreprendre les tests nécessaires pour la gestion des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR) Syndicats	2006–2010	Des centres de formation et des laboratoires d'analyse chimique sont établis dans tous les pays.	Normes Formation
	230. Elaborer des programmes de formation aux techniques d'évaluation, de gestion et de notification des risques sanitaires.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR) Syndicats	2006–2010	Des programmes de formation à l'évaluation et à la gestion des risques sont mis en place dans tous les pays.	Méthodologies d'évaluation et de gestion des risques Formation
	231. Assurer la formation nécessaire pour développer les capacités dans les domaines de la législation, de la formulation de politiques, de l'analyse et de la gestion.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, PNUD) Syndicats	2006–2010	Des évaluations des besoins de formation dans les domaines de la législation, de la formulation de politiques, de l'analyse et de la gestion sont réalisées dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	232. Offrir des formations à l'application des mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation pertinents.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT) Syndicats ONG	2006–2010	Des formations à l'application des mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation sont offertes dans tous les pays.	Modèles de législation Méthodes et modèles pour la détermination de la responsabilité et l'indemnisation Formation Programme APPEL
	233. Offrir des formations aux interventions d'urgence.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS) Industrie Syndicats	2006–2010	Des formations aux interventions d'urgence sont offertes dans tous les pays	Modèles de législation Disponibilité de méthodologies d'intervention d'urgence Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	234. Offrir la formation technique et les ressources financières dont ont besoin les gouvernements pour détecter et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses et de déchets dangereux.	IOMC (PNUE, FAO, UNITAR) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie	2006–2015	Des formations et des ressources financières destinées à aider les gouvernements à repérer et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses et de déchets dangereux sont fournies à tous les pays qui le demandent. La capacité des pays à détecter et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques dangereuses et de déchets dangereux s'est améliorée.	Formation Méthodologies de détection et de prévention
	235. Présenter un aperçu des mesures spécifiques de renforcement des capacités pour chaque région.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	De mesures spécifiques de développement des capacités ont été identifiées dans toutes les régions.	Méthodologies Formation
	236. Elaborer des outils pour aider l'industrie à fournir des informations chimiques simplifiées au gouvernement et aux utilisateurs individuels.	Industrie Gouvernements	2006–2010	Des outils pour la fourniture d'informations simplifiées sont mis au point.	Infrastructure
Formulation de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les effets sur l'environnement et la santé des situations d'urgence mettant en jeu des produits chimiques	237. Créer des centres anti-poison et renforcer ceux qui existent afin de pouvoir fournir des informations et avis toxicologiques; mettre en place des centres toxicologiques d'analyse et médicaux en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles dans chaque pays.	Gouvernements IOMC (OMS)	2006–2010	Des centres anti-poison sont créés ou renforcés et des centres toxicologiques d'analyse ou médicaux sont mis en place dans tous les pays en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles.	Initiative de l'OMS concernant les centres anti-poison

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Production plus propre	238. Offrir des formations aux techniques de production plus propres.	IOMC (PNUE, ONUDI) Gouvernements Centres de recherche Centres nationaux pour une production plus propre	2006–2010	Des formations aux techniques de production plus propres sont offertes dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation
	239. Chercher des moyens de lutter contre les mouvements transfrontières de technologies sales.	IOMC (PNUE, ONUDI) Gouvernements Industrie	2006–2010	Des mécanismes de prévention des mouvements transfrontières de technologies sales sont élaborés dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	240. Définir clairement les besoins en matière de « formation de formateurs ».	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE)	2006–2010	Les besoins en matière de formation de formateurs sont clairement définis.	Disponibilité de la capacité technique
	241. Concevoir des manuels et des guides clairs et simples sur les mesures pratiques d'évaluation et d'amélioration des méthodes de production.	IOMC (PNUE, ONUDI)	2006–2010	Des manuels et des guides clairs et simples sont conçus.	Disponibilité de la capacité technique
	242. Promouvoir le transfert de technologies et de connaissances dans les domaines de la production plus propre et de la fabrication de solutions de substitution.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) FEM ONG Syndicats Industrie			

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Réhabilitation des sites contaminés	<p>243. Mettre en place l'infrastructure permettant d'analyser et de réhabiliter les sites contaminés.</p> <p>Offrir des formations aux méthodes de réhabilitation.</p> <p>Développer la capacité de réhabiliter des sites contaminés.</p> <p>Elaborer des techniques de réhabilitation.</p> <p>Accroître la coopération internationale dans le domaine de la fourniture d'aide technique et financière pour remédier aux effets sur l'environnement et la santé humaine des produits chimiques libérés lors d'accidents, des manœuvres militaires et des guerres.</p>	<p>IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, PNUD) FEM</p> <p>Organismes régionaux (centres de formation régionaux de la Convention de Bâle)</p> <p>Gouvernements</p> <p>Centres de formation agréés</p> <p>Industrie</p> <p>Syndicats</p>	2011–2015	<p>L'infrastructure pour l'analyse et la remise en état des sites contaminés est mise en place dans tous les pays.</p> <p>Des programmes de formation à la remise en état des sites contaminés sont mis au point et appliqués dans tous les pays.</p> <p>Une assistance technique et financière internationale est fournie aux pays en développement et aux pays à économie en transition.</p>	<p>Modèles de législation</p> <p>Inventaire et évaluation des sites contaminés</p> <p>Techniques de réhabilitation et approches correspondantes</p> <p>Formation</p>
Essence au plomb	<p>244. Développer la capacité d'identifier des additifs pouvant remplacer le plomb utilisé dans l'essence, mettre en place l'infrastructure nécessaire pour effectuer des analyses de carburants et améliorer l'infrastructure nécessaire pour l'introduction des carburants sans plomb.</p>	<p>IOMC (PNUE, ONUDI)</p> <p>Organismes Régionaux</p> <p>Gouvernements</p> <p>Industrie</p>	2006–2010	<p>L'infrastructure pour l'analyse de carburants est mise en place dans tous les pays.</p>	<p>Modèles de législation</p> <p>Méthodologies disponibles</p> <p>Formation</p>
Enfants et sécurité chimique	<p>245. Elaborer des mécanismes permettant de faciliter la recherche collaborative nationale et internationale, ainsi que la mise en commun des technologies.</p>	<p>IOMC (OIT, OMS)</p> <p>UNICEF</p> <p>Organisations régionales</p> <p>Gouvernements</p> <p>Organismes de recherche</p>	2006–2010	<p>Des mécanismes permettant de faciliter la recherche collaborative nationale et internationale, ainsi que la mise en commun des technologies sont élaborés.</p>	<p>Disponibilité de méthodologies</p> <p>Formation</p>
	<p>246. Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour entreprendre des recherches sur les répercussions de l'exposition à des produits chimiques chez les enfants et les femmes.</p>	<p>IOMC (OIT, OMS)</p> <p>UNICEF</p> <p>Gouvernements</p> <p>Parties intéressées</p> <p>Syndicats</p> <p>Organisations régionales</p>	2006–2010	<p>Des recherches sur les répercussions de l'exposition à des produits chimiques chez les enfants et les femmes sont entreprises.</p>	<p>Centres de recherche</p>

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Evaluation, gestion et notification des risques	247. Mettre en place des laboratoires d'essai agréés pour les produits chimiques.	Industrie CILE Gouvernements	2016–2020	Des laboratoires d'essai agréés pour les produits chimiques sont mis en place dans toutes les régions.	Systèmes d'accréditation Ressources financières Formation Programme APELL du PNUE Programmes du PNUE relatifs aux registres des émissions et transferts des polluants
Application du SGH	248. Mettre en place des laboratoires d'essai agréés afin de pouvoir tester les caractéristiques de danger des produits chimiques pour classification et vérification des informations portées sur leur étiquette.	Gouvernements	2011–2015	Au moins un laboratoire d'essai agréé répondant aux besoins du SGH est mis en place dans chaque région économique.	Extension des systèmes d'accréditation de la CILE à toutes les régions
	249. Promouvoir la formation à la classification des dangers.	Gouvernements IOMC (OMS, FAO, OCDE, UNITAR) Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des programmes de formation multipartites sur la classification des dangers sont élaborés et mis en œuvre dans tous les pays.	Disponibilité de critères de classification des dangers Formation
	250. Procurer des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets nationaux et régionaux de développement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition.	IOMC (FAO, UNITAR, OCDE) FEM	2006–2010	Des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets de développement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition sont disponibles.	Disponibilité de programmes nationaux de développement des capacités en matière de SGH Diffusion des résultats des projets pilotes de l'UNITAR
Commerce et environnement	251. Offrir des formations sur les liens entre le commerce et l'environnement, comportant l'acquisition des qualités de négociateur nécessaires.	IOMC (PNUE, UNITAR) OMC Gouvernements Centres de formation agréés	2006–2010	Des programmes de formation sur les liens entre le commerce et l'environnement comportant l'acquisition des qualités de négociateur nécessaires sont élaborés dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	252. Encourager les secrétariats des accords multilatéraux sur le commerce et ceux des accords multilatéraux sur l'environnement à collaborer à la conception de programmes et matériels visant à améliorer la compréhension des règles et disciplines qui existent dans ces domaines chez les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux ainsi que chez les autres parties concernées.	IOMC (PNUE, FAO, UNITAR)	2006–2010	La coopération s'est accrue.	Débat aux réunions des conférences des Parties.
Zones protégées	253. Offrir des formations sur le concept de zones protégées.	Gouvernements IOMC (PNUD) Organisations régionales Syndicats ONG	2006–2010	Des programmes de formation au concept de zones protégées sont élaborés dans chaque pays.	Méthodologies Formation
	254. Développer les capacités aux plans de l'identification et de la surveillance des indicateurs biologiques	IOMC (PNUD) Gouvernements	2011–2015	Le nombre de personnes qui ont reçu une formation en la matière est en hausse et des laboratoires sont en place.	
Santé et sécurité au travail	255. Promouvoir la formation et le développement des capacités des personnes qui sont directement ou indirectement impliquées dans l'utilisation et l'élimination de produits chimiques.	IOMC (OIT, FAO, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Des structures de formation sont en place.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail
Gestion et diffusion de l'information	256. Développer et renforcer les moyens de collecter, produire, stocker, diffuser l'information, et y accéder, y compris INFOCAP.	IOMC (OIT, PNUE, UNITAR) Gouvernements ONG Syndicats/Travailleurs	2006–2010	Tous les pays ont la capacité de produire des données et de les rendre accessibles aux parties concernées.	Disponibilité de l'infrastructure nécessaire Aptitude à interpréter et à appliquer les connaissances Formation Sensibilisation
Considérations socio-économiques	257. Mettre en place les structures permettant de mener une évaluation des impacts socio-économiques.	Gouvernements IOMC (OCDE)	2011–2015	Des centres de recherche sont mis en place dans toutes les régions.	Formation de scientifiques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Gestion des déchets	258. Entreprendre des programmes de renforcement des capacités portant sur la réduction au minimum des déchets et l'utilisation plus efficace des ressources, en particulier la gestion axée sur le « zéro déchet » et la prévention, la substitution et la réduction des utilisations toxiques des déchets, afin de réduire le volume et la toxicité des matières mises au rebut.	Gouvernements IOMC (FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) ONG Secrétariat de la Convention de Bâle Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats	2006–2010	Des programmes sont menés pour aider les autorités locales et nationales à mettre au point une méthode de gestion des ressources axée sur le zéro déchet.	Fourniture de savoir-faire spécialisé et d'informations Transfert des connaissances nécessaires pour réduire le volume et la toxicité des matières mises au rebut
	259. Développer les capacités nationales et locales de surveillance, d'évaluation et d'atténuation des impacts chimiques exercés par les décharges et autres installations d'élimination de déchets sur la santé humaine et l'environnement.	IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, PNUD) Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	Les capacités techniques et non techniques essentielles pour la surveillance, l'évaluation et l'atténuation des impacts chimiques exercés par les décharges et autres installations d'élimination de déchets sont développées.	Fourniture d'assistance, en particulier en matière de formation et d'équipements, par le biais de programmes d'aide
	260. Mener des programmes de formation destinés à prévenir l'exposition des personnes qui manipulent des déchets, en particulier ceux qui les recyclent ou les récupèrent, à des produits chimiques et déchets dangereux.	Gouvernements Syndicats ONG Secrétariat de la Convention de Bâle Centres régionaux de la Convention de Bâle IOMC (OIT)	2006–2010	Des programmes de formation se penchant sur les besoins en matière de sécurité chimique des recycleurs et autres personnes qui manipulent des déchets sont menés.	Assistance technique Formation
	261. Former les agents des douanes à la détection des mouvements transfrontières illicites de déchets.	Gouvernements Organisation mondiale de douanes Centres régionaux de la Convention de Bâle	2006–2010	Les agents des douanes sont formés à la détection des mouvements transfrontières illicites de déchets.	Formation
	262. Exécuter des projets de démonstration portant sur la réduction au minimum des déchets et la gestion efficace des ressources dans différents pays, avec un appui bilatéral ou multilatéral.	IOMC (PNUE, FAO, ONUDI, PNUD) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	Des projets de démonstration de la gestion des ressources avec production nulle de déchets sont exécutés.	Infrastructure Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la lutte contre le trafic illicite (objectif 5)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	263. Promouvoir conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes la diffusion et l'utilisation de profils de risque douaniers et de fiches d'information sur la sécurité comme moyens officiels de repérer les cas probables de trafic illicite.	Gouvernements OMD	2006–2010	Les codes douaniers harmonisés élaborés par l'OMD pour les produits chimiques réglementés par les instruments internationaux sont appliqués dans tous les pays.	Codes douaniers harmonisés de l'OMD Formation Coopération avec l'OMC
	264. Se pencher sur la question des ressources et des mécanismes opérationnels à utiliser pour la fourniture d'aide technique et financière, directement ou par le biais d'une organisation régionale pertinente, aux pays en développement et aux pays à économie en transition.	Mécanisme de financement de la SAICM	2006–2010	Un mécanisme de financement fiable et durable est mis en place.	Disponibilité de fonds Elaboration de critères pour l'accès aux fonds
	265. Estimer l'ampleur et l'impact du trafic illicite aux niveaux international, régional, sous-régional et national.	Gouvernements Organisations régionales (COMESA, Union africaine, Communauté des Etats d'Afrique de l'Est, SADC, etc.)	2006–2010	Une estimation de l'ampleur du trafic illicite est effectuée.	Clarification de la définition du trafic international illicite
	266. Accroître la coordination et la coopération entre toutes les parties intéressées.	Gouvernements Syndicats ONG Intervenants internationaux	2006–2010	La coordination entre toutes les parties intéressées s'est accrue dans tous les pays.	Sensibilisation
	267. Se pencher sur la manière dont les conventions internationales ayant trait à la gestion rationnelle des produits chimiques et les législations nationales peuvent s'appliquer plus efficacement aux mouvements transfrontières de produits chimiques toxiques et dangereux.	Gouvernements FISC Secrétariats de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Bâle Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes de lutte contre les mouvements transfrontières de produits chimiques dangereux sont en place.	

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Domaines d'activité en rapport avec la lutte contre le trafic illicite (objectif 5)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	268. Promouvoir les efforts visant à prévenir le trafic international illicite de produits chimiques toxiques et dangereux et les dommages résultant de leurs mouvements transfrontières et de leur élimination.	Gouvernements FISC OMC Organisations intergouvernementales	2006–2010	Des mécanismes d'application sont en place. Le trafic illicite de produits chimiques toxiques et dangereux est en baisse.	Formation et fourniture de l'équipement nécessaire Législation en place
	269. Promouvoir l'adoption par les organisations intergouvernementales de décisions relatives à la prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux.	Organisations intergouvernementales	2006–2010	Les organisations intergouvernementales ont adopté des décisions relatives à la prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux.	Conventions sur les produits chimiques Disponibilité d'informations sur l'étendue du trafic illicite Aptitude des pays à appliquer les systèmes de contrôle
	270. Former les agents des douanes ainsi que les responsables de l'agriculture et de la santé publique à la détection des produits chimiques illicites toxiques et dangereux.	Gouvernements	2006–2010	Les agents des douanes et les responsables de l'agriculture et de la santé publique sont formés à la détection des produits chimiques illicites toxiques et dangereux.	
	271. Créer un réseau d'information comprenant des systèmes d'alerte rapide qui traverse les frontières internationales, en particulier au niveau régional.	Interpol Gouvernements OMD OMC Syndicats ONG	2011–2015	Un réseau d'information comprenant des systèmes d'alerte rapide est mis en place dans chaque région.	Type de système d'alerte rapide choisi
Gestion des déchets	272. Renforcer les stratégies nationales de prévention, détection et contrôle des mouvements transfrontières illicites de déchets.	Gouvernements Centres régionaux de la Convention de Bâle Secrétariat de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des stratégies renforcées sont en place.	Formation et fourniture de l'équipement nécessaire
	273. Promouvoir les efforts de prévention du trafic illicite de déchets.	Gouvernements Secrétariat de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Les mouvements transfrontières illicites de déchets sont en baisse.	Législation Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour permettre de parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Tableau C Liste des acronymes et abréviations utilisés dans le tableau B

APELL	Programme de sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence au niveau local
CEFIC	Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique
CILE	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais
COMESA	Marché commun des Etats d'Afrique de l'Est et australe
Déclaration de Rio	Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
FRI	Fédération routière internationale
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
INFOCAP	Réseau d'échange d'information sur le renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IOMC	Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques
IPEN	Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTIF	Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
PISC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADC	Southern African Development Community
UA	Union africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Annexe IV

Résolutions

I/1. Dispositions relatives à la mise en œuvre

La Conférence,

Ayant adopté la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la Stratégie politique globale et encouragé l'utilisation et la poursuite de l'élaboration du Plan d'action mondial pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ci-après dénommée « l'Approche stratégique »),

Ayant incorporé dans le texte de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique les dispositions relatives à sa mise en œuvre,

Souhaitant mettre en relief la volonté commune des participants à la Conférence de coopérer pour atteindre des normes élevées de protection de la santé et de l'environnement en tirant parti de la diversité que chacun d'entre eux apporte au processus de l'Approche stratégique,

Consciente que les participants proviennent de régions géographiques très diverses et qu'ils ont donc des expériences, des idées et des mécanismes différents pour aborder la gestion des produits chimiques, que cette diversité devrait être mise au service des objectifs communs et que tous les efforts et expériences devraient offrir de nouveaux enseignements pour faire face aux problèmes qui affectent l'humanité toute entière,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des dispositions pour mettre en œuvre rapidement l'Approche stratégique, afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'atteindre l'objectif fixé dans le Plan d'application de Johannesburg¹⁵ à savoir que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum,

Rappelant les décisions SS.VII/3 du 15 février 2002, 22/4 IV du 7 février 2003 et 23/9 II du 25 février 2005 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant l'élaboration de l'Approche stratégique, avalisées par le Sommet mondial pour le développement durable en septembre 2002 et par le Sommet mondial des Nations Unies¹⁶ en septembre 2005,

1. *Demande* à toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les organisations régionales d'intégration économique, les représentants de la société civile et le secteur privé, de prendre des mesures appropriées pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Approche stratégique;

2. *Encourage* les gouvernements à axer leurs travaux de mise en œuvre initiaux sur les activités de nature à faciliter un prompt démarrage des efforts visant à atteindre l'objectif fixé pour 2020 dans le Plan d'application de Johannesburg ainsi que les objectifs énoncés dans l'Approche stratégique, notamment en continuant de faciliter la prise en compte des priorités existantes en matière de gestion internationale des produits chimiques et en envisageant de faire des efforts supplémentaires pour élaborer un plan national de mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris le développement des capacités et des dispositions institutionnelles nécessaires, en tenant compte, selon qu'il convient, des priorités et éléments existants;

3. *Porte* l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes et les encourage à y souscrire, ou à la reconnaître par d'autres moyens appropriés, en vue d'incorporer ses objectifs dans les programmes de travail relevant de leurs mandats respectifs, et à faire rapport à ce sujet à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques;

¹⁵ Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, par. 23 (*Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*, Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1. et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe).

¹⁶ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 56 k).

4. *Encourage* les organisations non gouvernementales et le secteur privé à appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique à l'échelon national, régional et mondial, y compris par le biais de partenariats avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations régionales d'intégration économique et autres parties prenantes;

5. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à convoquer de futures sessions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en travaillant en collaboration avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations intergouvernementales et en ayant à l'esprit que les sessions de la Conférence devraient si possible avoir lieu immédiatement après les réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes dans le but d'améliorer les synergies et le rapport coût-efficacité, et à promouvoir le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique;

6. *Demande* aux Gouvernements de désigner des correspondants nationaux de l'Approche stratégique et de communiquer dès que possible les coordonnées de ces correspondants au secrétariat de l'Approche stratégique mentionné aux paragraphes 11 et 12 ci-dessous;

7. *Demande* aux organisations non gouvernementales de désigner des correspondants nationaux de l'Approche stratégique et de communiquer dès que possible les coordonnées de ces correspondants au secrétariat de l'Approche stratégique mentionné aux paragraphes 11 et 12 ci-dessous;

8. *Recommande* de promouvoir les travaux intersessions, et notamment d'organiser des réunions régionales et de désigner des correspondants régionaux de l'Approche stratégique et de communiquer dès que possible les coordonnées de ces correspondants au secrétariat de l'Approche stratégique mentionné aux paragraphes 11 et 12 ci-dessous;

9. *Encourage* les gouvernements et les organisations régionales d'intégration économique dotés de programmes plus avancés de fournir une assistance financière et technique, y compris une formation, aux autres gouvernements, en particulier ceux des pays les moins avancés et ceux des petits Etats insulaires en développement, au moyen d'une action appropriée à l'échelon national ou régional, pour les aider à développer leurs infrastructures et leurs capacités de manière qu'ils puissent atteindre les objectifs énoncés dans l'Approche stratégique;

10. *Encourage* les gouvernements à donner la priorité qui convient aux questions concernant la gestion des produits chimiques dans leurs stratégies nationales de développement de la pauvreté et dans leurs documents stratégiques de réduction de la pauvreté;

11. *Prie* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de mettre en place le secrétariat de l'Approche stratégique et d'en assumer la responsabilité administrative globale, étant entendu que ce secrétariat sera situé au même emplacement que les services du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'occupant des produits chimiques et des déchets qui sont installés à Genève;

12. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé à fournir le personnel indispensable et autres ressources nécessaires, conformément aux budgets et effectifs proposés dans les tableaux 1 (budget) et 2 (effectifs), dans la limite des ressources disponibles, pour permettre à leurs organisations respectives de jouer un rôle de chef de file au sein du secrétariat, dans leurs domaines de compétences respectifs, s'agissant de l'Approche stratégique, et *invite* tous les gouvernements, les autres organisations internationales et les organisations non gouvernementales, y compris le secteur privé, à fournir des ressources supplémentaires pour aider le secrétariat à remplir ses fonctions;

13. *Accueille avec satisfaction* l'offre du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir un poste P-5, ainsi que l'offre de l'Organisation mondiale de la santé de fournir un poste P-4, sous réserve que l'Assemblée mondiale de la santé approuve l'inscription de ce poste sur les ressources du programme ordinaire, comme contributions aux effectifs prévus au tableau 2;

14. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, agissant en coopération avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et le Programme des Nations Unies pour le développement, à faciliter la mise en place d'un Programme

de démarrage rapide, conformément à la résolution I/4 de la Conférence, pour appuyer le renforcement des compétences et capacités en vue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique et de promouvoir la participation pleine et entière des pays en développement et des pays à économie en transition à la poursuite des travaux dans le cadre de l'Approche stratégique;

15. *Prie instamment* les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de soutenir les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre du Programme de démarrage rapide.

Tableau 1 : effectifs

Catégorie et classe des fonctionnaires	2006
A. Catégorie des administrateurs	
D-1 *	0
P-5	1
P-4	2
P-3	1
P-2	1
Total partiel	5
B. Catégorie des services généraux	1
TOTAL (A + B)	6

Dépenses de personnel (révisées)

Version 2

	2006	2007	2008	2009
A Catégorie des administrateurs				
D-1	235 400	236 100	238 461	240 846
P-5	207 100	207 800	209 878	211 977
P-4	179 400	179 800	181 598	183 414
P-3	148 600	149 100	150 591	152 097
P-2	119 100	119 600	120 796	122 004
B Catégorie des services généraux				
GS	97 900	99 000	99 990	100 990

^{1/} Coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies, Version 2 (2005)

Tableau 2 : budget du secrétariat de la SAICM

		Mois de travail	2006	2007	2008	2009	TOTAL En dollars
10	PERSONNEL DE PROJET						
1100							
1101	Administrateur de programme hors classe (P-5)		207 100	207 800	209 878	211 977	836 755
1102	Administrateur de programme (P-4)		179 400	179 800	181 598	183 414	724 212
1103	Administrateur de programme (P-4)		179 400	179 800	181 598	183 414	724 212
1104	Administrateur de programme (P-3)		148 600	149 100	150 591	152 097	600 388
1105	Administrateur de programme (adjoind de 1 ^{ère} classe) (P-2)		119 100	119 600	120 796	122 004	481 500
1199	Total		833 600	836 100	844 461	852 906	3 367 067
1200	Consultants (description de l'activité ou du service)						
1201	Consultant SAICM		30 000	31 500	33 000	35 000	129 500
1220	Non spécifié (pas de mandat disponible)		0	0	0	0	0
1299	Total		30 000	31 500	33 000	35 000	129 500
1300	Appui administratif Titre Classe						
1301	Secrétaire (SAICM) (G-4/5) Services de conférence (Conseil exécutif)		97 900	99 000	99 990	100 990	397 880
1321			0	0	0	0	0
1399	Total		97 900	99 000	99 990	100 990	397 880
1600	Voyages en mission						
1601	Voyages du personnel		35 000	36 750	38 588	40 517	150 854
1699	Total		35 000	36 750	38 588	40 517	150 854
1999	Total, personnel de projet		996 500	1 003 350	1 016 039	1 029 412	4 045 301
20	SOUS-TRAITANCE						
2100	Sous-traitance (mémoires ou lettres d'accord avec les organismes de collaboration)						
2101			0	0	0	0	0
2199	Total		0	0	0	0	0
2200	Sous-traitance (mémoires ou lettres d'accord avec les organismes d'appui)						
2201			0	0	0	0	0
2299	Total		0	0	0	0	0
2999	Total, sous-traitance		0	0	0	0	0
30	FORMATION						
3300	Réunions et conférences (Titre)						
3301	Voyages des participants aux réunions du Conseil exécutif (8 ou 12)		0	0	0	0	0
3320	Non spécifié		0	0	0	0	0
3399	Total		0	0	0	0	0
3999	Total, formation		0	0	0	0	0

		Mois de travail	2006	2007	2008	2009	TOTAL En dollars
40	MATERIEL ET LOCAUX DE BUREAU						
4100	Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars chacun)						
4101	Fournitures de bureau		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
4102	Logiciels informatiques		5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
4120	Non spécifié		0	0	0	0	0
4199	Total		6 000	6 000	6 000	6 000	24 000
4200	Matériel non-consommable (articles énumérés dans le projet de budget)						
4201	Matériel informatique		8 000	5 000	0	8,000	21 000
4220	Non spécifié		5 000	0	5 000	0	10 000
4299	Total		13 000	5 000	5 000	8,000	31 000
4300	Locaux (loyer)						
4301	Location et entretien des locaux		12 000	12 600	13 250	14,000	51 850
4399	Total		12 000	12 600	13 250	14,000	51 850
4999	Total, matériel et locaux de bureau		31 000	23 600	24 250	28 000	10,850
50	DIVERS						
5200	Frais d'établissement des rapports						
5201	Impression et traduction		2 000	2 100	2 205	2,315	8,620
5220	Non spécifié		0	0	0	0	0
5299	Total		0	0	0	0	8 620
5300	Divers						
5301	Communications (télex, téléphone, télécopie, Internet) Affranchissement et frais de valise diplomatique		10 000	10 500	11 025	11 576	43 101
5302			0	0	0	0	0
5399	Total		10 000	10 500	11 025	11,576	43 101
5400	Représentation et loisirs						
5401	Représentation et réceptions		0	0	0	0	0
5499	Total		0	0	0	0	0
5999	Total, divers		10 000	10 500	11 025	11 576	51 722
TOTAL A ALLOUER A L'ONUG			1 037 500	1 037 450	1 051 314	1 068 989	4 203 872
60	PARTICIPATION DU PNUE (cette rubrique est directement contrôlée par le siège du PNUE)						
6131	Appui administratif		134 875	134 869	136 671	138,969	546 503
6999	Total, frais de participation du PNUE		134,875	134 869	136 671	138 969	546 503
99	TOTAL GENERAL		1 172 375	1 172 319	1 187 984	1 207 957	4 750 376
	SOLDE DU BUDGET PRECEDENT		0	0	0	0	0
	AUGMENTATION OU DIMINUTION						

I/2. Remerciements au Gouvernement des Emirats arabes unis

La Conférence,

Réunie à Dubaï du 4 au 6 février 2006 à l'aimable invitation du Gouvernement des Emirats arabes unis,

Convaincue que les efforts faits par le Gouvernement des Emirats arabes unis et par les autorités de l'Emirat et de la ville de Dubaï pour mettre à disposition les équipements, locaux et autres ressources ont considérablement contribué à la bonne conduite des travaux et à leur succès,

Remerciant chaleureusement le Gouvernement des Emirats arabes unis, ainsi que l'Emirat et la ville de Dubaï pour la courtoisie et l'hospitalité témoignées aux membres de délégations, aux observateurs et au secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui participaient à la Conférence,

Exprime sa sincère gratitude au Gouvernement des Emirats d'arabes unis, au Jury du Prix international Zayed pour l'environnement et aux autorités de l'Emirat et de la ville de Dubaï et, à travers eux, au peuple des Emirats arabes unis pour l'accueil chaleureux accordé à la Conférence et à ceux qui étaient associés à ses travaux ainsi que pour leur contribution au succès de la Conférence.

I/3. Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

La Conférence,

Reconnaissant le rôle tout à fait particulier, multiforme et significatif que le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique a joué dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux international, régional et national,

1. *Invite* le Forum à poursuivre son rôle de premier plan en vue d'offrir une tribune ouverte, transparente et inclusive pour l'examen des questions d'intérêt commun ainsi que des questions nouvelles et émergentes, et à continuer de contribuer ainsi à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et à l'action menée par les autres organisations et institutions internationales s'occupant des produits chimiques;

2. *Prie* le secrétariat de l'Approche stratégique d'établir et de maintenir des relations de travail avec le Forum en vue de tirer parti de ses compétences techniques.

I/4. Programme de démarrage rapide

La Conférence,

Ayant incorporé les considérations financières dans le texte de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, dont un Programme de démarrage rapide pour faciliter les activités initiales de renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique,

1. *Se félicite* du lancement rapide des activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique;

2. *Décide* de créer un Programme de démarrage rapide en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique compte tenu des conclusions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;

3. *Décide également* que le Programme de démarrage rapide a pour objectif d'appuyer le renforcement des capacités et les activités initiales de mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie de transition;

4. *Demande* que le Programme de démarrage rapide soit assorti d'un Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement et qu'il soit fait appel à toute forme de coopération multilatérale, bilatérale et autre;

5. *Invite* les gouvernements en mesure de le faire, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, y compris l'industrie, les fondations, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes, à contribuer au Programme;

6. *Adopte* les priorités stratégiques et les arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide tels qu'énoncés à l'appendice I de la présente résolution;

7. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à créer un Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires à durée limitée pour financer la réalisation des objectifs du programme conformément au mandat défini à l'appendice II de la présente résolution;

8. *Invite également* les gouvernements en mesure de le faire, les organisations régionales d'intégration économique, le secteur privé, y compris l'industrie, les fondations et les organisations non gouvernementales ainsi que toutes les autres parties prenantes, à contribuer au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide;

9. *Invite* les représentants des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et le Programme des Nations Unies pour le développement à constituer un comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale pour les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide;

10. *Décide* d'établir un Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, composé de deux représentants gouvernementaux de chacun des groupes régionaux établis par l'Organisation des Nations Unies ainsi que de tous les donateurs bilatéraux, non bilatéraux et autres contributeurs au programme;

11. *Prie* le secrétariat de l'Approche stratégique d'organiser les réunions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide;

12. *Décide*, qu'à chaque session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, deux représentants gouvernementaux de chacun des groupes régionaux établis par l'Organisation des Nations Unies seront nommés au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide pour la période intersessions;

13. *Se félicite* des contributions au Programme déjà offertes par l'Afrique du Sud, la Belgique, l'Espagne, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse.

Appendice I

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : priorités stratégiques et arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide

A. Objectif

1. S'appuyant sur les conclusions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le Programme de démarrage rapide a pour objectif de soutenir les activités initiales nécessaires au renforcement des capacités et à la mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie de transition compte tenu de leurs priorités nationales en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique énoncés à la Section IV de la Stratégie politique globale.

B. Approche globale

2. Le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique tiendra pleinement compte des caractéristiques du processus de l'Approche stratégique et de ses arrangements institutionnels. Il s'appuiera sur le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités afin de faciliter la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Le Programme devrait permettre d'identifier et de préparer les activités pouvant bénéficier d'une aide du secteur privé, notamment de l'industrie, et d'autres organisations non gouvernementales ainsi que de la coopération bilatérale et multilatérale, par exemple l'assistance technique ainsi que le partage des connaissances et des données d'expérience. Le Programme s'efforcera d'encourager les synergies avec les processus engagés au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents relatifs aux produits chimiques et aux déchets. Essentiellement conçu pour répondre aux besoins à l'échelon national, le Programme devrait faciliter et encourager les approches régionales et internationales.

C. Priorités stratégiques du Programme de démarrage rapide

3. Le Programme de démarrage rapide devrait mobiliser des ressources pour financer les activités initiales de mise en œuvre des priorités nationales, conformément aux domaines d'activités définis dans les objectifs stratégiques énoncés à la Section IV de la Stratégie politique globale, notamment :

a) Elaboration ou actualisation de profils de produits chimiques nationaux et identification des besoins en matière de renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques;

b) Mise en place et renforcement des institutions, plans, activités et programmes nationaux de gestion des produits chimiques en vue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en tenant compte des activités de mise en œuvre des initiatives et accords internationaux relatifs aux produits chimiques;

c) Procéder à des analyses, établir une coordination interinstitutions et mener à bien des activités participatives avec le public afin de permettre la mise en œuvre de l'Approche stratégique en intégrant – c'est-à-dire en rationalisant – la gestion saine des produits chimiques dans les stratégies nationales et en définissant ainsi des priorités en matière de coopération dans le domaine de l'aide au développement;

4. Le Conseil exécutif fournira, en tant que de besoin, d'autres directives opérationnelles sur ces priorités stratégiques

D. Financement des activités du Programme

5. Le Programme fera appel à la coopération bilatérale et multilatérale tant publique que privée ainsi qu'à des financements des gouvernements nationaux. Il bénéficiera d'un Fonds d'affectation spéciale à durée limitée financé par des contributions volontaires et administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

E. Mise en œuvre du Programme

6. Les activités financées dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale seront mises en œuvre selon les modalités définies par les participants à ce mécanisme de coopération.

7. Les activités financées par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide seront mises en œuvre conformément aux arrangements concernant la gestion du projet qui ont été approuvés par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale.

F. Gouvernance et rapports

8. Le Conseil exécutif sera doté de deux coprésidents, un choisi parmi les représentants régionaux et un autre parmi les donateurs, qui seront élus chaque année, et il élaborera et adoptera son règlement intérieur et bénéficiera de l'appui du secrétariat de l'Approche stratégique. Il prendra ses décisions par consensus en attendant l'adoption de son règlement intérieur.

9. Le Conseil exécutif se réunira chaque année, immédiatement après une autre réunion pertinente, pour examiner les progrès réalisés dans le cadre du Programme sur la base des rapports présentés par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et les autres participants au Programme, ainsi que d'autres informations appropriées qui lui seront fournies sur la mise en œuvre du Programme.

10. Les rapports présentés au Conseil exécutif seront rendus publics par le secrétariat de l'Approche stratégique.

11. Le Conseil exécutif fournira des directives opérationnelles sur la mise en œuvre des priorités stratégiques du Programme de démarrage rapide et fournira selon que de besoin des avis sur d'autres questions pertinentes.

12. Le Conseil exécutif fera rapport à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à ses deuxième et troisième sessions, sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide.

Appendice II

Mandat

Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

A. Organisation chargée d'administrer le Fonds

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement est invité à établir et à gérer le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Le secrétariat de l'Approche stratégique fournira un appui administratif au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide. Le présent Fonds d'affectation spéciale sera distinct de l'actuel Fonds d'affectation spéciale utilisé pour les frais afférents au secrétariat de l'Approche stratégique et au processus intergouvernemental.

B. Objectif

2. Le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide financera la réalisation de l'objectif et des priorités stratégiques du Programme.

C. Durée

3. Le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide sera ouvert aux contributions volontaires durant une période de cinq ans à compter de la date à laquelle il aura été établi par le Directeur exécutif. Les Fonds pourront être décaissés pendant une durée maximale de sept ans à compter de cette date.

D. Sources de financement

4. Les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, le secteur privé, y compris l'industrie, les fondations, les autres organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes sont encouragées à verser des contributions au Fonds.

E. Critères d'admissibilité

5. Les pays en développement ainsi que les pays à économie en transition pourront bénéficier d'une assistance financière. L'approbation des projets répondant aux objectifs définis dans la Section IV de la Stratégie politique globale se fera en tenant compte de la nécessité d'assurer un équilibre géographique et sectoriel et en accordant une attention particulière aux besoins pressants et aux attentes des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires en développement.

6. Les propositions de projet pourront être présentées par les gouvernements participant à l'Approche stratégique qui ont adopté l'Approche stratégique ou l'ont officiellement prise en considération et l'ont appuyée par le canal de leurs administrations compétentes. Les propositions de projet doivent être assorties de tous les documents à l'appui des montants sollicités.

7. Les représentants des réseaux de la société civile participant à l'Approche stratégique pourront, à titre exceptionnel et compte tenu des ressources et des moyens administratifs disponibles, être également admis à présenter des propositions de projet, sous réserve de l'accord des pays qui accueillent les projets.

8. Le montant des crédits imputés sur le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide devrait s'échelonner entre 50 000 et 250 000 dollars par proposition de projet, y compris les frais d'administration qui ne devraient pas dépasser 13 % de la valeur du projet.

F. Evaluation et approbation du projet

9. Les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pourront fournir une assistance technique dans l'élaboration des propositions de projet, à la demande des initiateurs.

10. Les propositions de projet seront impulsées par les pays et soumises au secrétariat de l'Approche stratégique et elles feront l'objet d'un examen minutieux pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité.
11. Le secrétariat de l'Approche stratégique soumettra les projets ayant fait l'objet d'un examen minutieux au Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale aux fins de leur évaluation et approbation.
12. La surveillance et l'évaluation indépendantes, ainsi que les rapports sur l'exécution des projets au Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, relèveront de la responsabilité de l'initiateur du projet.

G. Orientations fournies par le Conseil exécutif

13. Les représentants régionaux et les donateurs du Conseil exécutif qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale se réuniront durant la réunion annuelle du Conseil pour examiner le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide. Ils analyseront les rapports présentés par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale sur l'exécution des projets et par le Directeur exécutif du PNUE sur les ressources financières et l'administration du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, fourniront des avis et prendront des décisions à ce sujet.
14. Le Conseil exécutif fera rapport à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à ses deuxième et troisième sessions, sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale.

H. Comptabilité et vérification des comptes

15. La comptabilité et la gestion financière du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide seront soumises au processus de vérification interne ou externe des comptes de l'Organisation des Nations Unies. Les comptes du Fonds d'affectation spéciale seront présentés au Conseil exécutif dès que possible après clôture de l'exercice financier et seront également examinés par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
